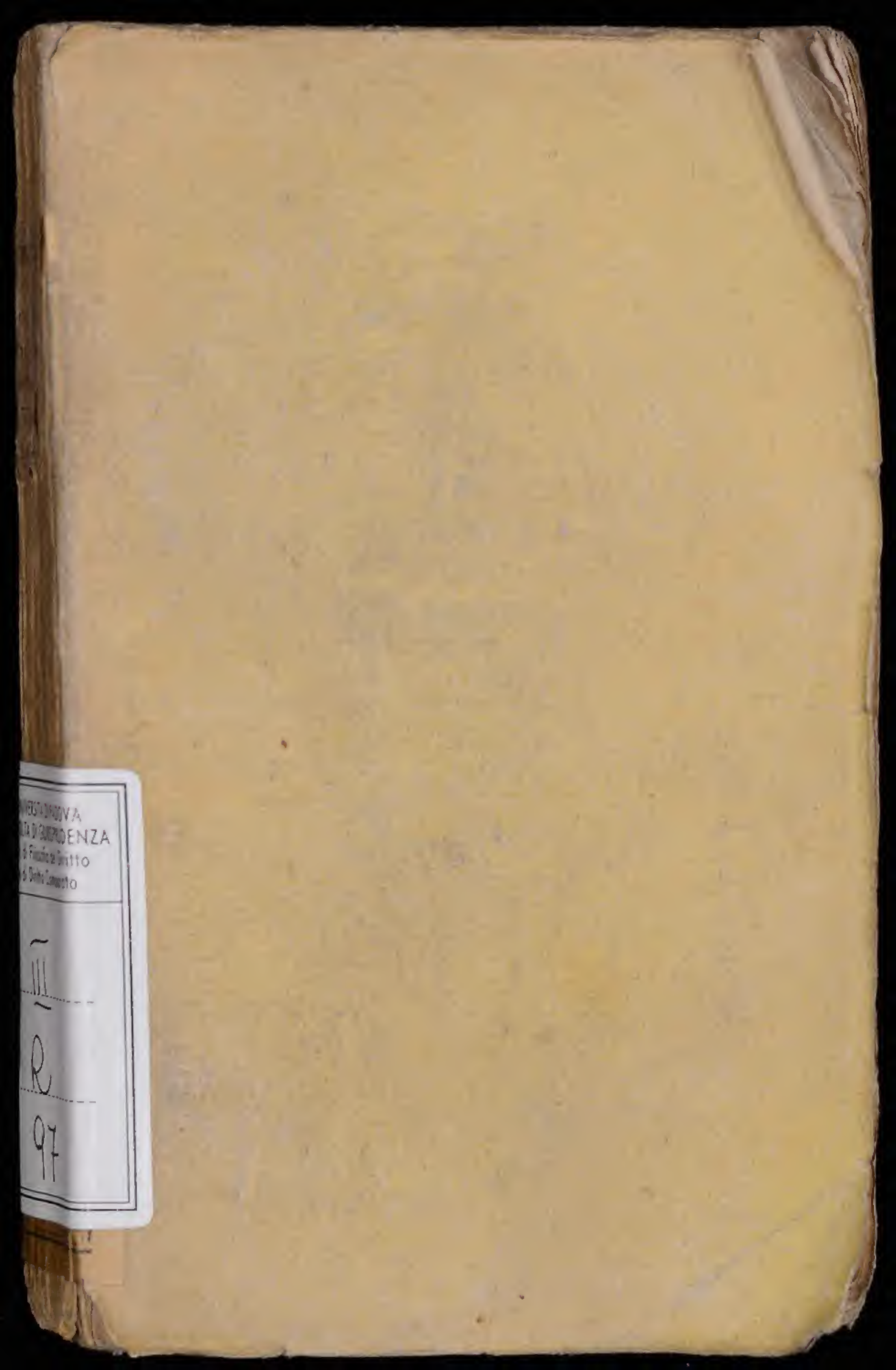

...DI PADOVA
...DI GIURISPRUDENZA
...di Filosofia del Diritto
...Diritto Comparato
III
R
97

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE DE VOLTAIRE.

TOME DIXIEME.

LETT. JUL. — LIV.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE

DANS LEQUEL SONT RÉUNIS

LES QUESTIONS SUR L'ENCYCLOPÉDIE,

L'OPINION EN ALPHABET,

LES ARTICLES INSÉRÉS DANS L'ENCYCLOPÉDIE,

ET PLUSIEURS DESTINÉS POUR LE DICTIONNAIRE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE, ETC.

PAR VOLTAIRE.

TOME DIXIEME.

ÉDITION STÉRÉOTYPE,

D'APRÈS LE PROCÉDÉ DE FIRMIN DIDOT.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ET DE LA FONDERIE STÉRÉOTYPES

DE PIERRE DIDOT L'AINÉ, ET DE FIRMIN DIDOT.

M. DCCCIX.

DICTIONNAIRE PHILOSOPHIQUE.

SUITE DE LA LETTRE J.

JULIEN.

SECTION I.

On rend quelquefois justice bien tard. Deux ou trois auteurs, ou mercenaires, ou fanatiques, parlent du barbare et de l'efféminé Constantin comme d'un dieu, et traitent de scélérat le juste, le sage, le grand Julien. Tous les auteurs, copistes des premiers, répètent la flatterie et la calomnie; elles deviennent presque un article de foi. Enfin le temps de la saine critique arrive; et au bout de quatorze cents ans, des hommes éclairés revoient le procès que l'ignorance avait jugé. On voit dans Constantin un heureux ambitieux qui se moque de Dieu et des hommes. Il a l'insolence de feindre que Dieu lui a envoyé dans les airs une enseigne qui lui assure la victoire. Il se baigne dans le sang de tous ses parens, et il s'endort dans la mollesse; mais il était chrétien, on le canonisa.

Julien est sobre, chaste, désintéressé, valeureux,

clément ; mais il n'était pas chrétien ; on l'a regardé long-temps comme un monstre.

Aujourd'hui, après avoir comparé les faits, les monumens, les écrits de Julien et ceux de ses ennemis, on est forcé de reconnaître que s'il n'aimait pas le christianisme, il fut excusable de haïr une secte souillée du sang de toute sa famille ; qu'ayant été persécuté, emprisonné, exilé, menacé de mort par les Galiléens sous le règne du barbare Constance, il ne les persécuta jamais ; qu'au contraire, il pardonna à dix soldats chrétiens qui avaient conspiré contre sa vie. On lit ses lettres, et on admire. « Les « Galiléens, dit-il, ont souffert sous mon prédéces- « seur l'exil et les prisons ; on a massacré récipro- « quement ceux qui s'appellent tour-à-tour héréti- « ques. J'ai rappelé leurs exilés, élargi leurs pri- « sonniers ; j'ai rendu leurs biens aux proscrits ; je « les ai forcés de vivre en paix. Mais telle est la fu- « reur inquiète des Galiléens, qu'ils se plaignent de « ne pouvoir plus se dévorer les uns les autres. » Quelle lettre ! quelle sentence portée par la philosophie contre le fanatisme persécuteur ! Dix chrétiens conspirent contre sa vie ; on les découvre, il leur pardonne. Quel homme ! mais quels lâches fanatiques que ceux qui ont voulu déshonorer sa mémoire !

Enfin, en discutant les faits, on a été obligé de convenir que Julien avait toutes les qualités de Trajan, hors le goût si long-temps pardonné aux Grecs et aux Romains ; toutes les vertus de Caton, mais non pas son opiniâtreté et sa mauvaise humeur ; tout ce qu'on admira dans Jules-César, et aucun de ses vices ; il eut la continence de Scipion ; enfin il fut

en tout égal à Marc-Aurèle le premier des hommes.

On n'ose plus répéter aujourd'hui, après le calomniateur Théodoret, qu'il immola une femme dans le temple de Carrès pour se rendre les dieux propices. On ne redit plus qu'en mourant il jeta de sa main quelques gouttes de son sang au ciel, en disant à Jésus-Christ : Tu as vaincu, Galiléen ; comme s'il eût combattu contre Jésus en fesant la guerre aux Perses ; comme si ce philosophe, qui mourut avec tant de résignation, avait reconnu Jésus ; comme s'il eût cru que Jésus était en l'air, et que l'air était le ciel ! ces inepties de gens qu'on appelle pères de l'Eglise ne se répètent plus aujourd'hui.

On est enfin réduit à lui donner des ridicules, comme fesaient les frivoles citoyens d'Antioche. On lui reproche sa barbe mal peignée, et la manière dont il marchait. Mais, M. l'abbé de la Bletterie, vous ne l'avez pas vu marcher, et vous avez lu ses lettres et ses lois, monumens de ses vertus. Qu'importe qu'il eût la barbe sale et la démarche précipitée, pourvu que son cœur fût magnanime, et que tous ses pas tendissent à la vertu ?

Il reste aujourd'hui un fait important à examiner. On reprocha à Julien d'avoir voulu faire mentir la prophétie de Jésus-Christ en rebâtissant le temple de Jérusalem. On dit qu'il sortit de terre des feux qui empêchèrent l'ouvrage. On dit que c'est un miracle, et que ce miracle ne convertit ni Julien, ni Alipius intendant de cette entreprise, ni personne de sa cour ; et là-dessus l'abbé de la Bletterie s'exprime ainsi : « Lui et les philosophes de sa cour mirent « sans doute en œuvre ce qu'ils savaient de physique

« pour dérober à la Divinité un prodige si éclatant.
« La nature fut toujours la ressource des incrédules;
« mais elle sert la religion si à propos qu'ils devraient
« au moins la soupçonner de collusion. »

Premièrement, il n'est pas vrai qu'il soit dit dans l'Evangile que jamais le temple juif ne serait rebâti. L'évangile de Matthieu, écrit visiblement après la ruine de Jérusalem par Titus, prophétise, il est vrai, qu'il ne resterait pas pierre sur pierre de ce temple de l'iduméen Hérode; mais aucun évangéliste ne dit qu'il ne sera jamais rebâti.

Secondement, qu'importe à la Divinité qu'il y ait un temple juif, ou un magasin, ou une mosquée au même endroit où les Juifs tuaient des bœufs et des vaches?

Troisièmement, on ne sait pas si c'est de l'enceinte des murs de la ville ou de l'enceinte du temple que partirent ces prétendus feux qui, selon quelques-uns, brûlaient les ouvriers. Mais on ne voit pas pourquoi Jésus aurait brûlé les ouvriers de l'empereur Julien, et qu'il ne brûla point ceux du calife Omar, qui long-temps après bâtit une mosquée sur les ruines du temple; ni ceux du grand Saladin qui rétablit cette même mosquée. Jésus avait-il tant de prédilection pour les mosquées des musulmans?

Quatrièmement, Jésus, ayant prédit qu'il ne resterait pas pierre sur pierre dans Jérusalem, n'avait pas empêché de la rebâtir.

Cinquièmement, Jésus a prédit plusieurs choses dont Dieu n'a pas permis l'accomplissement; il a prédit la fin du monde et son avénement dans les

nuées avec une grande puissance et une grande majesté, à la fin de la génération qui vivait alors. Cependant le monde dure encore, et durera vraisemblablement assez long-temps. (1).

Sixièmement, si Julien avait écrit ce miracle, je dirais qu'on l'a trompé par un faux rapport ridicule; je croirais que les chrétiens ses ennemis mirent tout en œuvre pour s'opposer à son entreprise, qu'ils tuèrent les ouvriers, et firent accroire que ces ouvriers étaient morts par miracle. Mais Julien n'en dit mot. La guerre contre les Perses l'occupait alors. Il différa pour un autre temps l'édification du temple, et il mourut avant de pouvoir commencer l'édifice.

Septièmement, ce prodige est rapporté dans Ammien Marcellin qui était païen. Il est très possible que ce soit une interpolation des chrétiens; on leur en a reproché tant d'autres qui ont été avérées.

Mais il n'est pas moins vraisemblable que dans un temps où on ne parlait que de prodiges et de contes de sorciers, Ammien Marcellin ait rapporté cette fable sur la foi de quelque esprit crédule. Depuis Tite-Live jusqu'à de Thou inclusivement, toutes les histoires sont infectées de prodiges.

Huitièmement, si Jésus fesait des miracles, serait-ce pour empêcher qu'on ne rebâtit un temple où lui-même sacrifia, et où il fut circoncis? ne ferait-il pas des miracles pour rendre chrétiennes tant de nations qui se moquent du christianisme, ou plutôt pour rendre plus doux et plus humains ces chré-

(1) Luc, chap. I, v. 2.

tiens qui, depuis Arius et Athanase jusqu'aux Roland et aux Cavalier des Cévènes, ont versé des torrens de sang, et se sont conduits en Cannibales ?

De là je conclus que la nature n'est point en collusion avec le christianisme, comme le dit la Bletterie ; mais que la Bletterie est en collusion avec des contes de vieilles, comme dit Julien : *Quibus cum stolidis aniculis negotium erat.*

La Bletterie, après avoir rendu justice à quelques vertus de Julien, finit pourtant l'histoire de ce grand homme, en disant que sa mort fut un effet de la vengeance divine. Si cela est, tous les héros morts jeunes depuis Alexandre jusqu'à Gustave-Adolphe, ont donc été punis de Dieu. Julien mourut de la plus belle des morts, en poursuivant ses ennemis après plusieurs victoires. Jovien, qui lui succéda, régna bien moins long-temps que lui, et régna avec honte. Je ne vois point la vengeance divine, et je ne vois plus dans la Bletterie qu'un déclamateur de mauvaise foi ; mais où sont les hommes qui osent dire la vérité ?

Le stoïcien Libanius fut un de ces hommes rares ; il célébra le brave et clément Julien devant Théodose le meurtrier des Thessaloniciens ; mais le Beau et la Bletterie tremblent de le louer devant des habitués de paroisse.

SECTION II.

Qu'on suppose un moment que Julien a quitté les faux dieux pour la religion chrétienne ; qu'alors on examine en lui l'homme, le philosophe et l'empereur, et qu'on cherche le prince qu'on osera lui

préférer. S'il eût vécu seulement dix ans de plus, il y a grande apparence qu'il eût donné une tout autre forme à l'Europe que celle qu'elle a aujourd'hui. La religion chrétienne a dépendu de sa vie; les efforts qu'il fit pour la détruire ont rendu son nom exécrable aux peuples qui l'ont embrassée. Les prêtres chrétiens ses contemporains l'accusèrent de presque tous les crimes, parce qu'il avait commis le plus grand de tous à leurs yeux, celui de les abaisser. Il n'y a pas encore long-temps qu'on ne citait son nom qu'avec l'épithète d'apostat; et c'est peut-être le plus grand effort de la raison, qu'on ait enfin cessé de le désigner de ce surnom injurieux. Les bonnes études ont amené l'esprit de tolérance chez les savans. Qui croirait que dans un mercure de Paris de l'année 1741, l'auteur reprend vivement un écrivain d'avoir manqué aux bienséances les plus communes, en appelant cet empereur Julien l'apostat? il y a cent ans que quiconque ne l'eût pas traité d'apostat eût été traité d'athée.

Ce qui est très singulier et très vrai, c'est que, si vous faites abstraction des disputes entre les païens et les chrétiens, dans lesquelles il prit parti; si vous ne suivez cet empereur ni dans les églises chrétiennes, ni aux temples idolâtres; si vous le suivez dans sa maison, dans les camps, dans les batailles, dans ses mœurs, dans sa conduite, dans ses écrits, vous le trouvez par-tout égal à Marc-Aurèle. Ainsi cet homme qu'on a peint abominable, est peut-être le premier des hommes, ou du moins le second. Toujours sobre, toujours tempérant, n'ayant jamais eu de maîtresses, couchant sur une

peau d'ours, et y donnant, à regret encore, peu d'heures au sommeil, partageant son temps entre l'étude et les affaires; généreux, capable d'amitié, ennemi du faste, on l'eût admiré s'il n'eût été que particulier.

Si on regarde en lui le héros, on le voit toujours à la tête des troupes, rétablissant la discipline militaire sans rigueur, aimé des soldats, et les contenant; conduisant presque toujours à pied ses armées, et leur donnant l'exemple de toutes les fatigues; toujours victorieux dans toutes ses expéditions jusqu'au dernier moment de sa vie, et mourant enfin en fesant fuir les Perses. Sa mort fut d'un héros, et ses dernières paroles d'un philosophe: « Je me soumets, dit-il, avec joie aux décrets éter-« nels du ciel, convaincu que celui qui est épris de « la vie quand il faut mourir, est plus lâche que « celui qui voudrait mourir quand il faut vivre. » Il s'entretient à sa dernière heure de l'immortalité de l'ame; nuls regrets, nulle faiblesse; il ne parle que de sa soumission à la Providence. Qu'on songe que c'est un empereur de trente-deux ans qui meurt ainsi, et qu'on voie s'il est permis d'insulter sa mémoire.

Si on le considère comme empereur, on le voit refuser le titre de *dominus* qu'affectait Constantin, soulager les peuples, diminuer les impôts, encourager les arts, réduire à soixante et dix onces ces présens de couronnes d'or de trois à quatre cents marcs, que ses prédécesseurs exigeaient de toutes les villes, faire observer les lois, contenir ses

officiers et ses ministres, et prévenir toute corruption.

Dix soldats chrétiens complotent de l'assassiner; ils sont découverts, et Julien leur pardonne. Le peuple d'Antioche, qui joignait l'insolence à la volupté, l'insulte; il ne s'en venge qu'en homme d'esprit; et, pouvant lui faire sentir la puissance impériale, il ne fait sentir à ce peuple que la supériorité de son génie. Comparez à cette conduite les supplices que Théodose (dont on a presque fait un saint) étale dans Antioche, tous les citoyens de Thessalonique égorgés pour un sujet à peu-près semblable; et jugez entre ces deux hommes.

Des écrivains qu'on nomme pères de l'Eglise, Grégoire de Nazianze et Théodoret ont cru qu'il fallait le calomnier, parce qu'il avait quitté la religion chrétienne. Ils n'ont pas songé que le triomphe de cette religion était de l'emporter sur un grand homme, et même sur un sage, après avoir résisté aux tyrans. L'un dit qu'il remplit Antioche de sang, par une vengeance barbare. Comment un fait si public eût-il échappé à tous les autres historiens? on sait qu'il ne versa dans Antioche que le sang des victimes. Un autre ose assurer qu'avant d'expirer il jeta son sang contre le ciel, et s'écria: *Tu as vaincu, Galiléen.* Comment un conte aussi insipide a-t-il pu être accrédité? était-ce contre des chrétiens qu'il combattait? et une telle action, et de tels mots étaient-ils dans son caractère?

Des esprits plus sensés que les détracteurs de Julien demanderont comment il se peut faire qu'un

homme d'Etat tel que lui, un homme de tant d'esprit, un vrai philosophe, pût quitter le christianisme dans lequel il avait été élevé, pour le paganisme dont il devait sentir l'absurdité et le ridicule ? Il semble que, si Julien écouta trop sa raison contre les mystères de la religion chrétienne, il devait écouter bien davantage cette même raison plus éclairée contre les fables des païens.

Peut-être, en suivant le cours de sa vie, et en observant son caractère, on verra ce qui lui inspira tant d'aversion contre le christianisme. L'empereur Constantin, son grand-oncle, qui avait mis la nouvelle religion sur le trône, s'était souillé du meurtre de sa femme, de son fils, de son beau-frère, de son neveu et de son beau-père. Les trois enfans de Constantin commencèrent leur funeste règne par égorger leur oncle et leurs cousins. On ne vit ensuite que des guerres civiles et des meurtres. Le père, le frère aîné de Julien, tous ses parens, et lui-même encore enfant, furent condamnés à périr par Constance son oncle. Il échappa à ce massacre général. Ses premières années se passèrent dans l'exil; et enfin il ne dut la conservation de sa vie, sa fortune et le titre de césar, qu'à l'impératrice Eusébie, femme de son oncle Constance, qui, après avoir eu la cruauté de proscrire son enfance, eut l'imprudence de le faire césar, et ensuite l'imprudence plus grande de le persécuter.

Il fut témoin d'abord de l'insolence avec laquelle un évêque traita Eusébie sa bienfaitrice. C'était un nommé Léontius évêque de Tripoli. Il fit dire à

l'impératrice « qu'il n'irait point la voir, à moins « qu'elle ne le reçût d'une manière conforme à son « caractère épiscopal, qu'elle vînt au-devant de lui « jusqu'à la porte, qu'elle reçût sa bénédiction en se « courbant, et qu'elle se tînt debout jusqu'à ce « qu'il lui permît de s'asseoir. » Les pontifes païens n'en usaient point ainsi avec les impératrices. Une vanité si brutale dut faire des impressions profondes dans l'esprit d'un jeune homme, amoureux déja de la philosophie et de la simplicité.

S'il se voyait dans une famille chrétienne, c'était dans une famille fameuse par des parricides ; s'il voyait des évêques de cour, c'étaient des audacieux et des intrigans, qui tous s'anathématisaient les uns les autres ; les partis d'Arius et d'Athanase remplissaient l'empire de confusion et de carnage. Les païens au contraire n'avaient jamais eu de querelle de religion. Il est donc naturel que Julien, élevé d'ailleurs par des philosophes païens, fortifiât dans son cœur par leurs discours l'aversion qu'il devait avoir pour la religion chrétienne. Il n'est pas plus étrange de voir Julien quitter le christianisme pour les faux dieux, que de voir Constantin quitter les faux dieux pour le christianisme. Il est fort vraisemblable que tous les deux changèrent par intérêt d'Etat, et que cet intérêt se mêla dans l'esprit de Julien à la fierté indocile d'une ame stoïque.

Les prêtres païens n'avaient point de dogmes ; ils ne forçaient point les hommes à croire l'incroyable ; ils ne demandaient que des sacrifices, et ces sacrifices n'étaient point commandés sous des peines

rigoureuses; ils ne se disaient point le premier ordre de l'Etat, ne formaient point un Etat dans l'Etat, et ne se mêlaient point du gouvernement. Voilà bien des motifs pour engager un homme du caractère de Julien dans un changement d'ailleurs si condamnable. Il avait besoin d'un parti; et s'il ne se fût piqué que d'être stoïcien, il aurait eu contre lui les prêtres des deux religions, et tous les fanatiques de l'une et de l'autre. Le peuple n'aurait pu alors supporter qu'un prince se contentât de l'adoration pure d'un Être pur et de l'observation de la justice. Il fallut opter entre deux partis qui se combattaient. Il est donc à croire que Julien se soumit aux cérémonies païennes, comme la plupart des princes et des grands vont dans les temples: ils y sont menés par le peuple même, et sont forcés de paraître souvent ce qu'ils ne sont pas, d'être en public les premiers esclaves de la crédulité. Le sultan des Turcs doit bénir Omar; le sofi de Perse doit bénir Ali: Marc-Aurèle lui-même s'était fait initier aux mystères d'Eleusis.

Il ne faut donc pas être surpris que Julien ait avili sa raison jusqu'à descendre à des pratiques superstitieuses; mais on ne peut concevoir que de l'indignation contre Théodoret, qui seul de tous les historiens rapporte qu'il sacrifia une femme dans le temple de la lune à Carrès. Ce conte infâme doit être mis avec ce conte absurde d'Ammien, que le génie de l'empire apparut à Julien avant sa mort, et avec cet autre conte non moins ridicule, que quand Julien voulut faire rebâtir le temple de

Jérusalem, il sortit de terre des globes de feu qui consumèrent tous les ouvrages et les ouvriers :

Iliacos intra muros peccatur et extra.

Les chrétiens et les païens débitaient également des fables sur Julien ; mais les fables des chrétiens, ses ennemis, étaient toutes calomnieuses. Qui pourra jamais se persuader qu'un philosophe ait immolé une femme à la lune, et déchiré de ses mains ses entrailles ? une telle horreur est-elle dans le caractère d'un stoïcien rigide ?

Il ne fit jamais mourir aucun chrétien ; il ne leur accordait point de faveurs, mais il ne les persécutait pas. Il les laissait jouir de leurs biens comme empereur juste, et écrivait contre eux comme philosophe. Il leur défendait d'enseigner dans les écoles les auteurs profanes, qu'eux-mêmes voulaient décrier : ce n'était pas être persécuteur. Il leur permettait l'exercice de leur religion, et les empêchait de se déchirer par leurs querelles sanglantes : c'était les protéger. Ils ne devaient donc lui faire d'autre reproche que de les avoir quittés, de s'être trompé, de s'être fait tort à lui-même, et de n'être pas de leur avis ; cependant ils trouvèrent le moyen de rendre exécrable à la postérité un prince dont le nom aurait été cher à l'univers sans son changement de religion.

SECTION III.

Quoique nous ayons déja parlé de Julien à l'article *Apostat* ; quoique nous ayons, à l'exemple de

tous les sages, déploré le malheur horrible qu'il eut de n'être pas chrétien, et que d'ailleurs nous ayons rendu justice à toutes ses vertus, cependant nous sommes forcés d'en dire encore un mot.

C'est à l'occasion d'une imposture aussi absurde qu'atroce, que nous avons lue par hasard dans un de ces petits dictionnaires dont la France est inondée aujourd'hui, et qu'il est malheureusement trop aisé de faire. Ce dictionnaire théologique est d'un ex-jésuite nommé Paulian; il répète cette fable si décréditée, que l'empereur Julien, blessé à mort en combattant contre les Perses, jeta son sang contre le ciel, en s'écriant : *Tu as vaincu, Galiléen;* fable qui se détruit d'elle-même, puisque Julien fut vainqueur dans le combat, et que certainement Jésus-Christ n'était pas le dieu des Perses.

Cependant Paulian ose affirmer que le fait est incontestable. Et sur quoi l'affirme-t-il? sur ce que Théodoret, l'auteur de tant d'insignes mensonges, le rapporte; encore ne le rapporte-t-il que comme un bruit vague : il se sert du mot, *on dit* (1). Ce conte est digne des calomniateurs qui écrivirent que Julien avait sacrifié une femme à la lune, et qu'on trouva après sa mort un grand coffre rempli de têtes, parmi ses meubles.

Ce n'est pas le seul mensonge et la seule calomnie dont cet ex-jésuite Paulian se soit rendu coupable. Si ces malheureux savaient quel tort ils font à notre sainte religion, en cherchant à l'appuyer par l'imposture et par les injures grossières qu'ils vomissent

---

(1) Théodoret, chap. XXV.

contre les hommes les plus respectables, ils seraient moins audacieux et moins emportés ; mais ce n'est pas la religion qu'ils veulent soutenir, ils veulent gagner de l'argent par leurs libelles ; et désespérant d'être lus des gens du monde, ils compilent, compilent, compilent du fatras théologique, dans l'espérance que leurs opuscules feront fortune dans les séminaires. (1)

On demande très sincèrement pardon aux lecteurs sensés d'avoir parlé d'un ex-jésuite nommé Paulian, et d'un ex-jésuite nommé Nonotte, et d'un ex-jésuite nommé Patouillet ; mais, après avoir écrasé des serpens, n'est-il pas permis aussi d'écraser des puces.

JUSTE (DU) ET DE L'INJUSTE.

Qui nous a donné le sentiment du juste et de l'injuste? Dieu, qui nous a donné un cerveau et un cœur. Mais quand votre raison vous apprend-elle qu'il y a vice et vertu? quand elle nous apprend que deux et deux font quatre. Il n'y a point de connaissance innée, par la raison qu'il n'y a point d'arbre qui porte des feuilles et des fruits en sortant de la terre. Rien n'est ce qu'on appelle inné, c'est-à-dire né développé ; mais, répétons-le encore, Dieu nous fait naître avec des organes qui, à mesure qu'ils croissent, nous font sentir tout ce que

---

(1) Voyez PHILOSOPHIE.

notre espèce doit sentir pour la conservation de cette espèce.

Comment ce mystère continuel s'opère-t-il? dites-le moi, jaunes habitans des isles de la Sonde, noirs Africains, imberbes Canadiens, et vous, Platon, Cicéron, Epictète. Vous sentez tous également qu'il est mieux de donner le superflu de votre pain, de votre riz ou de votre manioc, au pauvre qui vous le demande humblement, que de le tuer ou de lui crever les deux yeux. Il est évident à toute la terre qu'un bienfait est plus honnête qu'un outrage, que la douceur est préférable à l'emportement.

Il ne s'agit donc plus que de nous servir de notre raison pour discerner les nuances de l'honnête et du déshonnête. Le bien et le mal sont souvent voisins; nos passions les confondent: qui nous éclairera? nous-mêmes quand nous sommes tranquilles. Quiconque a écrit sur nos devoirs, a bien écrit, dans tous les pays du monde, parcequ'il n'a écrit qu'avec sa raison. Ils ont tous dit la même chose: Socrate et Epicure, Confutzée et Cicéron, Marc-Antonin et Amurat II, ont eu la même morale.

Redisons tous les jours à tous les hommes: La morale est une, elle vient de Dieu; les dogmes sont différens, ils viennent de nous.

Jésus n'enseigna aucun dogme métaphysique, il n'écrivit point de cahiers théologiques; il ne dit point: Je suis consubstantiel; j'ai deux volontés et deux natures avec une seule personne. Il laissa aux cordeliers et aux jacobins, qui devaient venir douze cents ans après lui, le soin d'argumenter pour sa-

voir si sa mère a été conçue dans le péché originel ; il n'a jamais dit que le mariage est le signe visible d'une chose invisible ; il n'a pas dit un mot de la grace concomitante ; il n'a institué ni moines ni inquisiteurs ; il n'a rien ordonné de ce que nous voyons aujourd'hui.

Dieu avait donné la connaissance du juste et de l'injuste dans tous les temps qui précédèrent le christianisme. Dieu n'a point changé et ne peut changer : le fond de notre ame, nos principes de raison et de morale seront éternellement les mêmes. De quoi servent à la vertu des distinctions théologiques, des dogmes fondés sur ces distinctions, des persécutions fondées sur ces dogmes ? La nature, effrayée et soulevée avec horreur contre toutes ces inventions barbares, crie à tous les hommes : soyez justes, et non des sophistes persécuteurs.

Vous lisez dans le Sadder, qui est l'abrégé des lois de Zoroastre, cette sage maxime : « Quand il « est incertain si une action qu'on te propose est « juste ou injuste, abstiens-toi ». Qui jamais a donné une règle plus admirable ? quel législateur a mieux parlé ? Ce n'est pas là le système des opinions probables, inventé par des gens qui s'appelaient *la société de Jésus*.

JUSTICE.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on dit que la justice est bien souvent très injuste : *Summum jus, summa injuria*, est un des plus anciens proverbes.

Il y a plusieurs manières affreuses d'être injuste; par exemple, celle de rouer l'innocent Calas sur des indices équivoques, et de se rendre coupable du sang innocent pour avoir trop cru de vaines présomptions.

Une autre manière d'être injuste est de condamner au dernier supplice un homme qui mériterait tout au plus trois mois de prison : cette espèce d'injustice est celle des tyrans, et sur-tout des fanatiques, qui deviennent toujours tyrans dès qu'ils ont la puissance de mal faire.

Nous ne pouvons mieux démontrer cette vérité que par la lettre qu'un célèbre avocat au conseil écrivit, en 1766, à M. le marquis de Beccaria, l'un des plus célèbres professeurs de jurisprudence qui soient en Europe.

LETTRE À M. LE MARQUIS DE BECCARIA, PROFESSEUR EN DROIT PUBLIC À MILAN, AU SUJET DE M. DE MORANGIÉS.

1772.

MONSIEUR,

Vous enseignez les lois dans l'Italie, dont toutes les lois nous viennent, excepté celles qui nous sont transmises par nos coutumes bizarres et contradictoires, reste de l'antique barbarie, dont la rouille subsiste encore dans un des royaumes les plus florissans de la terre.

Votre livre sur les délits et les peines ouvrit les yeux à plusieurs jurisconsultes de l'Europe, nourris dans des usages absurdes et inhumains; et on

commença par-tout à rougir de porter encore ses anciens habits de sauvages.

On demanda votre sentiment sur le supplice affreux auquel avaient été condamnés deux jeunes gentilshommes sortant de l'enfance, dont l'un, échappé aux tortures, est devenu l'un des meilleurs officiers d'un très grand roi, et l'autre, qui donnait les plus chères espérances, mourut en sage d'une mort affreuse, sans ostentation et sans faiblesse, au milieu de cinq bourreaux. Ces enfans étaient accusés d'une indécence en action et en paroles, faute que trois mois de prison auraient assez punie, et que l'âge aurait infailliblement corrigée.

Vous répondîtes que leurs juges étaient des assassins, et l'Europe pensa comme vous.

Je vous consultai sur les jugemens de cannibales contre Calas, contre Sirven, contre Montbailli, et vous prévîntes les arrêts émanés depuis du chef de notre justice, de nos maîtres des requêtes, et des tribunaux qui ont justifié l'innocence condamnée, et qui ont rétabli l'honneur de notre nation.

Je vous consulte aujourd'hui sur une affaire d'une nature bien différente. Elle est à-la-fois civile et criminelle. C'est un homme de qualité, maréchal de camp dans nos armées, qui soutient seul son honneur et sa fortune contre une famille entière de citoyens pauvres et obscurs, et contre une foule de gens de la lie du peuple, dont les cris se font entendre par toute la France.

La famille pauvre accuse l'officier général de lui voler cent mille écus par la fraude et par la vio-

lence. L'officier général accuse ces indigens de lui voler cent mille écus par une manœuvre également criminelle. Ces pauvres se plaignent non seulement d'être en risque de perdre un bien immense qu'ils n'ont jamais paru posséder, mais d'avoir été tyrannisés, outragés, battus, par des officiers de justice, qui les ont forcés de s'avouer coupables, et de consentir à leur ruine et à leur châtiment. Le maréchal de camp proteste que ces imputations de fraude et de violence sont des calomnies atroces. Les avocats des deux parties se contredisent sur tous les faits, sur toutes les inductions, et même sur tous les raisonnemens; leurs mémoires sont des tissus de démentis; chacun traite son adversaire d'inconséquent et d'absurde: c'est la méthode de toutes les disputes.

Quand vous aurez eu, Monsieur, la bonté de lire leurs mémoires que j'ai l'honneur de vous envoyer, et qui sont assez connus en France, souffrez que je vous soumette mes difficultés; elles sont dictées par l'impartialité. Je ne connais ni aucune des parties, ni aucun des avocats. Mais, ayant vu pendant près de quatre-vingts ans la calomnie et l'injustice triompher tant de fois, il m'est permis de chercher à pénétrer dans le labyrinthe habité par ces monstres.

PRÉSOMPTIONS CONTRE LA FAMILLE VERRON.

1° Voilà d'abord quatre billets à ordre pour cent mille écus, faits dans toutes les règles par un officier chargé d'ailleurs de dettes; ils sont au profit

d'une femme, nommée Verron, qui se dit veuve d'un banquier. Ils sont réclamés par son petit-fils du Jonquay, son héritier, nouvellement reçu docteur ès-lois, quoiqu'il ne sache pas même l'orthographe. Cela suffit-il? oui, dans une affaire ordinaire; non, si dans ce cas-ci, très extraordinaire, il est d'une extrême vraisemblance que le docteur ès-lois n'a jamais porté ni pu porter l'argent qu'il prétend avoir livré au nom de son aïeule; si la grand'mère, qui subsistait à peine dans un galetas du malheureux métier de prêteuse sur gages, n'a jamais pu posséder les cent mille écus; si enfin le petit-fils et sa propre mère ont avoué et signé librement qu'ils ont voulu voler le maréchal de camp, et qu'il n'a jamais reçu que douze cents francs, au lieu de trois cent mille livres: l'affaire alors vous paraît-elle éclaircie? et le public est-il assez instruit des préliminaires?

2° Je m'en rapporte à vous, Monsieur; est-il probable qu'une pauvre veuve d'un inconnu, qu'on dit avoir été un vil agioteur, et non un banquier, ait pu avoir une somme si considérable à prêter au hasard à un officier publiquement endetté? Le maréchal de camp soutient enfin que l'agioteur, mari de cette femme, mourut insolvable; que son inventaire même ne fut pas payé; que ce prétendu banquier fut d'abord garçon boulanger chez M. le duc de Saint-Agnan, ambassadeur en Espagne; qu'il fit ensuite le métier de courtier à Paris, et qu'il fut obligé par M. Héraut, lieutenant de police, de rendre des billets à ordre, ou lettres de change, qu'il avait extorqués d'un jeune homme; tant la

malédiction semble être sur cette famille pour les billets à ordre. Si tout cela est prouvé, vous paraît-il vraisemblable que cette famille ait prêté cent mille écus à un officier obéré, qu'elle ne connaissait pas?

3° Trouvez-vous probable que le petit-fils de l'agioteur, docteur ès-lois, ait couru cinq lieues à pied, ait fait vingt-six voyages, ait monté et descendu trois mille marches, le tout pendant cinq heures, sans s'arrêter, pour porter *en secret* douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or à un homme auquel il donne le lendemain douze cents francs en public? Une telle histoire vous paraît-elle inventée par un insensé très maladroit? Ceux qui la croient vous paraissent-ils sages? que pensez-vous de ceux qui la débitent sans la croire?

4° Est-il probable que le jeune du Jonquay, docteur ès-lois, et sa propre mère, aient avoué juridiquement et signé chez un premier juge, nommé chez nous commissaire, que toute cette histoire était fausse; qu'ils n'avaient jamais porté cet or, et qu'ils étaient des fripons, si en effet ils ne l'avaient pas été, si le trouble et le remords ne leur avaient pas arraché cette confession de leur crime? et quand ils disent ensuite qu'ils n'ont fait cet aveu chez le premier juge, que parcequ'on leur avait donné précédemment un coup de poing chez un procureur, cette excuse vous paraît-elle raisonnable ou absurde?

N'est-il pas évident que si ce docteur ès-lois a été battu en effet dans une autre maison pour cette même affaire, il doit avoir demandé justice de

cette violence à ce premier juge, au lieu de signer librement avec sa mère qu'ils sont coupables tous deux d'un crime qu'ils n'ont point commis?

Seraient-ils recevables à dire : Nous avons signé notre condamnation, parceque nous avons cru que le maréchal de camp avait gagné contre nous tous les officiers de la police et tous les premiers juges?

Le bon sens permet-il d'écouter de telles raisons? Aurait-on osé les proposer dans nos temps même de barbarie, où nous n'avions encore ni lois, ni mœurs, ni raison cultivée?

Si j'en crois les mémoires très circonstanciés du maréchal de camp, les coupables, ayant été mis en prison, ont d'abord persisté dans l'aveu de leur crime. Ils ont écrit deux lettres à celui qu'ils avaient chargé du dépôt des billets extorqués au maréchal de camp. Ils voulaient rendre ces billets; ils étaient effrayés de leur délit qui pouvait les conduire aux galères ou à la potence. Ils se sont raffermis depuis. Ceux avec lesquels ils doivent partager le fruit de leur scélératesse les encouragent; l'appât de cette somme immense les séduit tous. Ils appellent toutes les fraudes obscures de la chicane au secours d'un crime avéré. Ils profitent adroitement des détresses où l'officier obéré s'est trouvé quelquefois réduit, pour le faire croire capable de rétablir ses affaires par un vol de cent mille écus. Ils excitent la compassion de la populace qui ameute bientôt tout Paris. Ils touchent de pitié des avocats qui se font un devoir d'employer pour eux leur éloquence, et de soutenir le faible contre le puissant, le peuple contre la noblesse. L'affaire la plus

claire devient la plus obscure. Un procès simple, que le magistrat de la police aurait terminé en quatre jours, se grossit, pendant plus d'un an, de la fange que tous les canaux de la chicane y apportent. Vous verrez que tout cet exposé est le résumé des mémoires produits dans cette cause fameuse.

Présomptions en faveur de la famille Verron.

Voici maintenant les défenses de l'aïeule, de la mère, et du petit-fils, docteur ès-lois, contre ces fortes présomptions :

1° Les cent mille écus (ou approchant) qu'on prétend que la veuve Verron n'a jamais possédés, lui furent donnés autrefois par son mari, en fidéicommis avec de la vaisselle d'argent. Ce fidéicommis lui fut apporté *en secret* six mois après la mort de ce mari, par un nommé Chotard. Elle les plaça, et toujours *en secret*, chez un notaire nommé Gilet, qui les lui rendit aussi secrètement, en 1760. Donc elle avait en effet les cent mille écus que son adversaire prétend qu'elle n'a jamais possédés.

2° Elle est morte dans une extrême vieillesse pendant le cours du procès, en protestant, après avoir reçu les sacremens, que ces cent mille écus ont été portés en or à l'officier général, par son petit-fils, en vingt-six voyages à pied, le 23 septembre 1771.

3° Il n'est nullement probable qu'un officier, accoutumé à emprunter, et rompu aux affaires, ait fait des billets payables à ordre pour la somme de

trois cent mille livres à un inconnu, sans avoir reçu cette somme.

4° Il y a des témoins qui ont vu compter et arranger les sacs remplis de cet or, et qui ont vu le docteur ès-lois le porter à pied, sous sa redingote, au maréchal de camp, en vingt-six voyages, en cinq heures de temps. Et il n'a fait ces vingt-six voyages étonnans que pour complaire au maréchal de camp, qui lui avait demandé le *secret*.

5° Le docteur ès-lois ajoute : Notre grand'mère et nous, nous vivions, à la vérité, dans un galetas, et nous prêtions sur gages quelque petit argent; mais c'était par une sage économie; c'était pour m'acheter une charge de conseiller au parlement, lorsque la magistrature était vénale. Il est vrai que mes trois sœurs gagnent leur vie au métier de couturière et de brodeuse; mais c'est que ma grand'mère gardait tout pour moi. Il est vrai que je n'ai fréquenté que des entremetteuses, des cochers, et des laquais; j'avoue que je parle et que j'écris comme eux; mais je n'en aurais pas été moins digne d'être magistrat, en me formant avec le temps.

6° Tous les honnêtes gens ont été touchés de notre malheur. M. Aubourg, l'un des plus dignes financiers de Paris, a pris notre parti généreusement, et sa voix nous a donné la voix publique.

Ces défenses paraissent plausibles en partie. Voici comme leur adversaire les réfute;

Raisons du maréchal de camp, contre les raisons de la famille Verron.

1° Le conte du fidéicommis est aux yeux de tout homme sensé aussi faux et aussi burlesque que le conte des vingt-six voyages à pied. Si le pauvre agioteur, mari de cette vieille, avait voulu donner en mourant tant d'or à sa femme, il le pouvait de la main à la main, sans employer un tiers.

S'il avait eu cette prétendue vaisselle d'argent, la moitié en appartenait à sa femme, commune en biens. Elle ne serait pas restée tranquille, pendant six mois, dans un bouge à deux cents francs par an, sans redemander sa vaisselle, et sans faire ses diligences. Chotard, l'ami prétendu de son mari et d'elle, ne l'aurait pas laissée six mois entiers dans une si grande indigence et dans une si cruelle inquiétude.

Il y a eu en effet un Chotard, mais c'était un homme perdu de dettes et de débauches, un banqueroutier frauduleux, qui emporta quarante mille écus aux fermes générales (1) dans lesquelles il avait un emploi, et qui probablement n'aurait pas donné cent mille écus à la veuve Verron, grand'mère du docteur ès lois.

La veuve Verron prétend qu'elle fit valoir son argent, et toujours secrètement, chez un notaire nom-

(1) Deux fermiers-généraux, MM. de Mazières et Daugé, l'attestent.

mé Gilet, et on n'en trouve nul vestige dans l'étude de ce notaire.

Elle articule que ce notaire lui rendit son argent, encore secrètement, en 1760; et il était mort.

Si tous ces faits sont vrais, il faut avouer que la cause de du Jonquay et de la Verron, fondée sur une foule de mensonges ridicules, tombe évidemment avec eux.

2° Le testament de la Verron, fait une demi-heure avant son dernier moment, ayant son Dieu et la mort sur les lèvres, est une pièce bien respectable, on oserait presque dire, sacrée. Mais si elle est au nombre de ces choses sacrées qu'on fait servir tous les jours au crime, si ce testament a été visiblement dicté par les intéressés au procès, si cette prêteuse sur gages, en recommandant son ame à Dieu, a manifestement menti à Dieu, de quel poids est alors cette pièce? n'est-elle pas la plus forte preuve de l'imposture et de la scélératesse?

On a toujours fait dire à cette femme, pendant le procès soutenu en son propre nom, qu'elle ne possédait que les cent mille écus qu'on voulait lui ravir, qu'elle n'a jamais eu que cette somme. Et la voilà qui, dans son testament, articule cinq cent mille livres! Voilà deux cent mille francs de plus auxquels on ne s'attendait pas, et la veuve Verron, convaincue de son crime par sa propre bouche. Ainsi, dans cette étrange cause, l'imposture atroce et ridicule de la famille éclate de tous côtés pendant la vie de cette femme, et jusque dans les bras de la mort.

3° Il est probable, il est prouvé que le maréchal de camp ne devait pas confier des billets à ordre pour cent mille écus à ce docteur inconnu, pour les négocier, sans exiger de lui une reconnaissance. Mais il a commis cette inadvertance, qui est la faute d'un cœur noble; il a été séduit par la jeunesse, par la candeur et par la générosité apparente d'un homme de vingt-sept ans, prêt à être élevé à la magistrature, qui lui prêtait douze cents francs pour une affaire urgente, et qui lui promettait de lui faire tenir cent mille écus dans peu de jours, par une compagnie opulente. C'est-là le fond et le nœud du procès. Il faut absolument examiner s'il est probable qu'un homme qu'on suppose avoir reçu près de cent mille écus en or, vienne le lendemain matin demander en hâte douze cents francs pour une affaire pressante, à celui-là même qui lui a donné la veille douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or.

Il n'y a là aucune vraisemblance.

Il est encore plus improbable, comme on l'a déjà dit, qu'un homme de distinction, un officier général, père de famille, pour récompenser celui qui vient de lui rendre le service inoui de lui prêter cent mille écus sans le connaître, ait par reconnaissance imaginé de le faire pendre; lui qui, supposé nanti de cette somme immense, n'avait qu'à attendre paisiblement les échéances éloignées du payement; lui qui pour gagner du temps n'avait pas besoin de commettre le plus lâche des crimes; lui qui n'en a jamais commis. Certes, il est plus naturel de penser que le petit-fils d'un agioteur fripon et d'une misérable prêteuse sur gages, a profité de la confiance

aveugle d'un homme de guerre, pour lui extorquer cent mille écus, et qu'il a promis de partager cette somme avec les hommes vils qui pourraient l'aider dans cette manœuvre.

4° Il y a des témoins qui déposent en faveur de du Jonquay et de la Verron. Qui sont ces témoins? que déposent-ils?

C'est d'abord une nommée Tourtera, une courtière qui soutenait la Verron dans son petit commerce de prêteuse sur gages, et qui a été mise cinq fois à l'hôpital pour ses infamies scandaleuses; ce qui est très aisé à vérifier.

C'est un cocher nommé Gilbert qui, tantôt ferme dans le crime, et tantôt ébranlé, a déclaré chez une dame Petit en présence de six personnes, qu'il avait été suborné par du Jonquay. Il a demandé plusieurs fois à d'autres personnes s'il était encore à temps de se rétracter, et réitéré ces propos devant témoins. (1)

De plus, il se peut encore que ce Gilbert se soit trompé et n'ait point menti. Il se peut qu'il ait vu quelque argent chez des prêteurs sur gages, et qu'on lui ait fait accroire qu'il y avait trois cent mille livres. Rien n'est plus dangereux, en bien des gens, qu'une tête chaude qui croit avoir vu ce qu'elle n'a pu voir.

C'est un nommé Aubriot, filleul de cette entremetteuse Tourtera et conduit par elle. Il dépose

---

(1) C'est ce que le comte de Morangiés articule. S'il en imposait, il serait trop coupable. S'il dit vrai, la cause est jugée.

avoir vu dans une rue de Paris, le 23 septembre 1771, le docteur du Jonquay en manteau, portant des sacs.

Ce n'est pas là assurément une preuve bien forte que ce docteur ait fait ce jour-là même vingt-six voyages à pied, et ait couru cinq lieues pour donner *secrètement* douze mille quatre cent vingt-cinq louis, en attendant le reste. Il paraît clair qu'il alla ce jour-là chez le maréchal de camp, qu'il lui parla; et il paraît probable qu'il le trompa; mais il n'est pas clair qu'Aubriot l'y ait vu aller treize fois en un matin, et retourner treize fois. Il est encore moins clair que cet Aubriot ait pu voir ce jour-là tant de choses dans la rue, affligé de la vérole (il faut appeler les choses par leur nom), frotté de mercure ce jour même, les jambes chancelantes, la tête enflée, la langue hors de la bouche; ce n'est pas là le moment de courir. Son ami du Jonquay lui aurait-il dit: « Venez risquer votre vie pour me voir faire cinq « lieues de chemin, chargé d'or; je vais donner « toute la fortune de ma famille en *secret* à un homme « noyé de dettes; je veux avoir en secret, pour « témoin, un homme de votre caractère? » Cela n'est pas vraisemblable. Le chirurgien qui administrait le mercure à ce monsieur, atteste qu'il n'était guère en état de sortir; et le fils de ce chirurgien, dans son interrogatoire, s'en rapporte à l'académie de chirurgie.

Mais enfin, qu'un homme vigoureux ait eu la force, dans cet état honteux et horrible, de prendre l'air, et de faire quelques pas dans une rue, qu'en résulte-t-il? A-t-il vu du Jonquay faire vingt-six

voyages du haut de son galetas à l'hôtel du maréchal de camp? A-t-il vu douze mille quatre cent vingt-cinq louis d'or entre ses mains? Quelqu'un a-t-il été témoin de ce prodige digne des mille et une nuits? Non, sans doute, non, personne; à quoi se réduisent donc tous ces témoignages qu'on allégue?

5° Que la fille de la Verron, dans son galetas, ait emprunté quelquefois de petites sommes sur gages, que la Verron en ait prêté pour faire son petit-fils conseiller au parlement, cela ne fait rien au fond de l'affaire; il paraît toujours que ce magistrat n'a pas couru cinq lieues à pied pour porter cent mille écus; et que le maréchal de camp ne les a jamais reçus.

6° Un nommé Aubourg se présente, non seulement comme témoin, mais comme protecteur, comme bienfaiteur de l'innocence opprimée. Les avocats de la famille Verron font de cet homme un citoyen d'une vertu aussi intrépide que rare. Il a été sensible aux malheurs du docteur du Jonquay, de sa mère, de sa grand'mère qu'il ne connaissait pas. Il leur a offert son crédit et sa bourse, sans autre intérêt que le plaisir héroïque de secourir la vertu qu'on persécute.

A l'examen, il se trouve que ce héros de la bienfesance est un malheureux qui a d'abord été laquais, puis tapissier, puis courtier, puis banqueroutier; et qui prête aujourd'hui sur gage, comme la Verron et la Tourtera. Il vole au secours des personnes de sa profession. Cette Tourtera lui a donné d'abord vingt cinq louis pour disposer sa probité à prêter

son ministere à sa famille désolée. Le généreux Aubourg a eu la grandeur d'ame de faire un contrat avec la vieille aïeule presque mourante, par lequel elle lui donne cent quinze mille livres sur les cent mille écus que doit le maréchal de camp, à condition qu'Aubourg fera les frais du procès. Il prend même la précaution de faire ratifier ce marché dans le testament qu'on dicte à la vieille agioteuse, ou qu'on suppose prononcé par cette vieille. Cet homme vénérable espère donc partager un jour, avec quelques témoins, les dépouilles du maréchal de camp. C'est le grand cœur d'Aubourg qui a ourdi cette trame; c'est lui qui a conduit le procès dont il a fait son patrimoine. Il a cru que des billets à ordre seraient infailliblement payés; c'est un receleur qui partage le butin des voleurs, et qui en prend pour lui la meilleure part.

Telles sont les réponses du maréchal de camp. Je n'en diminue rien; je n'y ajoute rien; je ne fais que raconter.

Je vous ai exposé, Monsieur, toute la substance de ce procès, et tout ce qu'on allègue de plus fort des deux côtés.

Je vous demande à présent votre opinion sur ce qu il faut prononcer en cas que les choses restent dans le même état, en cas qu'on ne puisse arracher irrévocablement la vérité d'aucun côté, et la manifester sans nuage.

Les raisons de l'officier général paraissent jusqu'ici convaincantes. L'équité naturelle est pour lui. Cette équité naturelle que Dieu a mise dans le cœur de tous les hommes est la base de toutes les

lois. Faudra-il détruire ce fondement de toute justice pour condamner un homme à payer cent mille écus qu'il ne paraît pas devoir?

Il a fait des billets pour cent mille écus dans la vaine espérance qu'on lui donnerait l'argent ; il a traité avec un jeune inconnu comme s'il avait traité avec le banquier du roi ou de l'impératrice reine. Ses billets auront-ils plus de force que ses raisons? On ne doit certainement que ce qu'on a reçu. Les billets, les polices, les reconnaissances, supposent toujours qu'on a touché l'argent. Mais s'il y a des preuves qu'on n'a rien touché, on ne doit rien rendre. S'il y a écrit contre écrit, le dernier annulle l'autre. Or ici le dernier écrit est celui de du Jonquay et de sa mère; et il porte que leur adverse partie n'a jamais reçu d'eux les cent mille écus, et qu'ils sont des fripons.

Quoi! parcequ'ils auront désavoué leur aveu, parcequ'ils auront reçu un coup de poing, on leur adjugerait le bien d'autrui?

Je suppose (ce qui n'est pas vraisemblable) que les juges, liés par les formes, condamnent le maréchal de camp à payer ce qu'il ne doit point, ne ruinent-ils pas sa réputation ainsi que sa fortune? Tous ceux qui se sont élevés contre lui dans cette étrange aventure, ne diront-ils pas qu'il a calomnieusement accusé ses adversaires d'un crime dont lui-même est coupable? Il perdra son honneur à leurs yeux en perdant son bien. Il ne sera justifié que dans l'esprit de ceux qui examinent profondément. C'est toujours le très petit nombre. Où sont les hommes qui aient le loisir, l'attention, la capacité, la bonne

foi, de considérer toutes les faces d'une affaire qui ne les regarde pas? Ils en jugent comme notre ancien parlement condamnait les livres, sans les lire.

Vous le savez, on juge de tout sur des préjugés, sur parole, et au hasard. Personne ne fait réflexion que la cause d'un citoyen doit intéresser tous les citoyens, et que nous pouvons subir, avec désespoir, le sort sous lequel nous le voyons accablé avec des yeux indifférens. Nous écrivons tous les jours sur des jugemens portés par le sénat de Rome et par l'aréopage d'Athènes, à peine songeons-nous à ce qui se passe dans nos tribunaux?

Vous, Monsieur, qui embrassez l'Europe dans vos recherches et dans vos décisions, daignez me prêter vos lumières. Il se peut, à toute force, que des formalités de chicane que je ne connais pas, fassent perdre le procès au maréchal de camp; mais il me semble qu'il le gagnera au tribunal du public éclairé, ce grand juge sans appel qui prononce sur le fond des choses, et qui décide de la réputation.

I.

IDÉE.

SECTION I.

Qu'est-ce qu'une idée?

C'est une image qui se peint dans mon cerveau.

Toutes vos pensées sont donc des images?

Assurément; car les idées les plus abstraites ne sont que les suites de tous les objets que j'ai apperçus. Je ne prononce le mot d'*être* en général que parceque j'ai connu des êtres particuliers. Je ne prononce le nom d'*infini* que parceque j'ai vu des bornes, et que je recule ces bornes dans mon entendement autant que je le puis; je n'ai des idées que parceque j'ai des images dans la tête.

Et quel est le peintre qui fait ce tableau?

Ce n'est pas moi; je ne suis pas assez bon dessinateur; c'est celui qui m'a fait, qui fait mes idées.

Et d'où savez-vous que c n'est pas vous qui faites des idées?

De ce qu'elles me viennent très souvent malgré moi quand je veille, et toujours malgré moi quand je rêve en dormant.

Vous êtes donc persuadé que vos idées ne vous appartiennent que comme vos cheveux qui croissent, qui blanchissent, et qui tombent sans que vous vous en mêliez?

Rien n'est plus évident; tout ce que je puis faire, c'est de les friser, de les couper, de les poudrer; mais il ne m'appartient pas de les produire.

Vous seriez donc de l'avis de Mallebranche, qui disait que nous voyons tout en Dieu?

Je suis bien sûr au moins que si nous ne voyons pas les choses dans le grand Etre, nous les voyons par son action puissante et présente.

Et comment cette action se fait-elle?

Je vous ai dit cent fois dans nos entretiens que je n'en savais pas un mot, et que Dieu n'a dit son se-

cret à personne. J'ignore ce qui fait battre mon cœur, courir mon sang dans mes veines ; j'ignore le principe de tous mes mouvemens ; et vous voulez que je vous dise comment je sens, et comment je pense ? cela n'est pas juste.

Mais vous savez au moins si votre faculté d'avoir des idées est jointe à l'étendue ?

Pas un mot. Il est bien vrai que Tatien, dans son discours aux Grecs, dit que l'ame est composée manifestement d'un corps. Irénée, dans son chapitre XXVI du second livre, dit que le Seigneur a enseigné que nos ames gardent la figure de notre corps pour en conserver la mémoire. Tertullien assure, dans son second livre de l'Ame, qu'elle est un corps. Arnobe, Lactance, Hilaire, Grégoire de Nysse, Ambroise, n'ont point une autre opinion. On prétend que d'autres peres de l'Eglise assurent que l'ame est sans aucune étendue, et qu'en cela ils sont de l'avis de Platon ; ce qui est très douteux. Pour moi, je n'ose être d'aucun avis ; je ne vois qu'incompréhensibilité dans l'un et dans l'autre système ; et après y avoir rêvé toute ma vie, je suis aussi avancé que le premier jour.

Ce n'était donc pas la peine d'y penser.

Il est vrai ; celui qui jouit en sait plus que celui qui réfléchit, ou du moins il sait mieux, il est plus heureux ; mais que voulez-vous ? il n'a pas dépendu de moi ni de recevoir ni de rejetter dans ma cervelle toutes les idées qui sont venues y combattre les unes contre les autres, et qui ont pris mes cellules médullaires pour leur champ de bataille. Quand elles se

sont bien battues, je n'ai recueilli de leurs dépouilles que l'incertitude.

Il est bien triste d'avoir tant d'idées, et de ne savoir pas au juste la nature des idées.

Je l'avoue; mais il est bien plus triste, et beaucoup plus sot de croire savoir ce qu'on ne sait pas.

Mais si vous ne savez pas positivement ce que c'est qu'une idée, si vous ignorez d'où elles vous viennent, vous savez du moins par où elles vous viennent.

Oui, comme les anciens Egyptiens, qui, ne connaissant pas la source du Nil, savaient très bien que les eaux du Nil leur arrivaient par le lit de ce fleuve. Nous savons très bien que les idées nous viennent par les sens; nous ignorons toujours d'où elles partent. La source de ce Nil ne sera jamais découverte.

S'il est certain que toutes les idées vous sont données par les sens, pourquoi donc la sorbonne, qui a si long-temps embrassé cette doctrine d'Aristote, l'a-t-elle condamnée avec tant de virulence dans Helvétius?

C'est que la sorbonne est composée de théologiens.

SECTION II.

Tout en Dieu. (*)

In Deo vivimus, movemur, et sumus.

Tout se meut, tout respire, et tout existe en Dieu.

Aratus, cité et approuvé par S. Paul, fit donc cette confession de foi chez les Grecs.

Le vertueux Caton dit la même chose : *Jupiter est quodcumque vides, quocumque moveris.*

Mallebranche est le commentateur d'Aratus, de S. Paul, et de Caton. Il réussit d'abord en montrant les erreurs des sens et de l'imagination ; mais quand il voulut développer ce grand système que tout est en Dieu, tous les docteurs dirent que le commentaire est plus obscur que le texte. Enfin, en creusant cet abyme, la tête lui tourna ; il eut des conversations avec le Verbe, il sut ce que le Verbe a fait dans les autres planètes : il devint tout-à-fait fou. Cela doit nous donner de terribles alarmes, à nous autres chétifs qui fesons les entendus.

Pour bien entrer au moins dans la pensée de Mallebranche dans le temps qu'il était sage, il faut d'abord n'admettre que ce que nous concevons clairement, et rejeter ce que nous n'entendons pas.

(*) Cette section est un extrait (fait par l'auteur) du Commentaire sur Mallebranche. Voyez Philosophie, tom. I, édit. de Khel.

N'est-ce pas être imbecille que d'expliquer une obscurité par des obscurités?

Je sens invinciblement que mes premières idées et mes sensations me sont venues malgré moi. Je conçois très clairement que je ne puis me donner aucune idée. Je ne puis me rien donner; j'ai tout reçu. Les objets qui m'entourent ne peuvent me donner ni idée ni sensation par eux-mêmes; car comment se pourrait-il qu'un morceau de matière eût en soi la vertu de produire dans moi une pensée?

Donc je suis mené malgré moi à penser que l'Être éternel, qui donne tout, me donne mes idées, de quelque manière que ce puisse être.

Mais qu'est-ce qu'une idée? qu'est-ce qu'une sensation, une volonté, etc.? c'est moi appercevant, moi sentant, moi voulant.

On sait enfin qu'il n'y a pas plus d'être réel appelé *idée* que d'être réel nommé *mouvement*; mais il y a des corps mus.

De même il n'y a point d'être particulier nommé *mémoire*, *imagination*, *jugement*; mais nous nous souvenons, nous imaginons, nous jugeons.

Tout cela est d'une vérité triviale; mais il est nécessaire de rebattre souvent cette vérité; car les erreurs contraires sont plus triviales encore.

Lois de la nature.

Maintenant, comment l'Être éternel et formateur produirait-il tous ces modes dans des corps organisés?

A-t-il mis deux êtres dans un grain de froment dont l'un fera germer l'autre? a-t-il mis deux êtres dans un cerf, dont l'un fera courir l'autre? non, sans doute. Tout ce qu'on en sait est que le grain est doué de la faculté de végéter, et le cerf de celle de courir.

C'est évidemment une mathématique générale qui dirige toute la nature, et qui opère toutes les productions. Le vol des oiseaux, le nagement des poissons, la course des quadrupèdes, sont des effets démontrés des règles du mouvement connues. *Mens agitat molem.*

Les sensations, les idées de ces animaux, peuvent-elles être autre chose que des effets plus admirables de lois mathématiques plus cachées?

Mécanique des sens et des idées.

C'est par ces lois que tout animal se meut pour chercher sa nourriture. Vous devez donc conjecturer qu'il y a une loi par laquelle il a l'idée de sa nourriture, sans quoi il n'irait pas la chercher.

L'intelligence éternelle a fait dépendre d'un principe toutes les actions de l'animal; donc l'intelligence éternelle a fait dépendre du même principe les sensations qui causent ces actions.

L'auteur de la nature aura-t-il disposé avec un art si divin les instrumens merveilleux des sens; aura-t-il mis des rapports si étonnans entre les yeux et la lumière, entre l'atmosphère et les oreilles, pour qu'il ait encore besoin d'accomplir son ouvrage par un autre secours? La nature agit toujours par les

voies les plus courtes. La longueur du procédé est impuissance; la multiplicité des secours est faiblesse : donc il est à croire que tout marche par le même ressort.

Le grand Etre fait tout.

Non seulement nous ne pouvons nous donner aucune sensation, nous ne pouvons même en imaginer au-delà de celles que nous avons éprouvées. Que toutes les académies de l'Europe proposent un prix pour celui qui imaginera un nouveau sens; jamais on ne gagnera ce prix. Nous ne pouvons donc rien purement par nous-mêmes, soit qu'il y ait un être invisible et intangible dans notre cervelet, ou répandu dans notre corps, soit qu'il n'y en ait pas; et il faut convenir que dans tous les systêmes l'auteur de la nature nous a donné tout ce que nous avons, organes, sensations, idées qui en sont la suite.

Puisque nous naissons ainsi sous sa main, Mallebranche, malgré toutes ses erreurs, aurait donc raison de dire philosophiquement que nous sommes dans Dieu, et que nous voyons tout dans Dieu; comme S. Paul le dit dans le langage de la théologie, Aratus et Caton dans celui de la morale.

Que pouvons-nous donc entendre par ces mots, *voir tout en Dieu?*

Ou ce sont des paroles vides de sens, ou elles signifient que Dieu nous donne toutes nos idées.

Que veut dire recevoir une idée? ce n'est pas nous qui la créons quand nous la recevons; donc il n'est pas si anti-philosophique qu'on l'a cru, de

dire : C'est Dieu qui fait des idées dans ma tête, de même qu'il fait le mouvement dans tout mon corps. Tout est donc une action de Dieu sur les créatures.

COMMENT TOUT EST-IL ACTION DE DIEU?

Il n'y a dans la nature qu'un principe universel, éternel et agissant; il ne peut en exister deux; car ils seraient semblables ou différens. S'ils sont différens, ils se détruisent l'un l'autre; s'ils sont semblables, c'est comme s'il n'y en avait qu'un. L'unité de dessein dans le grand tout infiniment varié annonce un seul principe; ce principe doit agir sur tout être, ou il n'est plus principe universel.

S'il agit sur tout être, il agit sur tous les modes de tout être. Il n'y a donc pas un seul mouvement, un seul mode, une seule idée qui ne soit l'effet immédiat d'une cause universelle toujours présente.

La matiere de l'univers appartient donc à Dieu tout autant que les idées, et les idées tout autant que la matière.

Dire que quelque chose est hors de lui, ce serait dire qu'il y a quelque chose hors du grand tout. Dieu étant le principe universel de toutes les choses, toutes existent donc en lui et par lui.

Ce systême renferme celui de la prémotion physique, mais comme une roue immense renferme une petite roue qui cherche à s'en écarter. Le principe que nous venons d'exposer est trop vaste pour admettre aucune vue particulière.

La prémotion physique occupe l'Etre universel des changemens qui se passent dans la tête d'un jan-

séniste et d'un moliniste ; mais pour nous autres, nous n'occupons l'Etre des êtres que des lois de l'univers. La prémotion physique fait une affaire importante à Dieu de cinq propositions dont une sœur converse aura entendu parler ; et nous fesons à Dieu l'affaire la plus simple de l'arrangement de tous les mondes.

La prémotion physique est fondée sur ce principe à la grecque, que, si un être pensant se donnait une idée, il augmenterait son être. Or nous ne savons ce que c'est qu'augmenter son être ; nous n'entendons rien à cela. Nous disons qu'un être pensant se donnerait de nouveaux modes, et non pas une addition d'existence. De même que quand vous dansez, vos coulés, vos entrechats et vos attitudes ne vous donnent pas une existence nouvelle, qui nous semblerait absurde. Nous ne sommes d'accord avec la prémotion physique qu'en étant convaincus que nous ne nous donnons rien.

On crie contre le système de la prémotion, et contre le nôtre, que nous ôtons aux hommes la liberté : Dieu nous en garde ! Il n'y a qu'à s'entendre sur ce mot *Liberté* : nous en parlerons en son lieu ; et en attendant, le monde ira comme il est allé toujours, sans que les thomistes, ni leurs adversaires, ni tous les disputeurs du monde, y puissent rien changer : et nous aurons toujours des idées sans savoir précisément ce que c'est qu'une idée.

IDENTITÉ.

Ce terme scientifique ne signifie que *même chose.* Il pourrait être rendu en français par *mêmeté.* Ce sujet est bien plus intéressant qu'on ne pense. On convient qu'on ne doit jamais punir que la personne coupable, le même individu, et point un autre. Mais un homme de cinquante ans n'est réellement point le même individu que l'homme de vingt : il n'a plus aucune des parties qui formaient son corps ; et s'il a perdu la mémoire du passé, il est certain que rien ne lie son existence actuelle à une existence qui est perdue pour lui.

Vous n'êtes le même que par le sentiment continu de ce que vous avez été et de ce que vous êtes ; vous n'avez le sentiment de votre être passé que par la mémoire : ce n'est donc que la mémoire qui établit l'identité, la mêmeté de votre personne.

Nous sommes réellement physiquement comme un fleuve dont toutes les eaux coulent dans un flux perpétuel. C'est le même fleuve par son lit, ses rives, sa source, son embouchure, par tout ce qui n'est pas lui ; mais changeant à tout moment son eau qui constitue son être, il n'y a nulle identité, nulle mêmeté pour ce fleuve.

S'il y avait un Xerxès tel que celui qui fouettait l'Hellespont pour lui avoir désobéi, et qui lui envoyait une paire de menottes ; si le fils de ce Xerxès s'était noyé dans l'Euphrate, et que Xerxès voulût punir ce fleuve de la mort de son fils, l'Euphrate au-

rait raison de lui répondre : Prenez-vous-en aux flots qui roulaient dans le temps que votre fils se baignoit : ces flots ne m'appartiennent point du tout ; ils sont allés dans le golfe persique, une partie s'y est salée, une autre s'est convertie en vapeurs, et s'en est allée dans les Gaules par un vent de sud-est ; elle est entrée dans les chicorées et dans les laitues que les Gaulois ont mangées, prenez le coupable où vous le trouverez.

Il en est ainsi d'un arbre dont une branche cassée par le vent aurait fendu la tête de votre grand-père. Ce n'est plus le même arbre, toutes ses parties ont fait place à d'autres. La branche qui a tué votre grand-père n'est point à cet arbre ; elle n'existe plus.

On a donc demandé comment un homme qui aurait absolument perdu la mémoire avant sa mort, et dont les membres seraient changés en d'autres substances, pourrait être puni de ses fautes, ou récompensé de ses vertus quand il ne serait plus lui-même ?

J'ai lu dans un livre connu cette demande et cette réponse :

Demande. Comment pourrai-je être récompensé ou puni quand je ne serai plus, quand il ne restera rien de ce qui aura constitué ma personne ? ce n'est que par ma mémoire que je suis toujours moi. Je perds ma mémoire dans ma dernière maladie ; il faudra donc après ma mort un miracle pour me la rendre, pour me faire rentrer dans mon existence perdue ?

Réponse. C'est-à-dire que, si un prince avait égorgé sa famille pour régner, s'il avait tyrannisé ses sujets, il en serait quitte pour dire à Dieu : ce n'est pas moi,

j'ai perdu la mémoire ; vous vous méprenez, je ne suis plus la même personne. Pensez-vous que Dieu fût bien content de ce sophisme ?

Cette réponse est très louable, mais elle ne résout pas entièrement la question.

Il s'agit d'abord de savoir si l'entendement et la sensation sont une faculté donnée de Dieu à l'homme, ou une substance créée ; ce qui ne peut guère se décider par la philosophie, qui est si faible et si incertaine.

Ensuite il faut savoir si l'ame étant une substance, et ayant perdu toute connaissance du mal qu'elle a pu faire, étant aussi étrangere à tout ce qu'elle a fait avec son corps qu'à tous les autres corps de notre univers, peut et doit, selon notre manière de raisonner, répondre dans un autre univers des actions dont elle n'a aucune connaissance ; s'il ne faudrait pas en effet un miracle pour donner à cette ame le souvenir qu'elle n'a plus, pour la rendre présente aux délits anéantis dans son entendement, pour la faire la même personne qu'elle était sur terre ; ou bien, si Dieu la jugerait à peu-près comme nous condamnons sur la terre un coupable, quoiqu'il ait absolument oublié ses crimes manifestes. Il ne s'en souvient plus ; mais nous nous en souvenons pour lui ; nous le punissons pour l'exemple. Mais Dieu ne peut punir un mort pour qu'il serve d'exemple aux vivans. Personne ne sait si ce mort est condamné ou absous. Dieu ne peut donc le punir que parcequ'il sentit et qu'il exécuta autrefois le desir de mal faire. Mais si, quand il se présente mort au tribunal de Dieu, il n'a plus rien de ce desir ; s'il l'a

entièrement oublié depuis vingt ans ; s'il n'est plus du tout la même personne, qui Dieu punira-t-il en lui ?

Ces questions ne paraissent guère du ressort de l'esprit humain : il paraît qu'il faut dans tous ces labyrinthes recourir à la foi seule ; c'est toujours notre dernier asile.

Lucrèce avait en partie senti ces difficultés quand il peint dans son troisième livre un homme qui craint ce qui lui arrivera lorsqu'il ne sera plus le même homme :

Non radicitus è vitâ se tollit et evit;
Sed facit esse suî quiddam super inscius ipse.

Sa raison parle en vain ; sa crainte le dévore,
Comme si n'étant plus il pouvait être encore.

Mais ce n'est pas à Lucrèce qu'il faut s'adresser pour connaître l'avenir.

Le célèbre Toland, qui fit sa propre épitaphe, la finit par ces mots : *Idem futurus Tolandus numquam ;* il ne sera jamais le même Toland. Cependant il est à croire que Dieu l'aurait bien su retrouver s'il avait voulu ; mais il est à croire aussi que l'Etre qui existe nécessairement est nécessairement bon.

IDOLE, IDOLATRE, IDOLATRIE.

IDOLE, du grec *Eidos*, figure ; *Eidolos*, représentation d'une figure ; *Latreuein*, servir, révérer, adorer. Ce mot adorer a, comme on sait, beau-

coup d'acceptions différentes : il signifie porter la main à la bouche en parlant avec respect, se courber, se mettre à genoux, saluer, et enfin communément rendre un culte suprême. Toujours des équivoques.

Il est utile de remarquer ici que le dictionnaire de Trevoux commence cet article par dire que tous les païens étaient idolâtres, et que les Indiens sont encore des peuples idolâtres. Premièrement, on n'appela personne païen avant Théodose le jeune. Ce nom fut donné alors aux habitans des bourgs d'Italie, *pagarum incolæ, pagani*, qui conservèrent leur ancienne religion. Secondement, l'Indoustan est mahométan; et les Mahométans sont les implacables ennemis des images et de l'idolâtrie. Troisièmement, on ne doit point appeler idolâtres beaucoup de peuples de l'Inde qui sont de l'ancienne religion des Parsis, ni certaines castes qui n'ont point d'idole.

SECTION I.

Y A-T-IL JAMAIS EU UN GOUVERNEMENT IDOLATRE ?

Il paraît que jamais il n'y a eu aucun peuple sur la terre qui ait pris ce nom d'idolâtre. Ce mot est une injure, un terme outrageant, tel que celui de *gavache* que les Espagnols donnaient autrefois aux Français, et celui de *maranes* que les Français donnaient aux Espagnols. Si on avait demandé au sénat de Rome, à l'aréopage d'Athènes, à la cour des rois de Perse : *Etes-vous idolâtres ?* ils auraient à peine

entendu cette question. Nul n'aurait répondu : Nous adorons des images, des idoles. On ne trouve ce mot idolâtre, idolâtrie, ni dans Homère, ni dans Hésiode, ni dans Hérodote, ni dans aucun auteur de la religion des Gentils. Il n y a jamais eu aucun édit, aucune loi qui ordonnât qu'on adorât des idoles, qu'on les servît en dieux, qu'on les regardât comme des dieux.

Quand les capitaines romains et carthaginois fesaient un traité, ils attestaient tous leurs dieux. C'est en leur présence, disaient-ils, que nous jurons la paix. Or les statues de tous ces dieux, dont le dénombrement était très long, n'étaient pas dans la tente des généraux. Ils regardaient ou feignaient les dieux comme présens aux actions des hommes, comme témoins, comme juges. Et ce n'est pas assurément le simulacre qui constituait la Divinité.

De quel œil voyaient-ils donc les statues de leurs fausses divinités dans les temples? du même œil, s'il est permis de s'exprimer ainsi, que les catholiques voient les images, objets de leur vénération. L'erreur n'était pas d'adorer un morceau de bois ou de marbre, mais d'adorer une fausse divinité représentée par ce bois et ce marbre. La différence entre eux et les catholiques n'est pas qu'ils eussent des images et que les catholiques n'en aient point; la différence est que leurs images figuraient des êtres fantastiques dans une religion fausse, et que les images chrétiennes figurent des êtres réels dans une religion véritable. Les Grecs avaient la statue d'Hercule, et nous celle de S. Christophe; ils avaient Es-

culape et sa chèvre, et nous S. Roch et son chien; ils avaient Mars et sa lance, et nous S. Antoine de Padoue et S. Jacques de Compostelle.

Quand le consul Pline adresse les prières aux dieux immortels, dans l'exorde du panégyrique de Trajan, ce n'est pas à des images qu'il les adresse. Ces images n'étaient pas immortelles.

Ni les derniers temps du paganisme, ni les plus reculés, n'offrent un seul fait qui puisse faire conclure qu'on adorât une idole. Homère ne parle que des dieux qui habitent le haut Olympe. Le palladium, quoique tombé du ciel, n'était qu'un gage sacré de la protection de Pallas; c'était elle qu'on vénérait dans le palladium : c'était notre sainte ampoule.

Mais les Romains et les Grecs se mettaient à genoux devant des statues, leur donnaient des couronnes, de l'encens, des fleurs, les promenaient en triomphe dans les places publiques. Les catholiques ont sanctifié ces coutumes, et ne se disent point idolâtres.

Les femmes en temps de sécheresse portaient les statues des dieux après avoir jeûné. Elles marchaient pieds nus, les cheveux épars; et aussitôt il pleuvait à seaux, comme dit Pétrone : *Et statim urceatim pluebat.* N'a-t-on pas consacré cet usage illégitime chez les gentils, et légitime parmi les catholiques? Dans combien de villes ne porte-t-on pas nu-pieds des charognes pour obtenir les bénédictions du ciel par leur intercession? Si un turc, un lettré chinois était témoin de ces cérémonies, il pourrait par ignorance accuser les Italiens de mettre leur con-

fiance dans les simulacres qu'ils promènent ainsi en procession.

SECTION II.

Examen de l'idolatrie ancienne.

Du temps de Charles I, on déclara la religion catholique idolâtre en Angleterre. Tous les presbytériens sont persuadés que les catholiques adorent un pain qu'ils mangent, et des figures qui sont l'ouvrage de leurs sculpteurs et de leurs peintres. Ce qu'une partie de l'Europe reproche aux catholiques, ceux-ci le reprochent eux-mêmes aux gentils.

On est surpris du nombre prodigieux de déclamations débitées dans tous les temps contre l'idolâtrie des Romains et des Grecs ; et ensuite on est surpris encore quand on voit qu'ils n'étaient pas idolâtres.

Il y avait des temples plus privilégiés que les autres. La grande Diane d'Ephèse avait plus de réputation qu'une Diane de village. Il se fesait plus de miracles dans le temple d'Esculape à Epidaure que dans un autre de ses temples. La statue de Jupiter Olympien attirait plus d'offrandes que celle de Jupiter Paphlagonien. Mais puisqu'il faut toujours opposer ici les coutumes d'une religion vraie à celles d'une religion fausse, n'avons-nous pas eu depuis plusieurs siècles plus de dévotion à certains autels qu'à d'autres ?

Notre-Dame de Lorette n'a-t-elle pas été préférée à Notre-Dame des Neiges, à celle des Ardens, à celle de Hal, etc. ? Ce n'est pas à dire qu'il y ait

plus de vertu dans une statue à Lorette que dans une statue du village de Hall, mais nous avons eu plus de dévotion à l'une qu'à l'autre ; nous avons cru que celle qu'on invoquait au pied de ses statues daignait du haut du ciel répandre plus de faveurs, opérer plus de miracles dans Lorette que dans Hall. Cette multiplicité d'images de la même personne prouve même que ce ne sont point ces images qu'on vénere, et que le culte se rapporte à la personne qui est représentée ; car il n'est pas possible que chaque image soit la chose même : il y a mille images de S. François, qui même ne lui ressemblent point, et qui ne se ressemblent point entre elles ; et toutes indiquent un seul S. François, invoqué le jour de sa fête par ceux qui ont dévotion à ce saint.

Il en était absolument de même chez les païens : on n'avait imaginé qu'une seule divinité, un seul Apollon, et non pas autant d'Apollons et de Dianes qu'ils avaient de temples et de statues. Il est donc prouvé, autant qu'un point d'histoire peut l'être, que les anciens ne croyaient pas qu'une statue fût une divinité, que le culte ne pouvait être rapporté à cette statue, à cette idole ; et par conséquent les anciens n'étaient point idolâtres. C'est à nous à voir si on doit saisir ce prétexte pour nous accuser d'idolâtrie ?

Une populace grossiere et superstitieuse qui ne raisonnait point, qui ne savait ni douter, ni nier, ni croire, qui courait au temple par oisiveté, et parceque les petits y sont égaux aux grands, qui portait son offrande par coutume, qui parlait continuellement de miracles, sans en avoir examiné

aucun, et qui n'était guère au-dessus des victimes qu'elle amenait ; cette populace, dis-je, pouvait bien, à la vue de la grande Diane et de Jupiter tonnant, être frappée d'une horreur religieuse, et adorer sans le savoir la statue même. C'est ce qui est arrivé quelquefois dans nos temples à nos paysans grossiers ; et on n'a pas manqué de les instruire que c'est aux bienheureux, aux mortels reçus dans le ciel qu'ils doivent demander leur intercession, et non à des figures de bois et de pierre.

Les Grecs et les Romains augmentèrent le nombre de leurs dieux par leurs apothéoses. Les Grecs divinisaient les conquérans, comme Bacchus, Hercule, Persée. Rome dressa des autels à ses empereurs. Nos apothéoses sont d'un genre différent ; nous avons infiniment plus de saints qu'ils n'avaient de ces dieux secondaires, mais nous n'avons égard ni au rang, ni aux conquêtes. Nous avons élevé des temples à des hommes simplement vertueux, qui seraient ignorés sur la terre s'ils n'étaient placés dans le ciel. Les apothéoses des anciens sont faites par la flatterie, les nôtres par le respect pour la vertu.

Cicéron, dans ses ouvrages philosophiques, ne laisse pas soupçonner seulement qu'on puisse se méprendre aux statues des dieux, et les confondre avec les dieux mêmes. Ses interlocuteurs foudroient la religion établie, mais aucun d'eux n'imagine d'accuser les Romains de prendre du marbre et de l'airain pour des divinités. Lucrèce ne reproche cette sottise à personne, lui qui reproche tout aux superstitieux. Donc, encore une fois, cette opinion

n'existait pas ; on n'en avait aucune idée ; il n'y avait point d'idolâtre.

Horace fait parler une statue de Priape ; il lui fait dire : « J'étais autrefois un tronc de figuier ; un « charpentier, ne sachant s'il ferait de moi un dieu « ou un banc, se détermina enfin à me faire dieu. » Que conclure de cette plaisanterie ? Priape était de ces divinités subalternes, abandonnées aux railleurs, et cette plaisanterie même est la preuve la plus forte que cette figure de Priape, qu'on mettait dans les potagers pour effrayer les oiseaux, n'était pas fort révérée.

Dacier, en se livrant à l'esprit commentateur, n'a pas manqué d'observer que Baruch avait prédit cette aventure en disant : « Ils ne seront que ce que vou- « dront les ouvriers ; » mais il pouvait observer aussi qu'on en peut dire autant de toutes les statues. Baruch aurait-il eu une vision sur les satires d'Horace ?

On peut d'un bloc de marbre tirer tout aussi bien une cuvette qu'une figure d'Alexandre ou de Jupiter, ou de quelque autre chose plus respectable. La matière dont étaient formés les chérubins du saint des saints aurait pu servir également aux fonctions les plus viles. Un trône, un autel en sont-ils moins révérés parce que l'ouvrier en pouvait faire une table de cuisine ?

Dacier, au lieu de conclure que les Romains adoraient la statue de Priape, et que Baruch l'avait prédit, devait donc conclure que les Romains s'en moquaient. Consultez tous les auteurs qui parlent des statues de leurs dieux, vous n'en trouverez aucun

qui parle d'idolâtrie ; ils disent expressément le contraire. Vous voyez dans Martial :

Qui finxit sacros auro vel marmore vultus,
Non facit ille Deos; qui colit ille facit.

L'artisan ne fait point les dieux,
C'est celui qui les prie.

Dans Ovide :

Colitur pro Jove forma Jovis.

Dans l'image de Dieu c'est Dieu seul qu'on adore.

Dans Stace :

Nulla autem effigies, nulli commissa metallo
Forma Dei; mentes habitare at numina gaudent.

Les Dieux ne sont jamais dans une arche enfermés ;
Ils habitent nos cœurs.

Dans Lucain :

Estne Dei sedes, nisi terra et pontus et aër?

L'univers est de Dieu la demeure et l'empire.

On ferait un volume de tous les passages qui déposent que les images n'étaient que des images.

Il n'y a que le cas où les statues rendaient des oracles, qui ait pu faire penser que ces statues avaient en elles quelque chose de divin. Mais certainement l'opinion régnante était que les dieux avaient choisi certains autels, certains simulacres pour y venir résider quelquefois, pour y donner audience aux hommes, pour leur répondre. On ne voit dans Homère et dans les chœurs des tragédies grecques, que des prières à Apollon qui rend ses oracles sur les montagnes, en tel temple, en telle

ville ; il n'y a pas dans toute l'antiquité la moindre trace d'une prière adressée à une statue ; si on croyait que l'esprit divin préférait quelques temples, quelques images, comme on croyait aussi qu'il préférait quelques hommes, la chose était certainement possible; ce n'était qu'une erreur de fait. Combien avons-nous d'images miraculeuses! Les anciens se vantaient d'avoir ce que nous possédons en effet; et si nous ne sommes point idolâtres, de quel droit dirons-nous qu'ils l'ont été?

Ceux qui professaient la magie, qui la croyaient une science, ou qui feignaient de le croire, prétendaient avoir le secret de faire descendre les dieux dans les statues : non pas les grands dieux, mais les dieux secondaires, les génies. C'est ce que Mercure trismégiste appelait faire des dieux ; et c'est ce que S. Augustin réfute dans sa Cité de Dieu. Mais cela même montre évidemment que les simulacres n'avaient rien en eux de divin, puisqu'il fallait qu'un magicien les animât ; et il me semble qu'il arrivait bien rarement qu'un magicien fût assez habile pour donner une ame à une statue, pour la faire parler.

En un mot, les images des dieux n'étaient point des dieux. Jupiter, et non pas son image, lançait le tonnerre; ce n'était pas la statue de Neptune qui soulevait les mers, ni celle d'Apollon qui donnait la lumière. Les Grecs et les Romains étaient des gentils, des polythéistes, et n'étaient point des idolâtres.

Nous leur prodiguâmes cette injure quand nous n'avions ni statues ni temples, et nous avons conti-

nué dans notre injustice depuis que nous avons fait servir la peinture et la sculpture à honorer nos vérités, comme ils s'en servaient pour honorer leurs erreurs.

SECTION III.

SI LES PERSES, LES SABÉENS, LES EGYPTIENS, LES TARTARES, LES TURCS, ONT ÉTÉ IDOLATRES; ET DE QUELLE ANTIQUITÉ EST L'ORIGINE DES SIMULACRES APPELÉS IDOLES. HISTOIRE DE LEUR CULTE.

C'est une grande erreur d'appeler idolâtres les peuples qui rendirent un culte au soleil et aux étoiles. Ces nations n'eurent long-temps ni simulacres ni temples. Si elles se trompèrent, c'est en rendant aux astres ce qu'elles devaient au créateur des astres. Encore le dogme de Zoroastre ou Zerdust, recueilli dans le Sadder, enseigne-t-il un Etre suprême, vengeur et rémunérateur; et cela est bien loin de l'idolâtrie. Le gouvernement de la Chine n'a jamais eu aucune idole; il a toujours conservé le culte simple du maître du ciel Kingtien.

Gengis-kan chez les Tartares n'était point idolâtre, et n'avait aucun simulacre. Les musulmans qui remplissent la Grèce, l'Asie mineure, la Syrie, la Perse, l'Inde et l'Afrique, appellent les chrétiens idolâtres *giaours*, parce qu'ils croient que les chrétiens rendent un culte aux images. Ils brisèrent plusieurs statues qu'ils trouvèrent à Constantinople dans Sainte-Sophie et dans l'église des Saints-Apôtres, et dans d'autres qu'ils convertirent en mosquées. L'apparence les trompa, comme elle trompe

toujours les hommes, et leur fit croire que des temples dédiés à des saints qui avaient été hommes autrefois, des images de ces saints révérées à genoux, des miracles opérés dans ces temples, étaient des preuves invincibles de l'idolâtrie la plus complète; cependant il n'en est rien. Les chrétiens n'adorent en effet qu'un seul Dieu, et ne révèrent dans les bienheureux que la vertu même de Dieu qui gît dans ses saints. Les iconoclastes et les protestans ont fait le même reproche d'idolâtrie à l'Eglise, et on leur a fait la même réponse.

Comme les hommes ont eu très rarement des idées précises, et ont encore moins exprimé leurs idées par des mots précis et sans équivoque, nous appelâmes du nom d'idolâtres les gentils et sur-tout les polythéistes. On a écrit des volumes immenses, on a débité des sentimens divers sur l'origine de ce culte rendu à Dieu ou à plusieurs dieux sous des figures sensibles : cette multitude de livres et d'opinions ne prouve que l'ignorance.

On ne sait pas qui inventa les habits et les chaussures, et on veut savoir qui le premier inventa les idoles? Qu'importe un passage de Sanchoniaton qui vivait avant la guerre de Troie? que nous apprend-il quand il dit que le chaos, l'esprit, c'est-à-dire *le souffle*, amoureux de ses principes, en tira le limon, qu'il rendit l'air lumineux, que le vent Colp et sa femme Baü engendrèrent Eon, qu'Eon engendra Genos, que Cronos leur descendant avait deux yeux par derrière comme par devant, qu'il devint dieu, et qu'il donna l'Egypte à son fils Thaut? voilà

un des plus respectables monumens de l'antiquité.

Orphée ne nous en apprendra pas davantage dans sa théogonie que Damascius nous a conservée. Il représente le principe du monde sous la figure d'un dragon à deux têtes, l'une de taureau, l'autre de lion, un visage au milieu qu'il appelle *visage-dieu*, et des ailes dorées aux épaules.

Mais vous pouvez de ces idées bizarres tirer deux grandes vérités, l'une que les images sensibles et les hiéroglyphes sont de l'antiquité la plus haute; l'autre que tous les anciens philosophes ont reconnu un premier principe.

Quant au polythéisme, le bon sens vous dira que dès qu'il y a eu des hommes, c'est-à-dire, des animaux faibles, capables de raison et de folie, sujets à tous les accidens, à la maladie et à la mort, ces hommes ont senti leur faiblesse et leur dépendance: ils ont reconnu aisément qu'il est quelque chose de plus puissant qu'eux; ils ont senti une force dans la terre qui fournit leurs alimens, une dans l'air qui souvent les détruit, une dans le feu qui consume, et dans l'eau qui submerge. Quoi de plus naturel dans des hommes ignorans que d'imaginer des êtres qui présidaient à ces élémens? quoi de plus naturel que de révérer la force invisible qui fesait luire aux yeux le soleil et les étoiles? et dès qu'on voulut se former une idée de ces puissances supérieures à l'homme, quoi de plus naturel encore que de les figurer d'une manière sensible? Pouvait-on s'y prendre autrement? La religion juive qui précéda la nôtre, et qui fut donnée par Dieu même,

était toute remplie de ces images sous lesquelles Dieu est représenté. Il daigne parler dans un buisson le langage humain, il paraît sur une montagne. Les esprits celestes qu'il envoie viennent tous avec une forme humaine; enfin le sanctuaire est couvert de chérubins qui sont des corps d'hommes avec des ailes et des têtes d'animaux. C'est ce qui a donné lieu à l'erreur de Plutarque, de Tacite, d'Appien, et de tant d'autres, de reprocher aux Juifs d'adorer une tête d'âne. Dieu, malgré sa défense de peindre et de sculpter aucune figure, a donc daigné se proportionner à la faiblesse humaine, qui demandait qu'on parlât aux sens par des images.

Isaïe, dans le chap. VI, voit le Seigneur assis sur un trône, et le bas de sa robe qui remplit le temple. Le Seigneur étend sa main, et touche la bouche de Jérémie, au chap. I de ce prophète. Ezéchiel, au chap. III, voit un trône de saphir, et Dieu lui paraît comme un homme assis sur ce trône. Ces images n'altèrent point la pureté de la religion juive, qui jamais n'employa les tableaux, les statues, les idoles pour représenter Dieu aux yeux du peuple.

Les lettrés chinois, les Parsis, les anciens Egyptiens, n'eurent point d'idoles: mais bientôt Isis et Osiris furent figurés; bientôt Bel à Babylone fut un gros colosse. Brama fut un monstre bizarre dans la presqu'île de l'Inde. Les Grecs sur-tout multiplièrent les noms des dieux, les statues et les temples, mais en attribuant toujours la suprême puissance à leur Zeus nommé par les latins Jupiter, maître des dieux et des hommes. Les Romains imitèrent les Grecs. Ces

peuples placèrent toujours tous les dieux dans le ciel, sans savoir ce qu'ils entendaient par le ciel. (1)

Les Romains eurent leurs douze grands dieux, six mâles et six femelles, qu'ils nommèrent *Dii majorum gentium*. Jupiter, Neptune, Apollon, Vulcain, Mars, Mercure; Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Vénus, Diane. Pluton fut alors oublié, Vesta prit sa place.

Ensuite venaient les dieux *minorum gentium*, les dieux indigètes, les héros, comme Bacchus, Hercule, Esculape; les dieux infernaux, Pluton, Proserpine; ceux de la mer, comme Téthys, Amphitrite, les Néréides, Glaucus; puis les Driades, les Naïades, les dieux des jardins, ceux des bergers : il y en avait pour chaque profession, pour chaque action de la vie, pour les enfans, pour les filles nubiles, pour les mariées, pour les accouchées; on eut le dieu Pet. On divinisa enfin les empereurs. Ni ces empereurs, ni le dieu Pet, ni la déesse Pertunda, ni Priape, ni Rumilia la déesse des tetons, ni Stercutius le dieu de la garde-robe, ne furent à la vérité regardés comme les maîtres du ciel et de la terre. Les empereurs eurent quelquefois des temples, les petits dieux pénates n'en eurent point; mais tous eurent leur figure, leur idole.

C'étaient de petits magots dont on ornait son cabinet, c'étaient les amusemens des vieilles femmes et des enfans, qui n'étaient autorisés par aucun culte public. On laissait agir à son gré la supers-

(1) Voyez CIEL.

tition de chaque particulier. On retrouve encore ces petites idoles dans les ruines des anciennes villes.

Si personne ne sait quand les hommes commencèrent à se faire des idoles, on sait qu'elles sont de l'antiquité la plus haute. Tharé, père d'Abraham, en fesait à Ur en Chaldée. Rachel déroba et emporta les idoles de son beau-père Laban. On ne peut remonter plus haut.

Mais quelle notion précise avaient les anciennes nations de tous ces simulacres? Quelle vertu, quelle puissance leur attribuait-on? croyait-on que les dieux descendaient du ciel pour venir se cacher dans ces statues, ou qu'ils leur communiquaient une partie de l'esprit divin, ou qu'ils ne leur communiquaient rien du tout? c'est encore sur quoi on a très inutilement écrit; il est clair que chaque homme en jugeait selon le degré de sa raison, ou de sa crédulité, ou de son fanatisme. Il est évident que les prêtres attachaient le plus de divinité qu'ils pouvaient à leurs statues, pour s'attirer plus d'offrandes. On sait que les philosophes reprouvaient ces superstitions, que les guerriers s'en moquaient, que les magistrats les toléraient, et que le peuple toujours absurde ne savait ce qu'il fesait. C'est en peu de mots l'histoire de toutes les nations à qui Dieu ne s'est pas fait connaître.

On peut se faire la même idée du culte que toute l'Egypte rendit à un bœuf, et que plusieurs villes rendirent à un chien, à un singe, à un chat, à des oignons. Il y a grande apparence que ce furent d'abord des emblèmes. Ensuite un certain bœuf Apis,

un certain chien nommé Anubis, furent adorés : on mangea toujours du bœuf et des oignons : mais il est difficile de savoir ce que pensaient les vieilles femmes d'Egypte des oignons sacrés et des bœufs.

Les idoles parlaient assez souvent. On fesait commémoration à Rome, le jour de la fête de Cybèle, des belles paroles que la statue avait prononcées lorsqu'on en fit la translation du palais du roi Attale :

Ipsa pati volui, ne sit mora, mitte volentem;
Dignus Roma locus quò Deus omnis eat.

« J'ai voulu qu'on m'enlevât, emmenez-moi vite ;
« Rome est digne que tout dieu s'y établisse. »

La statue de la Fortune avait parlé ; les Scipions, les Cicérons, les Césars, à la vérité, n'en croyaient rien ; mais la vieille à qui Encolpe donna un écu pour acheter des oies et des dieux, pouvait fort bien le croire.

Les idoles rendaient aussi des oracles, et les prêtres cachés dans le creux des statues parlaient au nom de la divinité.

Comment au milieu de tant de dieux et de tant de théogonies différentes, et de cultes particuliers, n'y eut-il jamais de guerre de religion chez les peuples nommés *idolâtres?* Cette paix fut un bien qui naquit d'un mal, de l'erreur même : car chaque nation, reconnaissant plusieurs dieux inférieurs, trouva bon que ses voisins eussent aussi les leurs. Si vous exceptez Cambyse à qui on reprocha d'avoir tué le bœuf Apis, on ne voit dans l'histoire profane aucun conquérant qui ait maltraité les dieux d'un peuple

vaincu. Les gentils n'avaient aucune religion exclusive, et les prêtres ne songerent qu'à multiplier les offrandes et les sacrifices.

Les premières offrandes furent des fruits. Bientôt après il fallut des animaux pour la table des prêtres; ils les égorgeaient eux-mêmes; ils devinrent bouchers et cruels : enfin ils introduisirent l'usage horrible de sacrifier des victimes humaines, et surtout des enfants et des jeunes filles. Jamais les Chinois, ni les Parsis, ni les Indiens, ne furent coupables de ces abominations; mais à Hiéropolis en Egypte, au rapport de Porphyre, on immola des hommes.

Dans la Tauride, on sacrifiait des étrangers; heureusement les prêtres de la Tauride ne devaient pas avoir beaucoup de pratiques. Les premiers Grecs, les Cypriots, les Phéniciens, les Tyriens, les Carthaginois eurent cette superstition abominable. Les Romains eux-mêmes tombèrent dans ce crime de religion; et Plutarque rapporte qu'ils immolèrent deux grecs et deux gaulois, pour expier les galanteries de trois vestales. Procope, contemporain du roi des Francs Théodebert, dit que les Francs immolèrent des hommes quand ils entrèrent en Italie avec ce prince. Les Gaulois, les Germains fesaient communément de ces affreux sacrifices. On ne peut guère lire l'histoire sans concevoir de l'horreur pour le genre humain.

Il est vrai que chez les Juifs Jephté sacrifia sa fille, et que Saül fut prêt d'immoler son fils; il est vrai que ceux qui étaient voués au Seigneur par

anathème ne pouvaient être rachetés ainsi qu'on rachetait les bêtes, et qu'il fallait qu'ils périssent.

Nous parlons ailleurs des victimes humaines sacrifiées dans toutes les religions.

Pour consoler le genre humain de cet horrible tableau, de ces pieux sacriléges, il est important de savoir que chez presque toutes les nations nommées idolâtres, il y avait la théologie sacrée et l'erreur populaire, le culte secret et les cérémonies publiques, la religion des sages et celle du vulgaire. On n'enseignait qu'un seul dieu aux initiés dans les mystères : il n'y a qu'à jeter les yeux sur l'hymne attribuée à l'ancien Orphée, qu'on chantait dans les mystères de Cérès Eleusine, si célèbre en Europe et en Asie : « Contemple ta nature divine, illumine « ton esprit, gouverne ton cœur, marche dans la « voie de la justice, que le Dieu du ciel et de la terre « soit toujours présent à tes yeux; il est unique, il « existe seul par lui-même, tous les êtres tiennent « de lui leur existence; il les soutient tous : il n'a « jamais été vu des mortels, et il voit toutes « choses. »

Qu'on lise encore ce passage du philosophe Maxime de Madaure, que nous avons déja cité : « Quel « homme est assez grossier, assez stupide pour dou- « ter qu'il soit un Dieu suprême, éternel, infi- « ni, qui n'a rien engendré de semblable à lui- « même, et qui est le père commun de toutes « choses? »

Il y a mille témoignages que les sages abhorraient non seulement l'idolâtrie, mais encore le polythéisme.

Epictète, ce modèle de résignation et de patience, cet homme si grand dans une condition si basse, ne parle *jamais* que d'un seul Dieu. Relisez encore cette maxime : « Dieu m'a créé. Dieu est au-dedans de « moi, je le porte par-tout. Pourrais-je le souiller « par des pensées obscènes, par des actions injustes, « par d'infâmes desirs ? Mon devoir est de remercier « Dieu de tout, de le louer de tout, et de ne cesser « de le bénir qu'en cessant de vivre ». Toutes les idées d'Epictète roulent sur ce principe. Est-ce là un idolâtre ?

Marc-Aurèle, aussi grand peut-être sur le trône de l'empire romain qu'Epictète dans l'esclavage, parle souvent, à la vérité des dieux, soit pour se conformer au langage reçu, soit pour exprimer des êtres mitoyens entre l'Etre suprême et les hommes ; mais en combien d'endroits ne fait-il pas voir qu'il ne reconnait qu'un Dieu éternel, infini ? « Notre « ame, dit-il est une émanation de la Divinité. Mes « enfans, mon corps, mes esprits, me viennent de « Dieu. »

Les stoïciens, les platoniciens, admettaient une nature divine et universelle ; les épicuriens la niaient. Les pontifes ne parlaient que d'un seul Dieu dans les mystères. Où étaient donc les idolâtres ? Tous nos déclamateurs crient à l'idolâtrie comme de petits chiens qui jappent quand ils entendent un gros chien aboyer.

Au reste, c'est une des plus grandes erreurs du dictionnaire de Moréri, de dire que du temps de Théodose le jeune, il ne resta plus d'idolâtres que dans les pays reculés de l'Asie et de l'Afrique. Il y

avait dans l'Italie beaucoup de peuples encore gentils, même au septième siècle. Le nord de l'Allemagne, depuis le Véser, n'était pas chrétien du temps de Charlemagne. La Pologne et tout le Septentrion restèrent long-temps après lui dans ce qu'on appelle *idolâtrie*. La moitié de l'Afrique, tous les royaumes au-delà du Gange, le Japon, la populace de la Chine, cent hordes de Tartares, ont conservé leur ancien culte. Il n'y a plus en Europe que quelques Lapons, quelques Samoïèdes, quelques Tartares, qui aient persévéré dans la religion de leurs ancêtres.

Finissons par remarquer que dans les temps qu'on appelle parmi nous *le moyen âge*, nous appelions le pays des mahométans *la Paganie*, nous traitions d'*idolâtres*, d'*adorateurs d'images*, un peuple qui a les images en horreur. Avouons, encore une fois, que les Turcs sont plus excusables de nous croire idolâtres, quand ils voient nos autels chargés d'images et de statues.

Un gentilhomme du prince Ragotski m'a assuré sur son honneur qu'étant entré dans un café à Constantinople, la maîtresse ordonna qu'on ne le servît point parcequ'il était idolâtre. Il était protestant; il lui jura qu'il n'adorait ni hostie ni images. Ah! si cela est, lui dit cette femme, venez chez moi tous les jours, vous serez servi pour rien.

IGNACE DE LOYOLA.

VOULEZ-VOUS acquérir un grand nom, être fondateur? soyez complètement fou; mais d'une folie qui convienne à votre siècle. Ayez dans votre folie un fonds de raison qui puisse servir à diriger vos extravagances, et soyez excessivement opiniâtre. Il pourra arriver que vous soyez pendu; mais si vous ne l'êtes pas, vous pourrez avoir des autels.

En conscience y a-t-il jamais eu un homme plus digne des petites-maisons que S. Ignace ou S. Inigo le biscaïen, car c'est son véritable nom? La tête lui tourna à la lecture de la légende dorée, comme elle tourna depuis à don Quichotte de la Manche pour avoir lu des romans de chevalerie. Voilà mon biscaïen qui se fait d'abord chevalier de la Vierge, et qui fait la veille des armes à l'honneur de sa dame. La sainte Vierge lui apparaît, et accepte ses services; elle revient plusieurs fois, elle lui amène son fils. Le diable, qui est aux aguets, et qui prévoit tout le mal que les jésuites lui feront un jour, vient faire un vacarme de lutin dans la maison, casse toutes les vitres; le biscaïen le chasse avec un signe de croix; le diable s'enfuit à travers la muraille, et y laisse une grande ouverture que l'on montrait encore aux curieux cinquante ans après ce bel évènement.

Sa famille, voyant le dérangement de son esprit, veut le faire enfermer et le mettre au régime: il se débarrasse de sa famille ainsi que du diable, et

s'enfuit sans savoir où il va. Il rencontre un maure, et dispute avec lui sur l'immaculée conception. Le maure, qui le prend pour ce qu'il est, le quitte au plus vîte. Le biscaïen ne sait s'il tuera le maure, ou s'il priera Dieu pour lui : il en laisse la décision à son cheval, qui, plus sage que lui, reprit la route de son écurie.

Mon homme, après cette aventure, prend le parti d'aller en pélerinage à Bethléem, en mendiant son pain; sa folie augmente en chemin; les dominicains prennent pitié de lui à Menrèse, ils le gardent chez eux pendant quelques jours, et le renvoient sans l'avoir pu guérir.

Il s'embarque à Barcelone, arrive à Venise : on le chasse de Venise; il revient à Barcelone toujours mendiant son pain, toujours ayant des extases, et voyant fréquemment la sainte Vierge et Jésus-Christ.

Enfin on lui fit entendre que pour aller dans la Terre-Sainte convertir les Turcs, les chrétiens de l'Eglise grecque, les Arméniens, et les Juifs, il fallait commencer par étudier un peu de théologie. Mon biscaïen ne demande pas mieux; mais pour être théologien, il faut savoir un peu de grammaire et un peu de latin, cela ne l'embarrasse point; il va au collège à l'âge de trente-trois ans : on se moque de lui, et il n'apprend rien.

Il était désespéré de ne pouvoir aller convertir des infidèles : le diable eut pitié de lui cette fois-là, il lui apparut, et lui jura foi de chrétien que s'il voulait se donner à lui, il le rendrait le plus savant homme de l'Eglise de Dieu. Ignace n'eut garde de

se mettre sous la discipline d'un tel maître : il retourna en classe, on lui donna le fouet quelquefois, et il n'en fut pas plus savant.

Chassé du collège de Barcelone, persécuté par le diable qui le punissait de ses refus, abandonné par la vierge Marie, qui ne se mettait point du tout en peine de secourir son chevalier, il ne se rebute pas; il se met à courir le pays avec des pélerins de Saint-Jacques, il prêche dans les rues de ville en ville. On l'enferme dans les prisons de l'inquisition. Délivré de l'inquisition, on le met en prison dans Alcala; il s'enfuit après à Salamanque, et on l'y enferme encore. Enfin, voyant qu'il n'était pas prophête dans son pays, Ignace prend la résolution d'aller étudier à Paris; il fait le voyage à pied, précédé d'un âne qui portait son bagage, ses livres, et ses écrits. Don Quichotte du moins eut un cheval et un écuyer; mais Ignace n'avait ni l'un ni l'autre.

Il essuie à Paris les mêmes avanies qu'en Espagne: on lui fait mettre culotte bas au collège de Sainte-Barbe, et on veut le fouetter en cérémonie. Sa vocation l'appelle enfin à Rome.

Comment s'est-il pu faire qu'un pareil extravagant ait joui enfin à Rome de quelque considération, se soit fait des disciples, et ait été le fondateur d'un ordre puissant, dans lequel il y a eu des hommes très estimables? c'est qu'il était opiniâtre et enthousiaste. Il trouva des enthousiastes comme lui, auxquels il s'associa. Ceux-là, ayant plus de raison que lui, rétablirent un peu la sienne : il devint plus avisé sur la fin de sa vie, et il mit même quelque habileté dans sa conduite.

Peut-être Mahomet commença-t-il à être aussi fou qu'Ignace dans les premières conversations qu'il eut avec l'ange Gabriel; et peut-être Ignace, à la place de Mahomet, aurait fait d'aussi grandes choses que le prophète; car il était aussi ignorant, tout aussi visionnaire, et aussi courageux.

On dit d'ordinaire que ces choses-là n'arrivent qu'une fois : cependant il n'y a pas long-temps qu'un rustre anglais, plus ignorant que l'espagnol Ignace, a établi la société de ceux qu'on nomme *quakers*, société fort au-dessus de celle d'Ignace. Le comte de Sinzendorf a de nos jours fondé la secte des moraves; et les convulsionnaires de Paris ont été sur le point de faire une révolution. Ils ont été bien fous, mais ils n'ont pas été assez opiniâtres.

IGNORANCE.

SECTION I.

Il y a bien des espèces d'ignorance; la pire de toutes est celle des critiques. Ils sont obligés, comme on sait, d'avoir doublement raison, comme gens qui affirment, et comme gens qui condamnent. Ils sont donc doublement coupables quand ils se trompent.

Première ignorance.

Par exemple, un homme fait deux gros volumes

sur quelques pages d'un livre utile qu'il n'a pas entendu (1). Il examine d'abord ces paroles :

« La mer a couvert des terrains immenses.... Les « lits profonds de coquillages qu'on trouve en Touraine et ailleurs ne peuvent y avoir été déposés « que par la mer. »

Oui, si ces lits de coquillages existent en effet : mais le critique devait savoir que l'auteur lui-même a découvert ou cru découvrir que ces lits réguliers de coquillages n'existent point, qu'il n'y en a nulle part dans le milieu des terres ; mais, soit que le critique le sût, soit qu'il ne le sût pas, il ne devait pas imputer, généralement parlant, des couches de coquilles supposées régulièrement placées les unes sur les autres à un déluge universel qui aurait détruit toute régularité : c'est ignorer absolument la physique.

Il ne devait pas dire : « Le déluge universel est « raconté par Moïse avec le consentement de toutes « les nations », 1° parceque le Pentateuque fut longtemps ignoré, non seulement des nations, mais des Juifs eux-mêmes.

2° Parcequ'on ne trouva qu'un exemplaire de la loi au fond d'un vieux coffre, du temps du roi Josias.

---

(1) L'abbé François, auteur d'un livre absolument ignoré contre ceux que dans les sacristies on appelle athées, déistes, matérialistes, etc., etc., etc.

Ce livre est intitulé, Preuves de la religion de notre Seigneur Jésus-Christ.

3° Parceque ce livre fut perdu pendant la captivité.

4° Parcequ'il fut restauré par Esdras.

5° Parcequ'il fut toujours inconnu à tout autre nation jusqu'au temps de la traduction des Septante.

6° Parceque, même depuis la traduction attribuée aux Septante, nous n'avons pas un seul auteur parmi les gentils qui cite un seul endroit de ce livre, jusqu'à Longin qui vivait sous l'empereur Aurélien.

7° Parceque nulle autre nation n'a jamais admis un déluge universel jusqu'aux Métamorphoses d'Ovide, et qu'encore dans Ovide il ne s'étend qu'à la Méditerranée.

8° Parceque S. Augustin avoue expressément que le déluge universel fut ignoré de toute l'antiquité.

9° Parceque le premier déluge dont il est question chez les gentils est celui dont parle Bérose, et qu'il fixe à quatre mille quatre cents ans environ avant notre ère vulgaire; ce déluge ne s'étendit que vers le Pont-Euxin.

10° Parcequ'enfin il ne nous est resté aucun monument d'un déluge universel chez aucune nation du monde.

Il faut ajouter à toutes ces raisons, que le critique n'a pas seulement compris l'état de la question. Il s'agit uniquement de savoir si nous avons des preuves physiques que la mer ait abandonné successivement plusieurs terrains : et sur cela M. l'abbé

François dit des injures à des hommes qu'il ne peut ni connaître ni entendre. Il eût mieux valu se taire et ne pas grossir la foule des mauvais livres.

Seconde ignorance.

Le même critique, pour appuyer de vieilles idées assez universellement méprisées, mais qui n'ont pas le plus léger rapport à Moïse, s'avise de dire (1) « que Bérose est parfaitement d'accord avec Moïse « dans le nombre des générations avant le déluge. »

Remarquez, mon cher lecteur, que ce Bérose est celui-là même qui nous apprend que le poisson Oannès sortait tous les jours de l'Euphrate pour venir prêcher les Chaldéens, et que le même poisson écrivit avec une de ses arrêtes un beau livre sur l'origine des choses. Voilà l'écrivain que M. l'abbé François prend pour le garant de Moïse.

Troisième ignorance.

(2) « N'est-il pas constant qu'un grand nombre « de familles européanes, transplantées dans les « côtes d'Afrique, y sont devenues sans aucun mé-« lange aussi noires que les naturels du pays ? »

Monsieur l'abbé, c'est le contraire qui est constant. Vous ignorez que les nègres ont le *reticulum mucosum* noir, quoique je l'aie dit vingt fois. Sachez que vous auriez beau faire des enfans en Guinée, vous ne feriez jamais que des welches qui n'au-

(1) Page 6. — (2) Page 5.

raient ni cette belle peau noire huileuse, ni ces lèvres noires et lippues, ni ces yeux ronds, ni cette laine frisée sur la tête, qui font la différence spécifique des nègres. Sachez que votre famille welche, établie en Amérique, aura toujours de la barbe, tandis qu'aucun Américain n'en aura. Après cela tirez-vous d'affaire comme vous pourrez avec Adam et Eve.

QUATRIÈME IGNORANCE.

(1) « Le plus idiot ne dit point. moi pied, moi « tête, moi main; il sent donc qu'il y a en lui quel- « que chose qui s'approprie son corps. »

Hélas! mon cher abbé, cet idiot ne dit pas non plus, moi ame.

Que pouvez-vous conclure vous et lui? qu'il dit mon pied, parcequ'on peut l'en priver; car alors il ne marchera plus: qu'il dit, ma tête; on peut la lui couper; alors il ne pensera plus. Eh bien, que s'ensuit-il? ce n'est pas ici une ignorance des faits.

CINQUIÈME IGNORANCE.

(2) « Qu'est-ce que ce Melchom qui s'était emparé « du pays de Gad? plaisant dieu que le Dieu de « Jérémie devait faire enlever pour être traîné en « captivité. »

Ah, ah! monsieur l'abbé, vous faites le plaisant. Vous demandez quel est ce Melchom; je vais vous le dire. Melk ou Melkom signifiait le Seigneur,

(1) Page 10. — (2) Page 20.

ainsi qu'Adoni ou Adonaï, Baal ou Bel, Adad, Shadaï, Eloï ou Eloa. Presque tous les peuples de Syrie donnaient de tels noms à leurs dieux. Chacun avait son seigneur, son protecteur, son dieu. Le nom même de Jehovah était un nom phénicien et particulier; témoin Sanchoniaton antérieur certainement à Moïse; témoin Diodore.

Nous savons bien que Dieu est également le dieu, le maître absolu des Egyptiens et des Juifs, et de tous les hommes, et de tous les mondes; mais ce n'est pas ainsi qu'il est représenté quand Moïse paraît devant Pharaon. Il ne lui parle jamais qu'au nom du Dieu des Hébreux, comme un ambassadeur apporte les ordres du roi son maître. Il parle si peu au nom du maître de toute la nature, que Pharaon lui répond : « Je ne le connais pas ». Moïse fait des prodiges au nom de ce Dieu, mais les sorciers de Pharaon font précisément les mêmes prodiges au nom des leurs. Jusque-là tout est égal : on combat seulement à qui sera le plus puissant, mais non pas à qui sera le seul puissant. Enfin le Dieu des Hébreux l'emporte de beaucoup; il manifeste une puissance beaucoup plus grande, mais non pas une puissance unique. Ainsi, humainement parlant, l'incrédulité de Pharaon semble très excusable. C'est la même incrédulité que celle de Montezuma devant Cortez, et d'Atabalipa devant les Pizaro.

Quand Josué assemble les Juifs, « Choisissez, leur « dit-il (1), ce qu'il vous plaira, ou les dieux aux- « quels ont servi vos pères dans la Mésopotamie,

(1) Josué, chap. XXIV.

« ou les dieux des Amorrhéens aux pays desquels « vous habitez : mais pour ce qui est de moi et de « ma maison, nous servirons Adonaï. »

Le peuple s'était donc déja donné à d'autres dieux, et pouvait servir qui il voulait.

Quand la famille de Michas dans Ephraïm prend un prêtre lévite pour servir un dieu étranger (1); quand toute la tribu de Dan sert le même dieu que la famille de Michas; lorsqu'un petit-fils même de Moïse se fait prêtre de ce dieu étranger pour de l'argent, personne n'en murmure : chacun a son dieu paisiblement; et le petit-fils de Moïse est idolâtre sans que personne y trouve à redire; donc alors chacun choisissait son dieu local, son protecteur.

Les mêmes Juifs, après la mort de Gédéon, adorent Baal-Bérith, qui signifie précisément la même chose qu'Adonaï, le seigneur, le protecteur : ils changent de protecteur.

Adonaï, du temps de Josué, se rend maître des montagnes (2); mais il ne peut vaincre les habitans des vallées, parcequ'ils avaient des chariots armés de faux.

Y a-t-il rien qui ressemble plus à un dieu local, qui est puissant en un lieu, et qui ne l'est point en un autre?

Jephté, fils de Galaad et d'une concubine, dit aux Moabites (3) : « Ce que votre dieu Chamos pos-« sède ne vous est-il pas dû de droit? et ce que le

(1) Juges, chap. XVII et XVIII. — (2) Josué, chap. XVII. — (3) Juges, chap. XI.

« nôtre s'est acquis par ses victoires ne doit-il pas « être à nous. »

Il est donc prouvé invinciblement que les Juifs grossiers, quoique choisis par le Dieu de l'univers, le regardèrent pourtant comme un dieu local, un dieu particulier, tel que le dieu des Ammonites, celui des Moabites, celui des montagnes, celui des vallées.

Il est clair qu'il était malheureusement indifférent au petit-fils de Moïse de servir le dieu de Michas ou celui de son grand-père. Il est clair, et il faut en convenir, que la religion juive n'était point formée ; qu'elle ne fut uniforme qu'après Esdras ; il faut encore en excepter les Samaritains.

Vous pouvez savoir maintenant ce que c'est que le seigneur Melchom. Je ne prends point son parti, Dieu m'en garde ; mais quand vous dites que c'était un plaisant dieu que Jérémie menaçait de mettre en esclavage, je vous répondrai, monsieur l'abbé : De votre maison de verre, vous ne devriez pas jeter des pierres à celle de votre voisin.

C'étaient les Juifs qu'on menait alors en esclavage à Babylone ; c'était le bon Jérémie lui-même qu'on accusait d'avoir été corrompu par la cour de Babylone, et d'avoir prophétisé pour elle ; c'était lui qui était l'objet du mépris public, et qui finit, à ce qu'on croit, par être lapidé par les Juifs même. Croyez-moi, ce Jérémie n'a jamais passé pour un rieur.

Le Dieu des Juifs, encore une fois, est le Dieu de toute la nature. Je vous le redis afin que vous n'en prétendiez cause d'ignorance, et que vous ne

me déferiez pas à votre official. Mais je vous soutiens que les Juifs grossiers ne connurent très souvent qu'un dieu local.

Sixième ignorance.

« (1) Il n'est pas naturel d'attribuer les marées « aux phases de la lune. Ce ne sont pas les grandes « marées en pleine lune qu'on attribue aux phases de « cette planète. »

Voici des ignorances d'une autre espèce.

Il arrive quelquefois à certaines gens d'être si honteux du rôle qu'ils jouent dans le monde, que tantôt ils veulent se déguiser en beaux esprits, et tantôt en philosophes.

Il faut d'abord apprendre à monsieur l'abbé que rien n'est plus naturel que d'attribuer un effet à ce qui est toujours suivi de cet effet. Si un tel vent est toujours suivi de la pluie, il est naturel d'attribuer la pluie à ce vent. Or, sur toutes les côtes de l'Océan, les marées sont toujours plus fortes dans les sigigées de la lune que dans ses quadratures. (Savez-vous ce que c'est que sigigées, ou syzygies ?) La lune retarde tous les jours son lever; la marée retarde aussi tous les jours. Plus la lune approche de notre zénith, plus la marée est grande; plus la lune approche de son périgée, plus la marée s'élève encore. Ces expériences et beaucoup d'autres, ces rapports continuels avec les phases de la lune, ont donc fondé l'opinion ancienne et vraie, que cet astre est une principale cause du flux et du reflux.

---

(1) Page 20.

Après tant de siècles, le grand Newton est venu. Connaissez-vous Newton ? avez-vous jamais ouï dire qu'ayant calculé le carré de la vitesse de la lune autour de son orbite dans l'espace d'une minute, et ayant divisé ce carré par le diamètre de l'orbite lunaire, il trouva que le quotient était quinze pieds; que de là il démontra que la lune gravite vers la terre trois mille six cents fois moins que si elle était près de la terre; qu'ensuite il démontra que sa force attractive est la cause des trois quarts de l'élévation de la mer au temps du reflux, et que la force du soleil fait l'élévation de l'autre quart ? vous voilà tout étonné; vous n'avez jamais rien lu de pareil dans le Pédagogue chrétien. Tâchez dorénavant, vous et les loueurs de chaise de votre paroisse, de ne jamais parler des choses dont vous n'avez pas la plus légère idée.

Vous ne sauriez croire quel tort vous faites à la religion par votre ignorance, et encore plus par vos raisonnemens. On devrait vous défendre d'écrire, à vous et à vos pareils, pour conserver le peu de foi qui reste dans ce monde.

Je vous ferais ouvrir de plus grands yeux, si je vous disais que ce Newton était persuadé et a écrit que Samuel est l'auteur du Pentateuque. Je ne dis pas qu'il l'ait démontré comme il a calculé la gravitation. Mais apprenez à douter, et soyez modeste. Je crois au Pentateuque, entendez-vous; mais je crois que vous avez imprimé des sottises énormes.

Je pourrais transcrire ici un gros volume de vos ignorances, et plusieurs de celles de vos confrères;

je ne m'en donnerai pas la peine. Poursuivons nos questions.

SECTION II.

Les ignorances.

J'ignore comment j'ai été formé, et comment je suis né. J'ai ignoré absolument pendant le quart de ma vie les raisons de tout ce que j'ai vu, entendu et senti; et je n'ai été qu'un perroquet sifflé par d'autres perroquets.

Quand j'ai regardé autour de moi et dans moi, j'ai conçu que quelque chose existe de toute éternité; puisqu'il y a des êtres qui sont actuellement, j'ai conclu qu'il y a un Etre nécessaire et nécessairement éternel. Ainsi, le premier pas que j'ai fait pour sortir de mon ignorance a franchi les bornes de tous les siècles.

Mais quand j'ai voulu marcher dans cette carrière infinie ouverte devant moi, je n'ai pu ni trouver un seul sentier, ni découvrir pleinement un seul objet: et du saut que j'ai fait pour contempler l'éternité, je suis retombé dans l'abyme de mon ignorance.

J'ai vu ce qu'on appelle de la matière depuis l'étoile Sirius, et depuis celles de la voie lactée, aussi éloignées de Sirius que cet astre l'est de nous, jusqu'au dernier atome qu'on peut apercevoir avec le microscope; et j'ignore ce que c'est que la matière.

La lumière qui m'a fait voir tous ces êtres m'est inconnue; je peux, avec le secours du prisme, ana-

tomiser cette lumière, et la diviser en sept faisceaux de rayons; mais je ne peux diviser ces faisceaux; j'ignore dequoi ils sont composés. La lumière tient de la matière, puisqu'elle a un mouvement, et qu'elle frappe les objets; mais elle ne tend point vers un centre comme tous les autres corps; au contraire, elle s'échappe invisiblement du centre, tandis que toute matière pèse vers son centre. La lumière paraît pénétrable, et la matière est impénétrable. Cette lumière est-elle matière? ne l'est-elle pas? qu'est-elle? de quelles innombrables propriétés peut-elle être revêtue? je l'ignore.

Cette substance si brillante, si rapide et si inconnue, et ces autres substances qui nagent dans l'immensité de l'espace, sont-elles éternelles comme elles semblent infinies? je n'en sais rien. Un être nécessaire, souverainement intelligent, les a-t-il créées de rien, ou les a-t-il arrangées? a-t-il produit cet ordre dans le temps ou avant le temps? Hélas! qu'est ce que ce temps même dont je parle? je ne puis le définir. O Dieu! il faut que tu m'instruises, car je ne suis éclairé ni par les ténèbres des autres hommes, ni par les miennes.

Qui es-tu, toi, animal à deux pieds sans plumes comme moi-même, que je vois ramper comme moi sur ce petit globe? Tu arraches comme moi quelques fruits à la boue qui est notre nourrice commune. Tu vas à la selle, et tu penses! Tu es sujet à toutes les maladies les plus dégoûtantes, et tu as des idées métaphysiques! J'apperçois que la nature t'a donné deux espèces de fesses par devant, et qu'elle me les a refusées : elle t'a percé au bas de ton abdomen un

si vilain trou, que tu es porté naturellement à le cacher. Tantôt ton urine, tantôt des animaux pensans sortent par ce trou ; ils nagent neuf mois dans une liqueur abominable entre cet égoût et un autre cloaque, dont les immondices accumulées seraient capables d'empester la terre entière ; et cependant ce sont ces deux trous qui ont produit les plus grands événemens. Troie périt pour l'un ; Alexandre et Adrien ont érigé des temples à l'autre. L'ame immortelle a donc son berceau entre ces deux cloaques ! Vous me dites, Madame, que cette description n'est ni dans le goût de Tibulle, ni dans celui de Quinault ; d'accord, ma bonne ; mais je ne suis pas en humeur de te dire des galanteries.

Les souris, les taupes ont aussi leurs deux trous, pour lesquels elles n'ont jamais fait de pareilles extravagances. Qu'importe à l'Etre des êtres qu'il y ait des animaux comme nous et comme les souris sur ce globe qui roule dans l'espace avec tant d'innombrables globes ?

Pourquoi sommes-nous ? pourquoi y a-t-il des êtres ?

Qu'est-ce que le sentiment ? comment l'ai-je reçu ? quel rapport y a-t-il entre l'air qui frappe mon oreille et le sentiment du son ? entre ce corps et le sentiment des couleurs ? je l'ignore profondément, et je l'ignorerai toujours.

Qu'est-ce que la pensée ? où réside-t-elle ? comment se forme-t-elle ? qui me donne des pensées pendant mon sommeil ? est-ce en vertu de ma volonté que je pense ? Mais toujours pendant le sommeil, et souvent pendant la veille, j'ai des idées malgré moi.

Ces idées long-temps oubliées, long-temps reléguées dans l'arrière-magasin de mon cerveau, en sortent sans que je m'en mêle, et se présentent d'elles-mêmes à ma mémoire, qui fesait de vains efforts pour les rappeler.

Les objets extérieurs n'ont pas la puissance de former en moi des idées, car on ne donne point ce qu'on n'a pas : je sens trop que ce n'est pas moi qui me les donne, car elles naissent sans mes ordres. Qui les produit en moi ? d'où viennent-elles ? où vont-elles ? Fantômes fugitifs, quelle main invisible vous produit et vous fait disparaître ?

Pourquoi, seul de tous les animaux, l'homme a-t-il la rage de dominer sur ses semblables ?

Pourquoi, et comment s'est-il pu faire que sur cent milliars d'hommes il y en ait eu plus de quatre-vingt-dix-neuf immolés à cette rage ?

Comment la raison est-elle un don si précieux que nous ne voudrions le perdre pour rien au monde ? Et comment cette raison n'a-t-elle servi qu'à nous rendre presque toujours les plus malheureux de tous les êtres ?

D'où vient qu'aimant passionnément la vérité nous nous sommes toujours livrés aux plus grossières impostures ?

Pourquoi cette foule d'indiens trompée et asservie par des bonzes, écrasée par le descendant d'un tartare, surchargée de travaux, gémissante dans la misère, assaillie par les maladies, en butte à tous les fléaux, aime-t-elle encore la vie ?

D'où vient le mal, et pourquoi le mal existe-t-il ?

O atomes d'un jour ! ô mes compagnons dans l'in-

finie petitesse, nés comme moi pour tout souffrir et pour tout ignorer, y en a t-il parmi vous d'assez fous pour croire savoir tout cela? Non, il n'y en a point; non, dans le fond de votre cœur vous sentez votre néant comme je rends justice au mien. Mais vous êtes assez orgueilleux pour vouloir qu'on embrasse vos vains systèmes; ne pouvant être les tyrans de nos corps, vous prétendez être les tyrans de nos ames.

IMAGINATION.

SECTION I.

C'est le pouvoir que chaque être sensible sent en soi de se représenter dans son cerveau les choses sensibles. Cette faculté est dépendante de la mémoire. On voit des hommes, des animaux, des jardins: ces perceptions entrent par les sens; la mémoire les retient; l'imagination les compose. Voilà pourquoi les anciens Grecs appelèrent les muses *filles de Mémoire*.

Il est très essentiel de remarquer que ces facultés de recevoir des idées, de les retenir, de les composer, sont au rang des choses dont nous ne pouvons rendre aucune raison. Ces ressorts invisibles de notre être sont de la main de la nature, et non de la nôtre.

Peut-être ce don de Dieu, l'imagination, est-il le seul instrument avec lequel nous composons des idées, et même les plus métaphysiques.

Vous prononcez le mot de *triangle;* mais vous ne prononcez qu'un son, si vous ne vous représentez pas l'image d'un triangle quelconque. Vous n'avez certainement eu l'idée d'un triangle que parce que vous en avez vu si vous avez des yeux, ou touché si vous êtes aveugle. Vous ne pouvez penser au triangle en général si votre imagination ne se figure, au moins confusément, quelque triangle particulier. Vous calculez, mais il faut que vous vous représentiez des unités redoublées, sans quoi il n'y a que votre main qui opère.

Vous prononcez les termes abstraits, *grandeur, vérité, justice, fini, infini;* mais ce mot *grandeur* est-il autre chose qu'un mouvement de votre langue qui frappe l'air, si vous n'avez pas l'image de quelque grandeur? Que veulent dire ces mots, *vérité, mensonge*, si vous n'avez pas apperçu par vos sens que telle chose qu'on vous avait dit être, existait en effet, et que telle autre n'existait pas? Et de cette expérience ne composez-vous pas l'idée générale de vérité et de mensonge? Et quand on vous demande ce que vous entendez par ces mots, pouvez-vous vous empêcher de vous figurer quelque image sensible, qui vous fait souvenir qu'on vous a dit quelquefois ce qui était, et fort souvent ce qui n'était point?

Avez-vous la notion de *juste* et d'*injuste* autrement que par des actions qui vous ont paru telles? Vous avez commencé dans votre enfance par apprendre à lire sous un maître: vous aviez envie de bien épeler, et vous avez mal épelé: votre maître vous a battu; cela vous a paru très injuste. Vous avez vu le salaire

refusé à un ouvrier, et cent autres choses pareilles. L'idée abstraite du juste et de l'injuste est-elle autre chose que ces faits confusément mêlés dans votre imagination ?

Le *fini* est-il dans votre esprit autre chose que l'image de quelque mesure bornée ? L'*infini* est-il autre chose que l'image de cette même mesure que vous prolongez sans trouver fin ? Toutes ces opérations ne sont-elles pas dans vous à peu-près de la même manière que vous lisez un livre ? Vous y lisez les choses, et vous ne vous occupez pas des caractères de l'alphabet, sans lesquels pourtant vous n'auriez aucune notion de ces choses : faites-y un moment attention, et alors vous apercevrez ces caractères sur lesquels glissait votre vue. Ainsi tous vos raisonnemens, toutes vos connaissances sont fondées sur des images tracées dans votre cerveau. Vous ne vous en appercevez pas ; mais arrêtez-vous un moment pour y songer, et alors vous voyez que ces images sont la base de toutes vos notions. C'est au lecteur à peser cette idée, à l'étendre, à la rectifier.

Le célèbre Addisson, dans ses *onze essais sur l'imagination*, dont il a enrichi les feuilles du Spectateur, dit d'abord que « le sens de la vue est celui qui « fournit seul les idées à l'imagination.» Cependant il faut avouer que les autres sens y contribuent aussi. Un aveugle-né entend dans son imagination l'harmonie qui ne frappe plus son oreille ; il est à table en songe ; les objets qui ont résisté ou cédé à ses mains, font encore le même effet dans sa tête. Il est vrai que le sens de la vue fournit seul les images, et comme c'est une espèce de *toucher* qui s'étend jus-

qu'aux étoiles, son immense étendue enrichit plus l'imagination que tous les autres sens ensemble.

Il y a deux sortes d'imagination ; l'une qui consiste à retenir une simple impression des objets, l'autre qui arrange ces images reçues et les combine en mille manières. La première a été appelée *imagination passive*, la seconde *active*. La passive ne va pas beaucoup au-delà de la mémoire ; elle est commune aux hommes et aux animaux. De là vient que le chasseur et son chien poursuivent également des bêtes dans leurs rêves, qu'ils entendent également le bruit des cors, que l'un crie, et l'autre jappe en dormant. Les hommes et les bêtes font alors plus que se souvenir, car les songes ne sont jamais des images fidelles. Cette espèce d'imagination compose les objets, mais ce n'est point en elle l'entendement qui agit, c'est la mémoire qui se méprend.

Cette imagination passive n'a certainement besoin du secours de notre volonté, ni dans le sommeil, ni dans la veille ; elle se peint malgré nous ce que nos yeux ont vu, elle entend ce que nous avons entendu, et touche ce que nous avons touché ; elle y ajoute, elle en diminue. C'est un sens intérieur qui agit nécessairement ; aussi rien n'est-il plus commun que d'entendre dire, « on n'est pas le maître de son « imagination. »

C'est ici qu'on doit s'étonner et se convaincre de son peu de pouvoir. D'où vient qu'on fait quelquefois en songe des discours suivis et éloquens, des vers meilleurs qu'on n'en ferait sur le même sujet

étant éveillé ? que l'on résout même des problèmes de mathématiques ? Voilà certainement des idées très combinées qui ne dépendent de nous en aucune manière. Or, s'il est incontestable que des idées suivies se forment dans nous, malgré nous, pendant notre sommeil, qui nous assurera qu'elles ne sont pas produites de même dans la veille ? Est-il un homme qui prévoye l'idée qu'il aura dans une minute ? Ne paraît-il pas qu'elles nous sont données comme les mouvemens de nos fibres ? Et si le père Mallebranche s'en était tenu à dire que toutes les idées sont données de Dieu, aurait-on pu le combattre ?

Cette faculté passive, indépendante de la réflexion, est la source de nos passions et de nos erreurs ; loin de dépendre de la volonté, elle la détermine, elle nous pousse vers les objets qu'elle peint, ou nous en détourne, selon la manière dont elle les représente. L'image d'un danger inspire la crainte ; celle d'un bien donne des desirs violens ; elle seule produit l'enthousiasme de gloire, de parti, de fanatisme ; c'est elle qui répandit tant de maladies de l'esprit, en fesant imaginer à des cervelles faibles, fortement frappées, que leurs corps étaient changés en d'autres corps ; c'est elle qui persuada à tant d'hommes qu'ils étaient obsédés, ou ensorcelés, et qu'ils allaient effectivement au sabbat, parce qu'on leur disait qu'ils y allaient. Cette espèce d'imagination servile, partage ordinaire du peuple ignorant, a été l'instrument dont l'imagination forte de certains hommes s'est servie pour dominer. C'est encore

cette imagination passive de cerveaux aisés à ébranler, qui fait quelquefois passer dans les enfans les marques évidentes de l'impression qu'une mère a reçue : les exemples en sont innombrables ; et celui qui écrit cet article, en a vu de si frappans qu'il démentirait ses yeux s'il en doutait. Cet effet de l'imagination n'est guère explicable ; mais aucune autre opération de la nature ne l'est davantage ; on ne conçoit pas mieux comment nous avons des perceptions, comment nous les retenons, comment nous les arrangeons : il y a l'infini entre nous et les ressorts de notre être.

L'imagination active est celle qui joint la réflexion, la combinaison, à la mémoire. Elle rapproche plusieurs objets distans ; elle sépare ceux qui se mêlent, les compose et les change ; elle semble créer quand elle ne fait qu'arranger : car il n'est pas donné à l'homme de se faire des idées, il ne peut que les modifier.

Cette imagination active est donc au fond une faculté aussi indépendante de nous que l'imagination passive ; et une preuve qu'elle ne dépend pas de nous, c'est que si vous proposez à cent personnes, également ignorantes, d'imaginer telle machine nouvelle, il y en aura quatre-vingt-dix-neuf qui n'imagineront rien malgré leurs efforts. Si le centième imagine quelque chose, n'est-il pas évident que c'est un don particulier qu'il a reçu ? c'est ce don que l'on appelle *génie*, c'est là qu'on a reconnu quelque chose d'inspiré et de divin.

Ce don de la nature est imagination d'invention

dans les arts, dans l'ordonnance d'un tableau, dans celle d'un poëme. Elle ne peut exister sans la mémoire; mais elle s'en sert comme d'un instrument avec lequel elle fait tous ses ouvrages.

Après avoir vu qu'on soulevait avec un bâton une grosse pierre que la main ne pouvait remuer, l'imagination active inventa les leviers, et ensuite les forces mouvantes composées, qui ne sont que des leviers déguisés; il faut se peindre d'abord dans l'esprit les machines et leurs effets pour les exécuter.

Ce n'est pas cette sorte d'imagination que le vulgaire appelle, ainsi que la mémoire, l'ennemi du jugement. Au contraire, elle ne peut agir qu'avec un jugement profond; elle combine sans cesse ses tableaux, elle corrige ses erreurs, elle élève tous ses édifices avec ordre. Il y a une imagination étonnante dans la mathématique pratique; et Archimède avait au moins autant d'imagination qu'Homère. C'est par elle qu'un poëte crée ses personnages, leur donne des caractères, des passions, invente sa fable, en présente l'exposition, en redouble le nœud, en prépare le dénouement; travail qui demande encore le jugement le plus profond, et en même temps le plus fin.

Il faut un très grand art dans toutes ces imaginations d'invention, et même dans les romans. Ceux qui en manquent sont méprisés des esprits bien faits. Un jugement toujours sain règne dans les fables d'Esope: elles feront toujours les délices des nations. Il y a plus d'imagination dans les contes des fées; mais ces imaginations fantastiques, dé-

pourvues d'ordre et de bon sens, ne peuvent être estimées; on les lit par faiblesse, et on les condamne par raison.

La seconde partie de l'imagination active est celle de détail; et c'est elle qu'on appelle communément imagination dans le monde. C'est elle qui fait le charme de la conversation; car elle présente sans cesse à l'esprit ce que les hommes aiment le mieux, des objets nouveaux. Elle peint vivement ce que les esprits froids dessinent à peine. Elle emploie les circonstances les plus frappantes; elle allègue des exemples; et quand ce talent se montre avec la sobriété qui convient à tous les talens, il se concilie l'empire de la société. L'homme est tellement machine, que le vin donne quelquefois cette imagination que l'ivresse anéantit; il y a là de quoi s'humilier, mais de quoi admirer. Comment se peut-il faire qu'un peu d'une certaine liqueur, qui empêchera de faire un calcul, donnera des idées brillantes?

C'est sur-tout dans la poésie que cette imagination de détail et d'expression doit régner. Elle est ailleurs agréable, mais là elle est nécessaire. Presque tout est image dans Homère, dans Virgile, dans Horace, sans même qu'on s'en apperçoive. La tragédie demande moins d'images, moins d'expressions pittoresques, de grandes métaphores, d'allégories, que le poëme épique ou l'ode: mais la plupart de ces beautés, bien ménagées, font dans la tragédie un effet admirable. Un homme qui, sans être poëte, ose donner une tragédie, fait dire à Hippolyte:

Depuis que je vous vois, j'abandonne la chasse.

Mais Hippolyte, que le vrai poëte fait parler, dit :

Mon arc, mes javelots, mon char, tout m'importune.

Ces imaginations ne doivent jamais être forcées, ampoulées, gigantesques. Ptolomée, parlant dans un conseil d'une bataille qu'il n'a pas vue, et qui s'est donnée loin de chez lui, ne doit point peindre

Des montagnes de morts privés d'honneurs suprêmes,
Que la nature force à se venger eux-mêmes,
Et dont les troncs pourris exhalent dans les vents
De quoi faire la guerre au reste des vivans.

Une princesse ne doit point dire à un empereur :

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
Que Dieu tient déja prête à te réduire en poudre.

On sent assez que la vraie douleur ne s'amuse point à une métaphore si recherchée.

L'imagination active qui fait les poëtes leur donne l'enthousiasme, c'est-à-dire, selon le mot grec, cette émotion interne qui agite en effet l'esprit, et qui transforme l'auteur dans le personnage qu'il fait parler ; car c'est là l'enthousiasme : il consiste dans l'émotion et dans les images : alors l'auteur dit précisément les mêmes choses que dirait la personne qu'il introduit.

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue ;
Un trouble s'éleva dans mon ame éperdue ;
Mes yeux ne voyaient plus, je ne pouvais parler.

L'imagination alors ardente et sage n'entasse point de figures incohérentes ; elle ne dit point, par

exemple, pour exprimer un homme épais de corps et d'esprit,

Qu'il est flanqué de chair, gabionné de lard;

et que la nature,

En maçonnant les remparts de son ame,
Songea plutôt au fourreau qu'à la lame.

Il y a de l'imagination dans ces vers; mais elle est grossière, elle est déréglée, elle est fausse : l'image de remparts ne peut s'allier avec celle de fourreau; c'est comme si on disait qu'un vaisseau est entré dans le port à bride abattue.

On permet moins l'imagination dans l'éloquence que dans la poésie. La raison en est sensible. Le discours ordinaire doit moins s'écarter des idées communes. L'orateur parle la langue de tout le monde; le poëte a pour base de son ouvrage la fiction; aussi l'imagination est l'essence de son art; elle n'est que l'accessoire dans l'orateur.

Certains traits d'imagination ont ajouté, dit-on, de grandes beautés à la peinture. On cite sur-tout cet artifice avec lequel un peintre mit un voile sur la tête d'Agamemnon, dans le Sacrifice d'Iphigénie; artifice cependant bien moins beau que si le peintre avait eu le secret de faire voir sur le visage d'Agamemnon le combat de la douleur d'un père, de l'autorité d'un monarque, et du respect pour ses dieux; comme Rubens a eu l'art de peindre, dans les regards et dans l'attitude de Marie de Médicis, la douleur de l'enfantement, la joie d'avoir un fils, et la complaisance dont elle envisage cet enfant.

En général, les imaginations des peintres, quand elles ne sont qu'ingénieuses, font plus d'honneur à l'esprit de l'artiste qu'elles ne contribuent aux beautés de l'art. Toutes les compositions allégoriques ne valent pas la belle exécution de la main, qui fait le prix des tableaux.

Dans tous les arts, la belle imagination est toujours naturelle; la fausse est celle qui assemble des objets incompatibles; la bizarre peint des objets qui n'ont ni analogie, ni allégorie, ni vraisemblance; comme des esprits qui se jettent à la tête dans leurs combats des montagnes chargées d'arbres, qui tirent du canon dans le ciel, qui font une chaussée dans le chaos; Lucifer qui se transforme en crapaud; un ange coupé en deux par un coup de canon, et dont les deux parties se rejoignent incontinent, etc.... L'imagination forte approfondit les objets; la faible les effleure; la douce se repose dans les peintures agréables; l'ardente entasse images sur images; la sage est celle qui emploie avec choix tous ces différens caractères, mais qui admet très rarement le bizarre, et rejette toujours le faux.

Si la mémoire nourrie et exercée est la source de toute imagination, cette même mémoire surchargée la fait périr. Ainsi celui qui s'est rempli la tête de noms et de dates n'a pas le magasin qu'il faut pour composer des images. Les hommes occupés de calculs ou d'affaires épineuses ont d'ordinaire l'imagination stérile.

Quand elle est trop ardente, trop tumultueuse, elle peut dégénérer en démence; mais on a remarqué que cette maladie des organes du cerveau est

bien plus souvent le partage de ces imaginations passives, bornées à recevoir la profonde empreinte des objets, que de ces imaginations actives et laborieuses qui assemblent et combinent des idées; car cette imagination active a toujours besoin du jugement, l'autre en est indépendante.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter à cet essai, que par ces mots, *perception, mémoire, imagination, jugement*, on n'entend point des organes distincts, dont l'un a le don de sentir, l'autre se ressouvient, un troisième imagine, un quatrième juge. Les hommes sont plus portés qu'on ne pense à croire que ce sont des facultés différentes et séparées. C'est cependant le même être qui fait toutes ces opérations, que nous ne connaissons que par leurs effets, sans pouvoir rien connaître de cet être.

SECTION II.

Les bêtes en ont comme vous, témoin votre chien qui chasse dans ses rêves.

Les choses se peignent en la fantaisie, dit Descartes, comme les autres. Oui; mais qu'est-ce que c'est que la fantaisie? et comment les choses s'y peignent-elles? est-ce avec de la matière subtile? *Que sais-je?* est la réponse à toutes les questions touchant les premiers ressorts.

Rien ne vient dans l'entendement sans une image. Il faut, pour que vous acquériez cette idée si confuse d'un espace infini, que vous ayez eu l'image d'un espace de quelques pieds. Il faut, pour que vous ayez l'idée de Dieu, que l'image de quelque

chose de plus puissant que vous ait long-temps remué votre cerveau.

Vous ne créez aucune idée, aucune image, je vous en défie. L'Arioste n'a fait voyager Astolphe dans la lune que long-temps après avoir entendu parler de la lune, de S. Jean, et des paladins.

On ne fait aucune image, on les assemble, on les combine. Les extravagances des Mille et une nuits et des contes des fées, etc., etc., ne sont que des combinaisons.

Celui qui prend le plus d'images dans le magasin de la mémoire est celui qui a le plus d'imagination.

La difficulté n'est pas d'assembler ces images avec prodigalité et sans choix. Vous pourriez passer un jour entier à représenter sans effort et sans presque aucune attention un beau vieillard avec une grande barbe blanche, vêtu d'une ample draperie, porté au milieu d'un nuage sur des enfans jouflus qui ont de belles paires d'ailes, ou sur un aigle d'une grandeur énorme; tous les dieux et tous les animaux autour de lui; des trépieds d'or qui courent pour arriver à son conseil; des roues qui tournent d'elles mêmes, qui marchent en tournant, qui ont quatre faces, qui sont couvertes d'yeux, d'oreilles, de langues, et de nez; entre ces trépieds et ces roues, une foule de morts qui ressuscitent au bruit du tonnerre; les sphères célestes qui dansent et qui font entendre un concert harmonieux, etc., etc.; les hôpitaux des fous sont remplis de pareilles imaginations.

On distingue l'imagination qui dispose les évènemens d'un poëme, d'un roman, d'une tragédie, d'une

comédie, qui donne aux personnages des caractères, des passions : c'est ce qui demande le plus profond jugement et la connaissance la plus fine du cœur humain : talens nécessaires avec lesquels pourtant on n'a encore rien fait; ce n'est que le plan de l'édifice.

L'imagination qui donne à tous ces personnages l'éloquence propre de leur état, et convenable à leur situation, c'est là le grand art, et ce n'est pas encore assez.

L'imagination dans l'expression, par laquelle chaque mot peint une image à l'esprit sans l'étonner, comme dans Virgile :

Remigium alarum.
Mœrentem abjungens fraternâ morte juvencum.
Velorum pandimus alas.
Pendent circum oscula nati.
Immortale jecur tundens, fœcundaque pœnis
Viscera.
Et caligantem nigrâ formidine lucum.
Fata vocant, conditque natantia lumina lethum.

Virgile est plein de ces expressions pittoresques dont il enrichit la belle langue latine, et qu'il est si difficile de bien rendre dans nos jargons d'Europe, enfans bossus et boiteux d'un grand homme de belle taille, mais qui ne laissent pas d'avoir leur mérite, et d'avoir fait de très bonnes choses dans leur genre.

Il y a une imagination étonnante dans les mathématiques. Il faut commencer par se peindre nettement dans l'esprit la figure, la machine qu'on invente, ses propriétés, ou ses effets. Il y avait beau-

coup plus d'imagination dans la tête d'Archimède que dans celle d'Homère.

De même que l'imagination d'un grand mathématicien doit être d'une exactitude extrême, celle d'un grand poëte doit être très châtiée. Il ne doit jamais présenter d'images incompatibles, incohérentes, trop exagérées, trop peu convenables au sujet.

Pulchérie, dans la tragédie d'Héraclius, dit à Phocas :

La vapeur de mon sang ira grossir la foudre
Que Dieu tient déja prête à te réduire en poudre.

Cette exagération forcée ne paraît pas convenable à une jeune princesse qui, supposé qu'elle ait ouï dire que le tonnerre se forme des exhalaisons de la terre, ne doit pas présumer que la vapeur d'un peu de sang répandu dans une maison ira former la foudre. C'est le poëte qui parle, et non la jeune princesse. Racine n'a point de ces imaginations déplacées. Cependant, comme il faut mettre chaque chose à sa place, on ne doit pas regarder cette image exagérée comme un défaut insupportable; ce n'est que la fréquence de ces figures qui peut gâter entièrement un ouvrage.

Il serait difficile de ne pas rire de ces vers :

Quelques noires vapeurs que puissent concevoir
Et la mère et la fille ensemble au désespoir,
Tout ce qu'elles pourront enfanter de tempêtes,
Sans venir jusqu'à nous, crévera sur nos têtes;
Et nous érigerons, dans cet heureux séjour,
De leur haine impuissante un trophée a l'Amour.

Ces vapeurs de la mère et de la fille qui enfan-

« tent des tempêtes, ces tempêtes qui ne viennent « point jusqu'à Placide, et qui crèvent sur les têtes « pour ériger un trophée d'une haine », sont assurément des imaginations aussi incohérentes, aussi étranges que mal exprimées. Racine, Boileau, Molière, les bons auteurs du siècle de Louis XIV, ne tombent jamais dans ce défaut puéril.

Le grand défaut de quelques auteurs qui sont venus après le siècle de Louis XIV, c'est de vouloir toujours avoir de l'imagination, et de fatiguer le lecteur par cette vicieuse abondance d'images recherchées, autant que par des rimes redoublées, dont la moitié au moins est inutile. C'est ce qui a fait tomber enfin tant de petits poëmes comme Vert-vert, la Chartreuse, les Ombres, qui eurent la vogue pendant quelque temps.

Omne supervacuum pleno de pectore manat.

On a distingué dans le grand Dictionnaire encyclopédique l'imagination active et la passive. L'active est celle dont nous avons traité; c'est ce talent de former des peintures neuves de toutes celles qui sont dans notre mémoire.

La passive n'est presque autre chose que la mémoire, même dans un cerveau vivement ému. Un homme d'une imagination active et dominante, un prédicateur de la ligue en France, ou des puritains en Angleterre, harangue la populace d'une voix tonnante, d'un œil enflammé, et d'un geste d'énergumène, représente Jésus-Christ demandant justice au Père éternel des nouvelles plaies qu'il a reçues des royalistes, des clous que ces impies vien

nent de lui enfoncer une seconde fois dans les pieds et dans les mains. Vengez Dieu le père, vengez le sang de Dieu le fils, marchez sous les drapeaux du Saint-Esprit; c'était autrefois une colombe; c'est aujourd'hui un aigle qui porte la foudre. Les imaginations passives ébranlées par ces images, par la voix, par l'action de ces charlatans sanguinaires, courent du prône et du prêche tuer des royalistes et se faire pendre.

Les imaginations passives vont s'émouvoir tantôt aux sermons, tantôt aux spectacles, tantôt à la Grève, tantôt au sabbat.

IMPIE.

QUEL est l'impie? c'est celui qui donne une barbe blanche, des pieds et des mains à l'Etre des êtres, au grand Demiourgos, à l'intelligence éternelle par laquelle la nature est gouvernée. Mais ce n'est qu'un impie excusable, un pauvre impie contre lequel on ne doit pas se fâcher.

Si même il peint le grand Etre incompréhensible porté sur un nuage qui ne peut rien porter; s'il est assez bête pour mettre Dieu dans un brouillard, dans la pluie, ou sur une montagne, ou pour l'entourer de petites faces rondes, joufflues, enluminées, accompagnées de deux ailes; je ris, et je lui pardonne de tout mon cœur.

L'impie qui attribue à l'Etre des êtres des prédictions déraisonnables et des injustices me fâcherait, si ce grand Etre ne m'avait fait présent d'une rai-

son qui réprime ma colère. Ce sot fanatique me répète, après d'autres, que ce n'est pas à nous à juger de ce qui est raisonnable et juste dans le grand Etre, que sa raison n'est pas comme notre raison, que sa justice n'est pas comme notre justice. Eh! comment veux-tu, mon fou d'énergumène, que je juge autrement de la justice et de la raison que par les notions que j'en ai? veux-tu que je marche autrement qu'avec mes pieds, et que je te parle autrement qu'avec ma bouche?

L'impie qui suppose le grand Etre jaloux, orgueilleux, malin, vindicatif, est plus dangereux. Je ne voudrais pas coucher sous même toit avec cet homme.

Mais comment traiterez-vous l'impie qui vous dit : Ne vois que par mes yeux, ne pense point; je t'annonce un Dieu tyran qui m'a fait pour être ton tyran; je suis son bien-aimé; il tourmentera pendant toute l'éternité des millions de ses créatures qu'il déteste pour me réjouir; je serai ton maître dans ce monde, et je rirai de tes supplices dans l'autre?

Ne vous sentez-vous pas une démangeaison de rosser ce cruel impie? et si vous êtes né doux, ne courrez-vous pas de toutes vos forces à l'Occident quand ce barbare débite ses rêveries atroces à l'Orient.

A l'égard des impies qui manquent à se laver le coude vers Alep et vers Erivan, ou qui ne se mettent pas à genoux devant une procession de capucins à Perpignan, ils sont coupables sans doute; mais je ne crois pas qu'on doive les empaler.

IMPOT.

SECTION I.

On a fait tant d'ouvrages philosophiques sur la nature de l'impôt qu'il faut bien en dire ici un petit mot. Il est vrai que rien n'est moins philosophique que cette matière ; mais elle peut rentrer dans la philosophie morale, en représentant à un surintendant des finances, ou à un tefterdar turc, qu'il n'est pas selon la morale universelle de prendre l'argent de son prochain, et que tous les receveurs, douaniers, commis des aides et gabelles, sont maudits dans l'Evangile.

Tout maudits qu'ils sont, il faut pourtant convenir qu'il est impossible qu'une société subsiste sans que chaque membre paye quelque chose pour les frais de cette société ; et puisque tout le monde doit payer, il est nécessaire qu'il y ait un receveur. On ne voit pas pourquoi ce receveur est maudit et regardé comme un idolâtre. Il n'y a certainement nulle idolâtrie à recevoir l'argent des convives pour payer leur souper.

Dans les républiques, et dans les Etats qui avec le nom de royaume, sont des républiques en effet, chaque particulier est taxé suivant ses forces et suivant les besoins de la societe.

Dans les royaumes despotiques, ou, pour parler plus poliment, dans les Etats monarchiques, il n'en est pas tout-à-fait de même. On taxe la nation

sans la consulter. Un agriculteur qui a douze cents livres de revenu est tout étonné qu'on lui en demande quatre cent. Il en est même plusieurs qui sont obligés de payer plus de la moitié de ce qu'ils recueillent.

A quoi est employé tout cet argent? l'usage le plus honnête qu'on puisse en faire est de le donner à d'autres citoyens.

Le cultivateur demande pourquoi on lui ôte la moitié de son bien pour payer des soldats, tandis que la centième partie suffirait? on lui répond qu'outre les soldats il faut payer les arts et le luxe, que rien n'est perdu, que chez les Perses on assignait à la reine, des villes et des villages pour payer sa ceinture, ses pantoufles et ses épingles.

Il réplique qu'il ne sait point l'histoire de Perse, et qu'il est très fâché qu'on lui prenne la moitié de son bien pour une ceinture, des épingles et des souliers; qu'il les fournirait à bien meilleur marché et que c'est une véritable écorcherie.

On lui fait entendre raison en le mettant dans un cachot, et en fesant vendre ses meubles. S'il résiste aux exacteurs que le nouveau Testament a damnés, on le fait pendre, et cela rend tous ses voisins infiniment accommodans.

Si tout cet argent n'était employé par le souverain qu'à faire venir des épiceries de l'Inde, du café de Moka, des chevaux anglais et arabes, des soies du Levant, des colifichets de la Chine, il est clair qu'en peu d'années il ne resterait pas un sou dans le royaume. Il faut donc que l'impôt serve à entretenir les manufactures, et que ce qui a été versé dans les

coffres du prince retourne aux cultivateurs. Ils souffrent, ils se plaignent : les autres parties de l'Etat souffrent et se plaignent aussi ; mais au bout de l'année il se trouve que tout le monde a travaillé et a vécu bien ou mal.

Si par hasard l'homme agreste va dans la capitale, il voit avec des yeux étonnés une belle dame, vêtue d'une robe de soie brochée d'or, trainée dans un carrosse magnifique par deux chevaux de prix, suivie de quatre laquais habillés d'un drap à vingt francs l'aune ; il s'adresse à un des laquais de cette belle dame, et lui dit : Monseigneur, où cette dame prend-elle tant d'argent pour faire une si grande dépense ? Mon ami, lui dit le laquais, le roi lui fait une pension de quarante mille livres. Hélas ! dit le rustre, c'est mon village qui paie cette pension. Oui, répond le laquais ; mais la soie que tu as recueillie, et que tu as vendue, a servi à l'étoffe dont elle est habillée ; mon drap est en partie la laine de tes moutons ; mon boulanger a fait mon pain de ton blé ; tu as vendu au marché les poulardes que nous mangeons ; ainsi la pension de madame est revenue à toi et à tes camarades.

Le paysan ne convient pas tout-à-fait des axiomes de ce laquais philosophe : cependant une preuve qu'il y a quelque chose de vrai dans sa réponse, c'est que le village subsiste, et qu'on y fait des enfans, qui tout en se plaignant feront aussi des enfans qui se plaindront encore.

SECTION II.

Si on était obligé d'avoir tous les édits des impôts, et tous les livres faits contre eux, ce serait l'impôt le plus rude de tous.

On sait bien que les taxes sont nécessaires, et que la malédiction prononcée dans l'Evangile contre les publicains ne doit regarder que ceux qui abusent de leur emploi pour vexer le peuple. Peut-être le copiste oublia-t-il un mot, comme l'épithète de *pravus*. On aurait pu dire *pravus publicanus*; ce mot était d'autant plus nécessaire que cette malédiction générale est une contradiction formelle avec les paroles qu'on met dans la bouche de Jésus-Christ: *Rendez à César ce qui est à César.* Certainement celui qui recueille les droits de César ne doit pas être en horreur; c'eût été insulter l'ordre des chevaliers romains et l'empereur lui-même; rien n'aurait été plus mal avisé.

Dans tous les pays policés les impôts sont très forts, parceque les charges de l'Etat sont très pesantes. En Espagne, les objets de commerce qu'on envoie à Cadix et de là en Amérique paient plus de trente pour cent avant qu'on ait fait votre compte.

En Angleterre, tout impôt sur l'importation est très considérable, cependant on le paie sans murmure; on se fait même une gloire de le payer. Un négociant se vante de faire entrer quatre à cinq mille guinées par an dans le trésor public.

Plus un pays est riche, plus les impôts y sont

lourds. Des spéculateurs voudraient que l'impôt ne tombât que sur les productions de la campagne. Mais quoi ! j'aurai semé un champ de lin qui m'aura rapporté deux cents écus ; et un gros manufacturier aura gagné deux cent mille écus en fesant convertir mon lin en dentelles ; ce manufacturier ne paiera rien, et ma terre payera tout, parceque tout vient de la terre ! La femme de ce manufacturier fournira la reine et les princesses de beau point d'Alençon ; elle aura de la protection ; son fils deviendra intendant de justice, police et finance, et augmentera ma taille dans ma misérable vieillesse ! Ah ! messieurs les spéculateurs, vous calculez mal ; vous êtes injustes.

Le point capital serait qu'un peuple entier ne fût point dépouillé par un armée d'alguazils, pour qu'une vingtaine de sangsues de la cour ou de la ville s'abreuvassent de leur sang.

Le duc de Sulli raconte, dans ses Economies politiques, qu'en 1585 il y avait juste vingt seigneurs intéressés au bail des fermes, à qui les adjudicataires donnaient trois millions deux cent quarante-huit mille écus.

C'était encore pis sous Charles IX et sous François I ; ce fut encore pis sous Louis XIII. Il n'y eut pas moins de déprédation dans la minorité de Louis XIV. La France, malgré tant de blessures, est en vie. Oui ; mais si elle ne les avait pas reçues, elle serait en meilleure santé. Il en est ainsi de plusieurs autres Etats.

SECTION III.

Il est juste que ceux qui jouissent des avantages de l'Etat en supportent les charges. Les ecclésiastiques et les moines, qui possèdent de grands biens, devraient par cette raison contribuer aux impôts en tout pays comme les autres citoyens.

Dans des temps que nous appelons barbares, les grands bénéfices et les abbayes ont été taxés en France au tiers de leurs revenus. (1)

Par une ordonnance de l'an 1188, Philippe-Auguste imposa le dixième des revenus de tous les bénéfices.

Philippe le bel fit payer le cinquième, ensuite le cinquantième, et enfin le vingtième de tous les biens du clergé.

Le roi Jean, par une ordonnance du 12 mars 1355, taxa au dixième des revenus de leurs bénéfices et de leurs patrimoines, les évêques, les abbés, les chapitres et généralement tous les ecclésiastiques. (2)

Le même prince confirma cette taxe par deux autres ordonnances, l'une du 3 mars, l'autre du 28 décembre 1358. (3)

Dans les lettres patentes de Charles V, du 22 juin 1372, il est statué que les gens d'Eglise paieront les tailles et les autres impositions réelles et personnelles. (4)

---

(1) Aimon, liv. V, chap. LIV. Le Bret, plaid. II.

(2) Ord. du Louvre, tome IV. — (3) *Ibid.* — (4) *Ibid.* tome V.

Ces lettres patentes furent renouvelées par Charles VI en 1390.

Comment ces lois ont-elles été abolies, tandis que l'on a conservé tant de coutumes monstrueuses et d'ordonnances sanguinaires?

Le clergé paie, à la vérité, une taxe sous le nom de don gratuit; et, comme l'on sait, c'est principalement la partie la plus utile et la plus pauvre de l'Eglise, les curés, qui paient cette taxe. Mais pourquoi cette différence et cette inégalité de contribution entre les citoyens d'un même Etat? Pourquoi ceux qui jouissent des plus grandes prérogatives, et qui sont quelquefois inutiles au bien public, paient-ils moins que le laboureur qui est si nécessaire?

La république de Venise vient de donner des réglemens sur cette matière, qui paraissent faits pour servir d'exemple aux autres Etats de l'Europe.

SECTION IV.

Non seulement les gens d'église se prétendent exempts d'impôts, ils ont encore trouvé le moyen, dans plusieurs provinces, de mettre des taxes sur le peuple, et de se les faire payer comme un droit légitime.

Dans quelques pays, les moines s'y étant emparés des dixmes, au préjudice des curés, les paysans ont été obligés de se taxer eux-mêmes pour fournir à la subsistance de leurs pasteurs; et ainsi dans plusieurs villages, surtout en Franche-Comté, outre la dixme que les paroissiens paient à des moines ou à des cha-

pitres, ils payent encore par feu trois ou quatre mesures de blé à leurs curés.

On appelle cette taxe droit de moisson dans quelques provinces, et boisselage dans d'autres.

Il est juste sans doute que les curés soient bien payés; mais il vaudrait beaucoup mieux leur rendre une partie de la dixme que les moines leur ont enlevée que de surcharger de pauvres paysans.

Depuis que le roi de France a fixé les portions congrues par son édit du mois de mai 1768, et qu'il a chargé les décimateurs de les payer, il semble que les paysans ne devraient plus être tenus de payer une seconde dixme à leurs curés; taxe à laquelle ils ne s'étaient obligés que volontairement et dans le temps où le crédit et la violence des moines avaient ôté aux pasteurs tous les moyens de subsister.

Le roi a aboli cette seconde dixme dans le Poitou par des lettres patentes du mois de juillet 1769, enregistrées au parlement de Paris le 11 du même mois.

Il serait bien digne de la justice et de la bienfesance de sa majesté, de faire une loi semblable pour les autres provinces qui se trouvent dans le même cas que celle du Poitou, comme la Franche-Comté, etc.

(Par M. Chr., avocat de Besançon.)

IMPUISSANCE.

Je commence par cette question en faveur des pauvres impuissans *frigidi et maleficiati*, comme disent les Décrétales. Y a-t-il un médecin, une matrone ex-

perte, qui puissent assurer qu'un jeune homme bien conformé, qui ne fait point d'enfans à sa femme, ne lui en pourra pas faire un jour? la nature le sait, mais certainement les hommes n'en savent rien. Si donc il est impossible de décider que le mariage ne sera pas consommé, pourquoi le dissoudre?

On attendait deux ans chez les Romains. Justinien, dans ses Novelles (1), veut qu'on attende trois ans. Mais si on accorde trois ans à la nature pour se guérir, pourquoi pas quatre, pourquoi pas dix, ou même vingt?

On a connu des femmes qui ont reçu dix années entières les embrassemens de leurs maris sans aucune sensibilité, et qui ensuite ont éprouvé les stimulations les plus violentes. Il peut se trouver des mâles dans ce cas; il y en a eu quelques exemples.

La nature n'est en aucune de ses opérations si bizarre que dans la copulation de l'espèce humaine; elle est beaucoup plus uniforme dans celle des autres animaux.

C'est chez l'homme seul que le physique est dirigé et corrompu par le moral; la variété et la singularité de ses appétits et de ses dégoûts est prodigieuse. On a vu un homme qui tombait en défaillance à la vue de ce qui donne des desirs aux autres. Il est encore dans Paris quelques personnes témoins de ce phénomène.

Un prince, héritier d'une grande monarchie, n'aimait que les pieds. On a dit qu'en Espagne ce goût

---

(1) Collat. IV, tit. I, Novel. XXII, chap. VI.

avait été assez commun. Les femmes, par le soin de les cacher, avaient tourné vers eux l'imagination de plusieurs hommes.

Cette imagination passive a produit des singularités dont le détail est à peine compréhensible. Souvent une femme, par son incomplaisance, repousse le goût de son mari et déroute la nature. Tel homme qui serait un Hercule avec des facilités, devient un eunuque par des rebuts. C'est à la femme seule qu'il faut alors s'en prendre. Elle n'est pas en droit d'accuser son mari d'une impuissance dont elle est cause. Son mari peut lui dire : Si vous m'aimez, vous devez me faire les caresses dont j'ai besoin pour perpétuer ma race ; si vous ne m'aimez pas, pourquoi m'avez-vous épousé ?

Ceux qu'on appelait les maléficiés étaient souvent réputés ensorcelés. Ces charmes étaient fort anciens. Il y en avait pour ôter aux hommes leur virilité, il en était de contraires pour la leur rendre. Dans Pétrone, Chrysis croit que Polyenos, qui n'a pu jouir de Circé, a succombé sous les enchantemens des magiciennes appelées *Manicæ* ; et une vieille veut le guérir par d'autres sortiléges.

Cette illusion se perpétua long-temps parmi nous ; on exorcisa au lieu de désenchanter ; et quand l'exorcisme ne réussissait pas, on démariait.

Il s'éleva une grande question dans le droit canon sur les maléficiés. Un homme que les sortiléges empêchaient de consommer le mariage avec sa femme, en épousait une autre et devenait père. Pouvait-il, s'il perdait cette seconde femme, repouser la première ? la négative l'emporta suivant tous les grands

canonistes, Alexandre de Nevo, André Albéric, Turrecremata, Soto, Ricard, Henriquès, Rozella et cinquante autres.

On admire avec quelle sagacité les canonistes, et sur-tout des religieux de mœurs irréprochables, ont fouillé dans les mystères de la jouissance. Il n'y a point de singularité qu'ils n'aient devinée. Ils ont discuté tous les cas où un homme pouvait être impuissant dans une situation, et opérer dans une autre. Ils ont recherché tout ce que l'imagination pouvait inventer pour favoriser la nature : et dans l'intention d'éclaircir ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, ils ont révélé de bonne foi tout ce qui devait être caché dans le secret des nuits. On a pu dire d'eux, *nox nocti indicat scientiam.*

Sanchez sur-tout a recueilli et mis au grand jour tous ces cas de conscience, que la femme la plus hardie ne confierait qu'en rougissant à la matrone la plus discrète. Il recherche attentivement,

« Utrùm liceat extra vas naturale semen emittere.
« —De alterâ femina cogitare in coïtu cum suâ uxore.
« —Seminare consultò separatim. — Congredi cum
« uxore sine spe seminandi. — Impotentiæ tactibus
« et illecebris opitulari. — Se retrahere quandò mu-
« lier seminavit. — Virgam alibi intromittere dùm
« in vase debito semen effundat, etc. »

Chacune de ces questions en amène d'autres ; et enfin, Sanchez va jusqu'à discuter, « Utrùm Virgo « Maria semen emiserit in copulatione cum Spiritu « Sancto. »

Ces étonnantes recherches n'ont jamais été faites dans aucun lieu du monde que par nos théologiens ;

et les causes d'impuissance n'ont commencé que du temps de Théodose. Ce n'est que dans la religion chrétienne que les tribunaux ont retenti de ces querelles entre les femmes hardies et les maris honteux.

Il n'est parlé de divorce dans l'Evangile que pour cause d'adultere. La loi juive permettait au mari de renvoyer celle de ses femmes qui lui déplaisait, sans spécifier la cause. (1) « Si elle ne trouve pas grace de-« vant ses yeux, cela suffit. » C'est la loi du plus fort ; c'est le genre humain dans sa pure et barbare nature. Mais d'impuissance, il n'en est jamais question dans les lois juives. Il semble, dit un casuiste, que Dieu ne pouvait permettre qu'il y eût des impuissans chez un peuple sacré qui devait se multiplier comme les sables de la mer, à qui Dieu avait promis par serment de lui donner le pays immense qui est entre le Nil et l'Euphrate, et à qui ses prophètes fesaient espérer qu'il dominerait un jour sur toute la terre. Il était nécessaire pour remplir ces promesses divines que tout digne juif fût occupé sans relâche au grand œuvre de la propagation. Il y a certainement de la malédiction dans l'impuissance ; le temps n'était pas encore venu de se faire eunuque pour le royaume des cieux.

Le mariage ayant été dans la suite des temps élevé à la dignité de sacrement, de mystère, les ecclésiastiques devinrent insensiblement les juges de tout ce qui se passait entre mari et femme, et même de tout ce qui ne s'y passait pas.

---

(1) Deutéron. chap. XXIV, vers. 1.

Les femmes eurent la liberté de présenter requête pour être *embeso nées*, c'était le mot dont elles se servaient dans notre gaulois ; car d'ailleurs on instruisait les causes en latin. Des clercs plaidaient : des prêtres jugeaient. Mais de quoi jugeaient-ils ? des objets qu'ils devaient ignorer ; et les femmes portaient des plaintes qu'elles ne devaient pas proférer.

Ces procès roulaient toujours sur ces deux objets : sorciers qui empêchaient un homme de consommer son mariage ; femmes qui voulaient se remarier.

Ce qui semble très extraordinaire, c'est que tous les canonistes conviennent qu'un mari à qui on a jeté un sort pour le rendre impuissant (1), ne peut en conscience détruire ce sort ; ni même prier le magicien de le détruire. Il fallait absolument, du temps des sorciers, exorciser. Ce sont des chirurgiens qui, ayant été reçus à S. Côme, ont le privilége exclusif de vous mettre un emplâtre, et vous déclarent que vous mourrez si vous êtes guéri par la main qui vous a blessé. Il eût mieux valu d'abord se bien assurer si un sorcier peut ôter et rendre la virilité à un homme. On pouvait encore faire une autre observation. Il s'est trouvé beaucoup d'imaginations faibles qui redoutaient plus un sorcier qu'ils n'espéraient en un exorciste. Le sorcier leur avait noué l'aiguillette, et l'eau bénite ne la dénouait pas. Le diable en imposait plus que l'exorcisme ne rassurait.

Dans les cas d'impuissance dont le diable ne se mêlait pas, les juges ecclésiastiques n'étaient pas

---

(1) Voyez Pontas, Empêchement de la puissance.

moins embarrassés. Nous avons dans les Décrétales le titre fameux *de frigidis et maleficiatis*, qui est fort curieux, mais qui n'éclaircit pas tout.

Le premier cas disputé par Brocardié ne laisse aucune difficulté; les deux parties conviennent qu'il y en a une impuissante; le divorce est prononcé.

Le pape Alexandre III décide une question plus délicate (1). Une femme mariée tombe malade. *Instrumentum ejus impeditum est.* Sa maladie est naturelle; les médecins ne peuvent la soulager; « nous « donnons à son mari la liberté d'en prendre une « autre. » Cette décrétale paraît d'un juge plus occupé de la nécessité de la population que de l'indissolubilité du sacrement. Comment cette loi papale est-elle si peu connue? comment tous les maris ne la savent-ils point par cœur?

La décrétale d'Innocent III n'ordonne des visites de matrones qu'à l'égard de la femme que son mari a déclarée en justice être trop étroite pour le recevoir. C'est peut-être pour cette raison que la loi n'est pas en vigueur.

Honorius III ordonne qu'une femme qui se plaindra de l'impuissance du mari, demeurera huit ans avec lui jusqu'à divorce.

On n'y fit pas tant de façon pour déclarer le roi de Castille Henri IV impuissant, dans le temps qu'il était entouré de maîtresses, et qu'il avait de sa femme une fille héritière de son royaume. Mais ce

(1) Décrétales, liv. IV, tit. XV.

fut l'archevêque de Tolède qui prononça cet arrêt : le pape ne s'en mêla pas.

On ne traita pas moins mal Alfonse, roi de Portugal, au milieu du dix-septième siècle. Ce prince n'était connu que par sa férocité, ses débauches et sa force de corps prodigieuse. L'excès de ses fureurs révolta la nation. La reine sa femme, princesse de Nemours, qui voulait le détrôner et épouser l'infant don Pèdre son frère, sentit combien il serait difficile d'épouser les deux frères l'un après l'autre, après avoir couché publiquement avec l'aîné. L'exemple de Henri VIII d'Angleterre l'intimidait; elle prit le parti de faire déclarer son mari impuissant par le chapitre de la cathédrale de Lisbonne en 1667, après quoi elle épousa au plus vîte son beau-frère, avant même d'obtenir une dispense du pape.

La plus grande épreuve à laquelle on ait mis les gens accusés d'impuissance a été le congrès. Le président Bouhier prétend que ce combat en champ clos fut imaginé en France au quatorzième siècle. Il est sûr qu'il n'a jamais été connu qu'en France.

Cette épreuve dont on a fait tant de bruit n'était point ce qu'on imagine. On se persuade que les deux époux procédaient, s'ils pouvaient, au devoir matrimonial, sous les yeux des médecins, chirurgiens et sages-femmes; mais non; ils étaient dans leur lit à l'ordinaire, les rideaux fermés; les inspecteurs retirés dans un cabinet voisin, n'étaient appelés qu'après la victoire ou la défaite du mari. Ainsi ce n'était au fond qu'une visite de la femme dans le moment le plus propre à juger l'état de la question.

Il est vrai qu'un mari vigoureux pouvait combattre et vaincre en présence de témoins. Mais peu avaient ce courage.

Si le mari en sortait à son honneur, il est clair que sa virilité était démontrée; s'il ne réussissait pas, il est évident que rien n'était décidé, puisqu'il pouvait gagner un second combat; que s'il le perdait il pouvait en gagner un troisième, et enfin un centième.

On connait le fameux procès du marquis de Langeais, jugé en 1659 (par appel à la chambre de l'édit, parce que lui et sa femme Marie de Saint-Simon étaient de la religion protestante); il demanda le congrès. Les impertinences rebutantes de sa femme le firent succomber. Il présenta un second cartel. Les juges fatigués des cris des superstitieux, des plaintes des prudes et des railleries des plaisans, refusèrent la seconde tentative, qui pourtant était de droit naturel. Puisqu'on avait ordonné un conflit, on ne pouvait légitimement, ce semble, en refuser un autre.

La chambre déclara le marquis impuissant et son mariage nul, lui défendit de se marier jamais, et permit à sa femme de prendre un autre époux.

La chambre pouvait-elle empêcher un homme qui n'avait pu être excité à la jouissance par une femme, d'y être excité par une autre? Il vaudrait autant défendre à un convive qui n'aurait pu manger d'une perdrix grise, d'essayer d'une perdrix rouge. Il se maria, malgré cet arrêt, avec Diane de Navailles, et lui fit sept enfans.

Sa première femme étant morte, le marquis se

pourvut en requête civile à la grand'chambre contre l'arrêt qui l'avait déclaré impuissant, et qui l'avait condamné aux dépens. La grand'chambre, sentant le ridicule de tout ce procès et celui de son arrêt de 1659, confirma le nouveau mariage qu'il avait contracté avec Diane de Navailles malgré la cour, le déclara très puissant, refusa les dépens, mais abolit le congrès.

Il ne resta donc, pour juger de l'impuissance des maris, que l'ancienne cérémonie de la visite des experts, épreuve fautive à tous égards; car une femme peut avoir été déflorée sans qu'il y paraisse; et elle peut avoir sa virginité avec les prétendues marques de la défloration. Les jurisconsultes ont jugé pendant quatorze cents ans des pucelages, comme ils ont jugé des sortiléges et de tant d'autres cas, sans y rien connaître.

Le président Bouhier publia l'apologie du congrès quand il fut hors d'usage; il soutint que les juges n'avaient eu le tort de l'abolir que parce qu'ils avaient eu le tort de le refuser pour la seconde fois au marquis de Langeais.

Mais si ce congrès peut manquer son effet, si l'inspection des parties génitales de l'homme et de la femme peut ne rien prouver du tout, à quel témoignage s'en rapporter dans la plupart des procès d'impuissance? Ne pourait-on pas répondre? à aucun. Ne pourrait-on pas, comme dans Athènes, remettre la cause à cent ans? Ces procès ne sont que honteux pour les femmes, ridicules pour les maris, et indignes des juges. Le mieux serait de ne les pas souffrir. Mais voilà un mariage qui ne donnera pas

de lignée. Le grand malheur ! tandis que vous avez dans l'Europe trois cent mille moines et quatre vingt mille nonnes qui étouffent leur postérité.

INALIÉNATION, INALIÉNABLE.

Le domaine des empereurs romains étant autrefois inaliénable, c'était le sacré domaine ; les barbares vinrent, et il fut très aliéné. Il est arrivé même aventure au domaine impérial grec.

Après le rétablissement de l'empire romain en Allemagne, le sacré domaine fut déclaré inaliénable par les juristes, de façon qu'il ne reste pas aujourd'hui un écu de domaine aux empereurs.

Tous les rois de l'Europe, qui imitèrent autant qu'ils purent les empereurs, eurent leur domaine inaliénable. François I, ayant racheté sa liberté par la concession de la Bourgogne, ne trouve point d'autre expédient que de faire déclarer cette Bourgogne incapable d'être aliénée, et il fut assez heureux pour violer son traité et sa parole d'honneur impunément. Suivant cette jurisprudence, chaque prince pouvant acquérir le domaine d'autrui, et ne pouvant jamais rien perdre du sien, tous auraient à la fin le bien des autres ; la chose est absurde ; donc la loi non restreinte est absurde aussi. Les rois de France et d'Angleterre n'ont presque plus de domaine particulier ; les contributions sont leur vrai domaine ; mais avec des formes très différentes.

INCESTE.

« Les Tartares, dit l'Esprit des lois, qui peuvent « épouser leurs filles, n'épousent jamais leurs « mères. »

On ne sait de quels tartares l'auteur veut parler. Il cite trop souvent au hasard. Nous ne connaissons aujourd'hui aucun peuple, depuis la Crimée jusqu'aux frontières de la Chine, où l'on soit dans l'usage d'épouser sa fille. Et s'il était permis à la fille d'épouser son père, on ne voit pas pourquoi il serait défendu au fils d'épouser sa mère.

Montesquieu cite un auteur nommé Priscus. Il s'appelait Priscus Panetès. C'était un sophiste qui vivait du temps d'Attila, et qui dit qu'Attila se maria avec sa fille Esca, selon l'usage des Scythes. Ce Priscus n'a jamais été imprimé, il pourrit en manuscrit dans la bibliothéque du Vatican; et il n'y a que Jornandès qui en fasse mention. Il ne convient pas d'établir la législation des peuples sur de telles autorités. Jamais on n'a connu cette Esca; jamais on n'entendit parler de son mariage avec son père Attila.

J'avoue que la loi qui prohibe de tels mariages est une loi de bienséance; et voilà pourquoi je n'ai jamais cru que les Perses aient épousé leurs filles. Du temps des Césars, quelques Romains les en accusaient pour les rendre odieux. Il se peut que quelque prince de Perse eût commis un inceste, et qu'on imputât à

la nation entière la turpitude d'un seul. C'est peut-être le cas de dire :

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Je veux croire qu'il était permis aux anciens Perses de se marier avec leurs sœurs, ainsi qu'aux Athéniens, aux Egyptiens, aux Syriens, et même aux Juifs. De là on aura conclu qu'il était commun d'épouser son père et sa mère. Mais le fait est que le mariage entre cousins est défendu chez les Guèbres aujourd'hui; et ils passent pour avoir conservé la doctrine de leurs pères aussi scrupuleusement que les Juifs. Voyez Tavernier, si pourtant vous vous en rapportez à Tavernier.

Vous me direz que tout est contradiction dans ce monde : qu'il était défendu par la loi juive de se marier aux deux sœurs, que cela était fort indécent, et que cependant Jacob épousa Rachel du vivant de sa sœur aînée, et que cette Rachel est évidemment le type de l'Église catholique, apostolique et romaine. Vous avez raison; mais cela n'empêche pas que si un particulier couchait en Europe avec les deux sœurs, il ne fût grièvement censuré. Pour les hommes puissans constitués en dignité, ils peuvent prendre pour le bien de leurs Etats toutes les sœurs de leurs femmes, et même leurs propres sœurs de père et de mère, selon leur bon plaisir.

C'est bien pis quand vous aurez affaire avec votre commère, ou avec votre marraine; c'était un crime irrémissible par les capitulaires de Charlemagne. Cela s'appelle un inceste spirituel.

Une Andovère, qu'on appelle reine de France

parce qu'elle était femme d'un Chilpéric régule de Soissons, fut vilipendée par la justice ecclésiastique, censurée, dégradée, divorcée, pour avoir tenu son propre enfant sur les fonts baptismaux, et s'être faite ainsi la commère de son propre mari. Ce fut un péché mortel, un sacrilége, un inceste spirituel : elle en perdit son lit et sa couronne. Cela contredit un peu ce que je disais tout-à-l'heure, que tout est permis aux grands en fait d'amour ; mais je parlais de notre temps présent, et non pas du temps d'Andovère.

Quant à l'inceste charnel, lisez l'avocat Vouglans, partie VIII, titre III, chapitre IX ; il veut absolument qu'on brûle le cousin et la cousine qui auront eu un moment de faiblesse. L'avocat Vouglans est rigoureux. Quel terrible velche !

INCUBES.

Y a-t-il eu des incubes et des succubes ? tous nos savans jurisconsultes démonographes admettaient également les uns et les autres.

Ils prétendaient que le diable, toujours alerte, inspirait des songes lascifs aux jeunes messieurs et aux jeunes demoiselles ; qu'il ne manquait pas de recueillir le résultat des songes masculins, et qu'il le portait proprement et tout chaud dans le réservoir féminin qui lui est naturellement destiné. C'est ce qui produisit tant de héros et de demi-dieux dans l'antiquité.

Le diable prenait là une peine fort superflue : il

n'avait qu'à laisser faire les garçons et les filles ; ils auraient bien sans lui fourni le monde de héros.

On conçoit les incubes par cette explication du grand Delrio, de Boguet et des autres savans en sorcellerie ; mais elle ne rend point raison des succubes. Une fille peut faire accroire qu'elle a couché avec un génie, avec un dieu, et que ce dieu lui a fait un enfant. L'explication de Delrio lui est très favorable. Le diable a déposé chez elle la matière d'un enfant prise du rève d'un jeune garçon ; elle est grosse ; elle accouche sans qu'on ait rien à lui reprocher ; le diable a été son incube. Mais si le diable se fait succube, c'est tout autre chose ; il faut qu'il soit diablesse, il faut que la semence de l'homme entre dans elle ; c'est alors cette diablesse qui est ensorcelée par un homme, c'est elle à qui nous fesons un enfant.

Que les dieux et les déesses de l'antiquité s'y prenaient d'une manière bien plus nette et plus noble ! Jupiter en personne avait été l'incube d'Alcmène et de Sémélé. Thétis en personne avait été la succube de Pélée, et Vénus la succube d'Anchise, sans avoir recours à tous les subterfuges de notre diablerie.

Remarquons seulement que les dieux se déguisaient fort souvent, pour venir à bout de nos filles, tantôt en aigle, tantôt en pigeon ou en cygne, en cheval, en pluie d'or ; mais les déesses ne se déguisaient jamais ; elles n'avaient qu'à se montrer pour plaire. Or je soutiens que si les dieux se métamorphosèrent pour entrer sans scandale dans les maisons de leurs maîtresses, ils reprirent leur forme naturelle dès qu'ils y furent admis. Jupiter ne put jouir

de Danaé quand il n'était que de l'or; il aurait été bien embarrassé avec Léda et elle aussi, s'il n'avait été que cygne; mais il redevint dieu, c'est-à-dire, un beau jeune homme; et il jouit.

Quant à la manière nouvelle d'engrosser les filles par le ministère du diable, nous ne pouvons en douter, car la sorbonne décida la chose dès l'an 1318.

Per tales artes et ritus impios et invocationes dæmonum, nullus unquàm sequatur effectus ministerio dæmonum, error. (1)

« C'est une erreur de croire que ces arts magi-
« ques et ces invocations des diables soient sans
« effet. »

Elle n'a jamais révoqué cet arrêt; ainsi nous devons croire aux incubes et aux succubes, puisque nos maîtres y ont toujours cru.

Il y a bien d'autres maîtres. Bodin, dans son livre des sorciers, dédié à Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris, rapporte que Jeanne Hervilier, native de Verberie, fut condamnée par ce parlement à être brûlée vive pour avoir prostitué sa fille au diable, qui était un grand homme noir, dont la semence était à la glace. Cela paraît contraire à la nature du diable. Mais enfin notre jurisprudence a toujours admis que le sperme du diable est froid; et le nombre prodigieux des sorcières qu'il a fait brûler si long-temps est toujours convenu de cette vérité.

Le célèbre Pic de la Mirandole (un prince ne

(1) *In libro de Promotione.*

ment point) dit (1) qu'il a connu un vieillard de quatre-vingts ans qui avait couché la moitié de sa vie avec une diablesse, et un autre de soixante et dix qui avait eu le même avantage. Tous deux furent brûlés à Rome. Il ne nous apprend pas ce que devinrent leurs enfans.

Voilà les incubes et les succubes démontrés.

Il est impossible du moins de prouver qu'il n'y en a point; car s'il est de foi qu'il y a des diables qui entrent dans nos corps, qui les empêchera de nous servir de femmes et d'entrer dans nos filles? S'il est des diables, il est probablement des diablesses. Ainsi, pour être conséquent, on doit croire que les diables masculins font des enfans à nos filles, et que nous en fesons aux diables feminins.

Il n'y a jamais eu d'empire plus universel que celui du diable. Qui l'a détrôné? la raison. (2)

INFINI.

Qui me donnera une idée nette de l'infini? je n'en ai jamais eu qu'une idée très confuse. N'est-ce point parceque je suis excessivement fini?

Qu'est-ce que marcher toujours, sans avancer jamais? compter toujours, sans faire son compte? diviser toujours, pour ne jamais trouver la dernière partie?

(1) Page 104, édit. in-4°.

(2) Voyez BEKER.

Il semble que la notion de l'infini soit dans le fond du tonneau des Danaïdes.

Cependant il est impossible qu'il n'y ait pas un infini. Il est démontré qu'une durée infinie est écoulée.

Commencement de l'être est absurde; car le rien ne peut commencer une chose. Dès qu'un atome existe, il faut conclure qu'il y a quelque être de toute éternité. Voilà donc un infini en durée rigoureusement démontré. Mais qu'est-ce qu'un infini qui est passé, un infini que j'arrête dans mon esprit au moment que je veux? je dis, voilà une éternité écoulée; allons à une autre. Je distingue deux éternités, l'une ci-devant, et l'autre ci-après.

Quand j'y réfléchis, cela me paraît ridicule. Je m'apperçois que j'ai dit une sottise en prononçant ces mots, « une éternité est passée, j'entre dans une « éternité nouvelle. »

Car au moment que je parlais ainsi, l'éternité durait, la fluence du temps courait, je ne pouvais la croire arrêtée. La durée ne peut se séparer. Puisque quelque chose a été toujours, quelque chose est et sera toujours.

L'infini en durée est donc lié d'une chaîne non interrompue. Cet infini se perpétue dans l'instant même où je dis qu'il est passé. Le temps a commencé et finira pour moi; mais la durée est infinie.

Voilà déja un infini de trouvé, sans pouvoir pourtant nous en former une notion claire.

On nous présente un infini en espace. Qu'entendez-vous par espace? est-ce un être? est-ce rien?

Si c'est un être, de quelle espèce est-il? vous ne

pouvez me le dire. Si c'est rien, ce rien n'a aucune propriété : et vous dites qu'il est pénétrable, immense ! Je suis si embarrassé que je ne puis ni l'appeler néant, ni l'appeler quelque chose.

Je ne sais cependant aucune chose qui ait plus de propriété que le rien, le néant ; car, en partant des bornes du monde, s'il y en a, vous pouvez vous promener dans le rien, y penser, y bâtir, si vous avez des matériaux ; et ce rien, ce néant ne pourra s'opposer à rien de ce que vous voudrez faire ; car n'ayant aucune propriété, il ne peut vous apporter aucun empêchement. Mais aussi, puisqu'il ne peut vous nuire en rien, il ne peut vous servir.

On prétend que c'est ainsi que Dieu créa le monde, dans le rien et de rien : cela est abstrus, il vaut mieux sans doute penser à sa santé qu'à l'espace infini.

Mais nous sommes curieux, et il y a un espace. Notre esprit ne peut trouver ni la nature de cet espace, ni sa fin. Nous l'appelons *immense*, parceque nous ne pouvons le mesurer. Que résulte-t-il de tout cela ? que nous avons prononcé des mots.

Etranges questions qui confondent souvent
Le profond s'Gravesande et le subtil Mairan.

De l'infini en nombre.

Nous avons beau désigner l'infini arithmétique par un lacs d'amour en cette façon ∞, nous n'aurons pas une idée plus claire de cet infini numéraire. Cet infini n'est, comme les autres, que l'impuissance de trouver le bout. Nous appelons l'*infini*

en grand un nombre quelconque qui surpassera quelque nombre que nous puissions supposer.

Quand nous cherchons l'infiniment petit, nous divisons, et nous appelons infini une quantité moindre qu'aucune quantité assignable. C'est encore un autre nom donné à notre impuissance.

La matière est-elle divisible a l'infini?

Cette question revient précisément à notre incapacité de trouver le dernier nombre. Nous pourrons toujours diviser par la pensée un grain de sable, mais par la pensée seulement; et l'incapacité de diviser toujours ce grain est appelée *infini*.

On ne peut nier que la matière ne soit toujours divisible par le mouvement, qui peut la broyer toujours. Mais s'il divisait le dernier atome, ce ne serait plus le dernier, puisqu'on le diviserait en deux. Et s'il était le dernier, il ne serait plus divisible. Et s'il était divisible, où seraient les germes, où seraient les élémens des choses? cela est encore fort abstrus.

De l'univers infini.

L'univers est-il borné? son étendue est-elle immense? les soleils et les planètes sont-ils sans nombre? quel privilège aurait l'espace qui contient une quantité de soleils et de globes, sur un autre partie de l'espace qui n'en contiendrait pas? Que l'espace soit un être ou qu'il soit rien, quelle dignité a eue l'espace où nous sommes pour être préféré à d'autres?

Si notre univers matériel n'est pas infini, il n'est qu'un point dans l'étendue. S'il est infini, qu'est-ce qu'un infini actuel auquel je puis toujours ajouter par la pensée?

De l'infini en géométrie.

On admet en géométrie, comme nous l'avons indiqué, non seulement des grandeurs infinies, c'est-à-dire plus grandes qu'aucune assignable, mais encore des infinis infiniment plus grands les uns que les autres. Cela étonne d'abord notre cerveau, qui n'a qu'environ six pouces de long sur cinq de large, et trois de hauteur dans les plus grosses têtes. Mais cela ne veut dire autre chose sinon qu'un carré plus grand qu'aucun carré assignable l'emporte sur une ligne conçue plus longue qu'aucune ligne assignable, et n'a point de proportion avec elle.

C'est une manière d'opérer; c'est la manipulation de la géométrie, et le mot d'infini est l'enseigne.

De l'infini en puissance, en action, en sagesse, en bonté, etc.

De même que nous ne pouvons nous former aucune idée positive d'un infini en durée, en nombre, en étendue, nous ne pouvons nous en former une en puissance physique ni même en morale.

Nous concevons aisément qu'un être puissant arrangea la matière, fit circuler des mondes dans l'espace, forma les animaux, les végétaux, les mé-

taux. Nous sommes menés à cette conclusion par l'impuissance où nous voyons tous ces êtres de s'être arrangés eux-mêmes. Nous sommes forcés de convenir que ce grand Être existe éternellement par lui-même, puisqu'il ne peut être sorti du néant ; mais nous ne découvrons pas si bien son infini en étendue, en pouvoir, en attributs moraux.

Comment concevoir une étendue infinie dans un Être qu'on dit simple? et s'il est simple, quelle notion pouvons-nous avoir d'une nature simple ? Nous connaissons Dieu par ses effets, nous ne pouvons le connaître par sa nature.

S'il est évident que nous ne pouvons avoir d'idée de sa nature, n'est-il pas évident que nous ne pouvons connaître ses attributs?

Quand nous disons qu'il est infini en puissance, avons-nous d'autre idée, sinon que sa puissance est très grande? Mais de ce qu'il y a des pyramides de six cents pieds de haut, s'ensuit-il qu'on ait pu en construire de la hauteur de six cents milliards de pieds?

Rien ne peut borner la puissance de l'Être éternel existant nécessairement par lui-même; d'accord : il ne peut avoir d'antagoniste qui l'arrête ; mais comment me prouverez-vous qu'il n'est pas circonscrit par sa propre nature ?

Tout ce qu'on a dit sur ce grand objet est-il bien prouvé ?

Nous parlons de ses attributs moraux, mais nous ne les avons jamais imaginés que sur le modèle des nôtres ; et il nous est impossible de faire autrement.

Nous ne lui avons attribué la justice, la bonté, etc. que d'après les idées du peu de justice et de bonté que nous appercevons autour de nous.

Mais au fond, quel rapport de quelques unes de nos qualités, si incertaines et si variables, avec les qualités de l'Etre suprême éternel?

Notre idée de justice n'est autre chose que l'intérêt d'autrui respecté par notre intérêt. Le pain qu'une femme a pétri de la farine dont son mari a semé le froment, lui appartient. Un sauvage affamé lui prend son pain et l'emporte; la femme crie que c'est une injustice énorme: le sauvage dit tranquillement qu'il n'est rien de plus juste, et qu'il n'a pas dû se laisser mourir de faim, lui et sa famille, pour l'amour d'une vieille.

Au moins il semble que nous ne pouvons guère attribuer à Dieu une justice infinie semblable à la justice contradictoire de cette femme et de ce sauvage. Et cependant quand nous disons, Dieu est juste, nous ne pouvons prononcer ces mots que d'après nos idées de justice.

Nous ne connaissons point de vertu plus agréable que la franchise, la cordialité. Mais si nous allions admetire dans Dieu une franchise, une cordialité infinie, nous risquerions de dire une grande sottise.

Nous avons des notions si confuses des attributs de l'Etre suprême, que des écoles admettent en lui une prescience, une prévision infinie, qui exclut tout événement contingent; et d'autres écoles admettent une prévision qui n'exclut pas la contingence.

Enfin, depuis que la sorbonne a déclaré que Dieu

peut faire qu'un bâton n'ait pas deux bouts, qu'une chose peut être à-la-fois et n'être pas, on ne sait plus que dire. On craint toujours d'avancer une hérésie. (1)

Ce qu'on peut affirmer sans craindre, c'est que Dieu est infini, et que l'esprit de l'homme est bien borné.

L'esprit de l'homme est si peu de chose, que Pascal a dit : « Croyez-vous qu'il soit impossible que « Dieu soit infini et sans parties? Je veux vous faire « voir une chose infinie et indivisible ; c'est un point « mathématique se mouvant par-tout d'une vîtesse « infinie : car il est en tous lieux et tout entier dans « chaque endroit. »

On n'a jamais rien avancé de plus complétement absurde ; et cependant c'est l'auteur des Lettres provinciales qui a dit cette énorme sottise. Cela doit faire trembler tout homme de bon sens.

INFLUENCE.

Tout ce qui vous entoure influe sur vous en physique, en morale. Vous le savez assez.

Peut-on influer sur un être, sans toucher, sans remuer cet être?

On a démontré enfin cette étonnante propriété de la matière, de graviter sans contact, d'agir à des distances immenses.

---

(1) Histoire de l'université, par du Boullay.

Une idée influe sur une idée ; chose non moins compréhensible.

Je n'ai point au mont Krapac le livre de l'Empire du soleil et de la lune, composé par le célèbre médecin Meade, qu'on prononce Mid ; mais je sais bien que ces deux astres sont la cause des *marées* : et ce n'est point en touchant les flots de l'Océan qu'ils operent ce flux et ce reflux ; il est démontré que c'est par les lois de la gravitation.

Mais quand vous avez la fievre, le soleil et la lune influent-ils sur vos jours critiques? votre femme n'a-t-elle ses règles qu'au premier quartier de la lune? les arbres que vous coupez dans la pleine lune pourrissent-ils plutôt que s'ils avaient été coupés dans le décours? non pas que je sache ; mais des bois coupés quand la sève circulait encore ont éprouvé la putréfaction plutôt que les autres ; et si par hasard c'était en pleine lune qu'on les coupa, on aura dit, c'est cette pleine lune qui a fait tout le mal.

Votre femme aura eu ses menstrues dans le croissant ; mais votre voisine a les siennes dans le dernier quartier.

Les jours critiques de la fièvre que vous avez pour avoir trop mangé, arrivent vers le premier quartier : votre voisin a les siens vers le décours.

Il faut bien que tout ce qui agit sur les animaux et sur les végétaux, agisse pendant que la lune marche.

Si une femme de Lyon a remarqué qu'elle a eu trois ou quatre fois ses règles les jours que la diligence arrivait de Paris, son apothicaire, homme à

système, sera-t-il en droit de conclure que la diligence de Paris a une influence admirable sur les canaux excrétoires de cette dame?

Il a été un temps où tous les habitans des ports de mer de l'Océan étaient persuadés qu'on ne mourait jamais quand la marée montait, et que la mort attendait toujours le reflux.

Plusieurs médecins ne manquaient pas de fortes raisons pour expliquer ce phénomène constant. La mer en montant communique aux corps la force qui l'élève. Elle apporte des particules vivifiantes qui raniment tous les malades. Elle est salée, et le sel préserve de la pourriture attachée à la mort. Mais quand la mer s'affaisse et s'en retourne, tout s'affaisse comme elle; la nature languit, le malade n'est plus vivifié, il part avec la marée. Tout cela est bien expliqué, comme on voit, et n'en est pas plus vrai.

Les élémens, la nourriture, la veille, le sommeil, les passions, ont sur vous de continuelles influences. Tandis que ces influences exercent leur empire sur votre corps, les planètes marchent, et les étoiles brillent. Direz-vous que leur marche et leur lumière sont la cause de votre rhume, de votre indigestion, de votre insomnie, de la colère ridicule où vous venez de vous mettre contre un mauvais raisonneur, de la passion que vous sentez pour cette femme.

Mais la gravitation du soleil et de la lune a rendu la terre un peu plate au pôle, et élève deux fois l'Océan entre les tropiques en vingt-quatre heures; donc elle peut régler votre accès de fièvre, et gou-

verner toute votre machine. Attendez au moins que cela soit prouvé pour le dire.

Le soleil agit beaucoup sur nous par ses rayons qui nous touchent, et qui entrent dans nos pores : c'est là une très sûre et très bénigne influence. Il me semble que nous ne devons admettre en physique aucune action sans contact, jusqu'à ce que nous ayons trouvé quelque puissance bien reconnue qui *agisse en distance*, comme celle de la gravitation, et comme celle de vos pensées sur les miennes quand vous me fournissez des idées. Hors de là je ne vois jusqu'à présent que des influences de la matière qui touche à la matière.

Le poisson de mon étang et moi nous existons chacun dans notre séjour. L'eau qui le touche de la tête à la queue agit continuellement sur lui. L'atmosphère qui m'environne et qui me presse agit sur moi. Je ne dois attribuer à la lune, qui est à quatre-vingt-dix mille lieues de moi, rien de ce que je dois naturellement attribuer à ce qui touche sans cesse ma peau. C'est pis que si je voulais rendre la cour de la Chine responsable d'un procès que j'aurais en France. N'allons jamais au loin quand ce que nous cherchons est tout auprès.

Je vois que le savant M. Menuret est d'un avis contraire dans l'Encyclopédie, à l'article *Influence*. C'est ce qui m'oblige à me défier de tout ce que je viens de proposer. L'abbé de Saint-Pierre disait qu'il ne faut jamais avoir raison mais dire : « Je suis de « cette opinion quant à présent. »

INFLUENCE DES PASSIONS DES MÈRES SUR LEUR FOETUS.

Je crois, quant à présent, que les affections violentes des femmes enceintes font quelquefois un prodigieux effet sur l'embryon qu'elles portent dans leur matrice, et je crois que je le croirai toujours; ma raison est que je l'ai vu. Si je n'avais pour garant de mon opinion que le témoignage des historiens qui rapportent l'exemple de Marie Stuart et de son fils Jacques I, je suspendrais mon jugement, parcequ'il y a deux cents ans entre cette aventure et moi; ce qui affaiblit ma croyance, parceque je puis attribuer l'impression faite sur le cerveau de Jacques à d'autres causes qu'à l'imagination de Marie. Des assassins royaux, à la tête desquels est son mari, entrent l'épée à la main dans le cabinet où elle soupe avec son amant, et le tuent à ses yeux: la révolution subite qui s'opère dans ses entrailles passe jusqu'à son fruit, et Jacques I, avec beaucoup de courage, sentit toute sa vie un frémissement involontaire quand on tirait une épée du fourreau. Il se pourrait, après tout, que ce petit mouvement dans ses organes eût une autre cause.

Mais on amène, en ma présence, dans la cour d'une femme grosse, un bateleur qui fait danser un petit chien coiffé d'une espèce de toque rouge: la femme s'écrie, qu'on fasse retirer cette figure; elle nous dit que son enfant en sera marqué; elle pleure; rien ne la rassure. C'est la seconde fois, dit-elle, que ce malheur m'arrive. Mon premier enfant porte l'empreinte d'une terreur pareille que j'ai éprou-

vée; je suis faible, je sens qu'il m'arrivera un malheur. Elle n'eut que trop raison. Elle accoucha d'un enfant qui ressemblait à cette figure dont elle avait été tant épouvantée. La toque sur-tout était très aisée à reconnaître; ce petit animal vécut deux jours.

Du temps de Mallebranche, personne ne doutait de l'aventure qu'il rapporte de cette femme qui, ayant vu rouer un malfaiteur, mit au jour un fils dont les membres étaient brisés aux mêmes endroits où le patient avait été frappé. Tous les physiciens convenaient alors que l'imagination de cette mère avait eu sur son fœtus une influence funeste.

On a cru depuis être plus raffiné; on a nié cette influence. On a dit: Comment voulez-vous que les affections d'une mère aillent déranger les membres du fœtus? Je n'en sais rien, mais je l'ai vu. Philosophes nouveaux, vous cherchez en vain comment un enfant se forme, et vous voulez que je sache comment il se déforme.

NITIATION.

Anciens mystères.

L'origine des anciens mystères ne serait-elle pas dans cette même faiblesse qui fait parmi nous les confréries, et qui établissait des congrégations sous la direction des jésuites? n'est-ce pas ce besoin d'association qui forma tant d'assemblées secrètes d'artisans dont il ne nous reste presque plus que

celle des francs-maçons? Il n'y avait pas jusqu'aux gueux qui n'eussent leurs confréries, leurs mystères, leur jargon particulier dont j'ai vu un petit dictionnaire imprimé au seizième siècle.

Cette inclination naturelle de s'associer, de se cantonner, de se distinguer des autres, de se rassurer contre eux, produisit probablement toutes ces bandes particulières, toutes ces initiations mystérieuses qui firent ensuite tant de bruit, et qui tombèrent enfin dans l'oubli, où tout tombe avec le temps.

Que les dieux cabires, les hiérophantes de Samothrace, Isis, Orphée, Cérès-Eleusine, me le pardonnent; je soupçonne que leurs secrets sacrés ne méritaient pas au fond plus de curiosité que l'intérieur des couvens de carmes et de capucins.

Ces mystères étant sacrés, les participans le furent bientôt. Et tant que le nombre fut petit, il fut respecté, jusqu'à ce qu'enfin s'étant trop accru, il n'eut pas plus de considération que les barons allemands quand le monde s'est vu rempli de barons.

On payait son initiation comme tout récipiendaire paie sa bien-venue; mais il n'était pas permis de parler pour son argent. Dans tous les temps, ce fut un grand crime de révéler le secret de ces simagrées religieuses. Ce secret sans doute ne méritait pas d'être connu, puisque l'assemblée n'était pas une société de philosophes, mais d'ignorans, dirigés par un hiérophante. On fesait serment de se taire; et tout serment fut toujours un lien sacré. Aujourd'hui même encore, nos pauvres francs-

maçons jurent de ne point parler de leurs mystères. Ces mystères sont bien plats, mais on ne se parjure presque jamais.

Diagoras fut proscrit par les Athéniens pour avoir fait de l'hymne secrète d'Orphée un sujet de conversation. Aristote nous apprend (1) qu'Eschyle risqua d'être déchiré par le peuple, ou du moins bien battu, pour avoir donné dans une de ses pièces quelque idée de ces mêmes mystères auxquels alors presque tout le monde était initié.

Il paraît qu'Alexandre ne faisait pas grand cas de ces facéties révérées; elles sont fort sujettes à être méprisées par les héros. Il révéla le secret à sa mère Olympias, mais il lui recommanda de n'en rien dire; tant la superstition enchaîne jusqu'aux héros mêmes!

« On frappe dans la ville de Busiris, dit Héro-« dote (2), les hommes et les femmes après le sacri-« fice; mais de dire où on les frappe, c'est ce qui « ne m'est pas permis ». Il le fait pourtant assez entendre.

Je crois voir une description des mystères de Céres-Eleusine dans le poëme de Claudien, du Rapt de Proserpine, beaucoup plus que dans le sixième livre de l'Enéide. Virgile vivait sous un prince qui joignait à toutes ses méchancetés celle de vouloir passer pour dévot, qui était probablement initié lui-même pour en imposer au peuple, et qui n'aurait pas toléré cette prétendue profanation. Vous

(1) *Suidas, Athenagoras, Meursius eleus.*
(2) Hérodote, liv. II, chap. XLI.

voyez qu'Horace, son favori, regarde cette révélation comme un sacrilège.

Vetabo qui Cereris sacrum
Vulgârit arcanæ sub iisdem
Sit trabibus, vel fragilem mecum
Solvat phaselum.

Je me garderai bien de loger sous mes toits
Celui qui de Cérès a trahi les mystères.

D'ailleurs, la sibylle de Cumes, et cette descente aux Enfers, imitée d'Homère beaucoup moins qu'embellie, et la belle prédiction des destins des Césars et de l'empire romain, n'ont aucun rapport aux fables de Cérès, de Proserpine, et de Triptolème. Ainsi il est fort vraisemblable que le sixième livre de l'Enéide n'est point une description des mystères. Si je l'ai dit, je me dédis (1); mais je tiens que Claudien les a révélés tout au long. Il florissait dans un temps où il était permis de divulguer les mystères d'Eleusis et tous les mystères du monde. Il vivait sous Honorius, dans la décadence totale de l'ancienne religion grecque et romaine, à laquelle Théodose I avait déja porté des coups mortels.

Horace n'aurait pas craint alors d'habiter sous le même toit avec un révélateur des mystères. Claudien, en qualité de poëte, était de cette ancienne religion, plus faite pour la poésie que la nouvelle. Il peint les facéties des mystères de Cérès telles qu'on les jouait encore révérencieusement en Grèce

(1) Essai sur la poésie épique.

jusqu'à Théodose II. C'était une espèce d'opéra en pantomimes, tels que nous en avons vu de très amusans, où l'on représentait toutes les diableries du docteur Faustus, la naissance du monde et celle d'Arlequin, qui sortaient tous deux d'un gros œuf aux rayons du soleil. C'est ainsi que toute l'histoire de Cérès et de Proserpine était représentée par tous les mystagogues. Le spectacle était beau ; il devait coûter beaucoup ; et il ne faut pas s'étonner que les initiés payassent les comédiens. Tout le monde vit de son métier.

Voici les vers ampoulés de Claudien :

Inferni raptoris equos, afflataque curru
Sidera tenario, caligantesque profundæ
Junonis thalamos audaci promere cantu
Mens congesta jubet. Gressus removete, profani!
Jam furor humanos nostro de pectore sensus
Expulit, et totum spirant præcordia Phœbum.
Jam mihi cernuntur trepidis delubra moveri
Sedibus, et claram dispergere culmina lucem,
Adventum testata Dei : jam magnus ab imis
Auditur fremitus terris, templumque remugit
Cecropidum, sanctasque faces extollit Eleusis :
Angues Triptolemi strident, et squammea curvis
Colla levant attrita jugis, lapsuque sereno
Erecti roseas tendunt ad carmina cristas.
Ecce procul ternis Hecate variata figuris
Exoritur, leni que simul procedit Iacchus,
Crinali florens hederâ, quem Parthica velat
Tigris, et aura os in nodum colligit angues.

Je vois les noirs coursiers du fier dieu des enfers ;
Ils ont percé la terre, ils font mugir les airs.
Voici ton lit fatal, ô triste Proserpine !

Tous mes sens ont frémi d'une fureur divine;
Le temple est ébranlé jusqu'en ses fondemens;
L'enfer a répondu par ses mugissemens;
Cérès a secoué ses torches menaçantes;
D'un nouveau jour qui luit les clartés renaissantes
Annoncent Proserpine à nos regards contens.
Triptolème la suit. Dragons obéissans,
Traînez sur l'horizon son char utile au monde;
Hécate, des enfers fuyez la nuit profonde;
Brillez, reine des temps; et toi, divin Bacchus,
Bienfaiteur adoré de cent peuples vaincus,
Que ton superbe thyrse amène l'alégresse.

Chaque mystère avait ses cérémonies particulières, mais tous admettaient les veilles, les vigiles, où les garçons et les filles ne perdirent pas leur temps. Et ce fut en partie ce qui décrédita à la fin ces cérémonies nocturnes instituées pour la sanctification. On abrogea ces cérémonies de rendez-vous en Grèce dans le temps de la guerre du Péloponnèse. On les abolit à Rome dans la jeunesse de Cicéron, dix-huit ans avant son consulat. Elles étaient si dangereuses, que dans l'Aulularia de Plaute, Liconide dit à Euclion : « Je vous avoue que dans une « vigile de Cérès je fis un enfant à votre fille. »

Notre religion, qui purifia beaucoup d'instituts païens en les adoptant, sanctifia le nom d'initiés, les fêtes nocturnes, les vigiles qui furent long-temps en usage, mais qu'on fut enfin obligé de défendre quand la police fut introduite dans le gouvernement de l'Eglise, long-temps abandonné à la piété et au zèle, qui tenaient lieu de police.

La formule principale de tous les mystères était par-tout : « Sortez, profanes ». Les chrétiens pri-

rent aussi dans les premiers siècles cette formule. Le diacre disait : « Sortez, catéchumènes, possédés, « et tous les non initiés. »

C'est en parlant du baptême des morts que S. Chrysostôme dit : « Je voudrais m'expliquer « clairement, mais je ne le puis qu'aux initiés. On « nous met dans un grand embarras. Il faut ou être « inintelligibles, ou publier les secrets qu'on doit « cacher. »

On ne peut désigner plus clairement la loi du secret et l'initiation. Tout est tellement changé que si vous parliez aujourd'hui d'initiation à la plupart de vos prêtres, à vos habitués de paroisse, il n'y en aurait pas un qui vous entendît, excepté ceux qui par hasard auraient lu ce chapitre.

Vous verrez dans Minutius Felix les imputations abominables dont les païens chargeaient les mystères chrétiens. On reprochait aux initiés de ne se traiter de frères et de sœurs que pour profaner ce nom sacré (1); ils baisaient, disait-on, les parties génitales de leurs prêtres, comme on en use encore avec les santons d'Afrique : ils se souillaient de toutes les turpitudes dont on a depuis flétri les Templiers. Les uns et les autres étaient accusés d'adorer une espèce de tête d'âne.

Nous avons vu que les premières sociétés chrétiennes se reprochaient tour-à-tour les plus inconcevables infamies. Le prétexte de ces calomnies mutuelles était ce secret inviolable que chaque société

(1) Minutius Felix, page 22, édition in-4°.

fesait de ses mystères. C'est pourquoi, dans Minutius Felix, Cæcilius, l'accusateur des chrétiens, s'écrie : Pourquoi cachent-ils avec tant de soin ce qu'ils font et ce qu'ils adorent? l'honnêteté veut le grand jour, le crime seul cherche les ténèbres. *Cur occultare et abscondere quidquid colunt magnoperè nituntur? cùm honesta semper publico gaudeant, scelera secreta sint.*

Il n'est pas douteux que ces accusations universellement répandues n'aient attiré aux chrétiens plus d'une persécution. Dès qu'une société d'hommes, quelle qu'elle soit, est accusée par la voix publique, en vain l'imposture est avérée, on se fait un mérite de persécuter les accusés.

Comment n'aurait-on pas eu les premiers chrétiens en horreur, quand S. Epiphane lui-même les charge des plus exécrables imputations? Il assure que les chrétiens phibionites offraient à trois cents soixante et cinq anges la semence qu'ils répandaient sur les filles et sur les garçons (1), et qu'après être parvenus sept cents trente fois à cette turpitude, ils s'écriaient : Je suis le Christ.

Selon lui, ces mêmes phibionites, les gnostiques, et les stratiotistes, hommes et femmes, répandant leur semence dans les mains les uns des autres, l'offraient à Dieu dans leurs mystères, en lui disant : Nous vous offrons le corps de Jésus-Christ (2). Ils l'avalaient ensuite, et disaient : C'est le corps de

(1) Epiphane, édition de Paris 1574, page 40.
(2) Page 38.

Christ, c'est la pâque. Les femmes qui avaient leurs ordinaires en remplissaient aussi leurs mains, et disaient : C'est le sang du Christ.

Les carpocratiens, selon le même père de l'Eglise (1), commettaient le péché de sodomie dans leurs assemblées, et abusaient de toutes les parties du corps des femmes, après quoi ils fesaient des opérations magiques.

Les cérinthiens ne se livraient pas à ces abominations (2), mais ils étaient persuadés que Jésus-Christ était fils de Joseph.

Les ébionites, dans leur évangile, prétendaient que S. Paul ayant voulu épouser la fille de Gamaliel, et n'ayant pu y parvenir, s'était fait chrétien dans sa colère, et avait établi le christianisme pour se venger. (3)

Toutes ces accusations ne parvinrent pas d'abord au gouvernement. Les Romains firent peu d'attention aux querelles et aux reproches mutuels de ces petites sociétés de Juifs, de Grecs, d'Egyptiens, cachés dans la populace; de même qu'aujourd'hui à Londres le parlement ne s'embarrasse point de ce que font les mennonistes, les piétistes, les anabaptistes, les millénaires, les moraves, les méthodistes. On s'occupe d'affaires plus pressantes, et on ne porte des yeux attentifs sur ces accusations secrètes que lorsqu'elles paraissent enfin dangereuses par leur publicité.

Elles parvinrent avec le temps aux oreilles du sé-

---

(1) Feuillet 46, au revers. — (2) Page 49. — (3) Feuillet 62, au revers.

nat, soit par les Juifs, qui étaient les ennemis implacables des chrétiens, soit par les chrétiens eux-mêmes ; et de là vint qu'on imputa à toutes les sociétés chrétiennes les crimes dont quelques unes étaient accusées. De là vint que leurs initiations furent calomniées si long-temps. De là vinrent les persécutions qu'ils essuyèrent. Ces persécutions mêmes les obligèrent à la plus grande circonspection ; ils se cantonnèrent, ils s'unirent, ils ne montrèrent jamais leurs livres qu'à leurs initiés. Nul magistrat romain, nul empereur n'en eut jamais la moindre connaissance, comme on l'a déja prouvé. La Providence augmenta, pendant trois siècles, leur nombre et leurs richesses, jusqu'à ce qu'enfin Constance Chlore les protégea ouvertement, et Constantin son fils embrassa leur religion.

Cependant les noms d'*initiés* et de *mystères* subsistèrent, et on les cacha aux gentils autant qu'on le put. Pour les mystères des gentils, ils durèrent jusqu'au temps de Théodose.

INNOCENS. (MASSACRE DES)

QUAND on parle du massacre des innocens, on n'entend ni les vêpres siciliennes, ni les matines de Paris, connues sous le nom de Saint-Barthélemi, ni les habitans du nouveau monde, égorgés parcequ'ils n'étaient pas chrétiens, ni les auto-da-fé d'Espagne et de Portugal, etc., etc., etc. ; on entend d'ordinaire les petits enfans qui furent tués dans la banlieue de Bethléem par ordre d'Hérode le grand, et

qui furent ensuite transportés à Cologne, où l'on en trouve encore.

Toute l'Eglise grecque a prétendu qu'ils étaient au nombre de quatorze mille.

Les difficultés élevées par les critiques sur ce point d'histoire ont toutes été résolues par les sages et savans commentateurs.

On a incidenté sur l'étoile qui conduisit les mages du fond de l'Orient à Jérusalem. On a dit que, le voyage étant long, l'étoile avait dû paraître fort long-temps sur l'horizon; que cependant aucun historien, excepté S. Matthieu, n'a jamais parlé de cette étoile extraordinaire; que, si elle avait brillé si long-temps dans le ciel, Herode et toute sa cour, et tout Jérusalem devaient l'avoir apperçue, aussi bien que ces trois mages ou ces trois rois; que par conséquent Hérode n'avait pas pu *s'informer diligemment de ces rois en quel temps ils avaient vu cette étoile*; que si ces trois rois avaient fait des présens d'or, de myrrhe, et d'encens, à l'enfant nouveau né, ses parens auraient dû être fort riches; qu'Herode n'avait pas pu croire que cet enfant, né dans une étable à Bethléem, fût roi des Juifs, puisque ce royaume appartenait aux Romains, et était un don de César; que si trois rois des Indes venaient aujourd'hui en France, conduits par une étoile, et s'arrêtaient chez une femme de Vaugirard, on ne ferait pourtant jamais croire au roi régnant que le fils de cette villageoise fût roi de France.

On a répondu pleinement à ces difficultés, qui sont les préliminaires du massacre des innocens; et

en a fait voir que ce qui est impossible aux hommes n'est pas impossible à Dieu.

A l'égard du carnage des petits enfans, soit que le nombre ait été de quatorze mille, ou plus ou moins grand, on a montré que cette horreur épouvantable et unique dans le monde n'était pas incompatible avec le caractère d'Hérode ; qu'à la vérité ayant été confirmé roi de Judée par Auguste, il ne pouvait rien craindre d'un enfant né de parens obscurs et pauvres dans un petit village ; mais qu'étant attaqué alors de la maladie dont il mourut, il pouvait avoir le sang tellement corrompu qu'il en eût perdu la raison et l'humanité ; qu'enfin tous ces évènemens incompréhensibles, qui préparaient des mystères plus incompréhensibles, étaient dirigés par une Providence impénétrable.

On objecte que l'historien Josephe, presque contemporain, et qui a raconté toutes les cruautés d'Hérode, n'a pourtant pas plus parlé du massacre des petits enfans que de l'étoile des trois rois ; que ni Philon le juif, ni aucun autre Juif, ni aucun Romain, n'en ont rien dit ; que même trois évangélistes ont gardé un profond silence sur ces objets importans. On répond que S. Matthieu les a annoncés, et que le témoignage d'un homme inspiré est plus fort que le silence de toute la terre.

Les censeurs ne se sont pas rendus ; ils ont osé reprendre S. Matthieu lui-même sur ce qu'il dit que ces enfans furent massacrés, « afin que les pa-« roles de Jérémie fussent accomplies. Une voix s'est « entendue dans Rama, une voix de pleurs et de

« gémissemens, Rachel pleurant ses fils, et ne se « consolant point parce qu'ils ne sont plus. »

Ces paroles historiques, disent-ils, s'étaient accomplies à la lettre dans la tribu de Benjamin, descendante de Rachel, quand Nabuzardan fit périr une partie de cette tribu vers la ville de Rama. Ce n'était pas plus une prédiction, disent-ils, que ne le sont ces mots, « il sera appelé Nazaréen. Et il vint « demeurer dans une ville nommée Nazareth, afin « que s'accomplît ce qui a été dit par les prophètes, « il sera appelé Nazaréen ». Ils triomphent de ce que ces mots ne se trouvent dans aucun prophète, de même qu'ils triomphent de ce que Rachel pleurant les Benjamites dans Rama n'a aucun rapport avec le massacre des innocens sous Hérode.

Ils osent prétendre que ces deux allusions, étant visiblement fausses, sont une preuve manifeste de la fausseté de cette histoire; ils concluent qu'il n'y eut ni massacre des enfans, ni étoile nouvelle, ni voyage des trois rois.

Ils vont bien plus loin; ils croient trouver une contradiction aussi grande entre le recit de S. Matthieu et celui de S. Luc, qu'entre les deux généalogies rapportées par eux (1). S. Matthieu dit que Joseph et Marie transportèrent Jesus en Egypte, de crainte qu'il ne fût enveloppé dans le massacre. S. Luc au contraire dit, « qu'après avoir accompli « toutes les cérémonies de la loi, Joseph et Marie « retournèrent à Nazareth leur ville, et qu'ils al-

(1) Voyez CONTRADICTION.

« laient tous les ans à Jérusalem pour célébrer la « pâque. »

Or il fallait trente jours avant qu'une accouchée se purifiât et accomplît toutes les cérémonies de la loi. C'eût été exposer pendant ces trente jours l'enfant à périr dans la proscription générale. Et si ses parens allèrent à Jérusalem accomplir les ordonnances de la loi, ils n'allèrent donc pas en Egypte.

Ce sont là les principales objections des incrédules. Elles sont assez réfutées par la croyance des Eglises grecque et latine. S'il fallait continuellement éclaircir les doutes de tous ceux qui lisent l'Ecriture, il faudrait passer sa vie entière à disputer sur tous les articles. Rapportons-nous-en plutôt à nos maîtres, à l'université de Salamanque, quand nous serons en Espagne; à celle de Coïmbre, si nous sommes en Portugal; à la sorbonne, en France; à la sacrée congrégation, dans Rome. Soumettons-nous toujours de cœur et d'esprit à ce qu'on exige de nous pour notre bien.

INONDATION.

Y A-T-IL eu un temps où le globe ait été entièrement inondé? Cela est physiquement impossible. Il se peut que successivement la mer ait couvert tous les terrains l'un après l'autre: et cela ne peut être arrivé que par une gradation lente, dans une multitude prodigieuse de siècles. La mer en cinq cents années de temps s'est retirée d'Aigues-mortes, de

Fréjus, de Ravenne, qui étaient de grands ports, et a laissé environ deux lieues de terrain à sec. Par cette progression, il est évident qu'il lui faudrait deux millions deux cent cinquante mille ans pour faire le tour de notre globe. Ce qui est très remarquable, c'est que cette période approche fort de celle qu'il faut à l'axe de la terre pour se relever et pour coïncider avec l'équateur; mouvement très vraisemblable, qu'on commence depuis cinquante ans à soupçonner, et qui ne peut s'effectuer que dans l'espace de deux millions et plus de trois cent mille années.

Les lits, les couches de coquilles qu'on a découverts à quelques lieues de la mer, sont une preuve incontestable qu'elle a déposé peu à peu ces productions maritimes sur des terrains qui étaient autrefois les rivages de l'Océan; mais que l'eau ait couvert entièrement tout le globe à la fois, c'est une chimère absurde en physique, démontrée impossible par les lois de la gravitation, par les lois des fluides, par l'insuffisance de la quantité d'eau. Ce n'est pas qu'on prétende donner la moindre atteinte à la grande vérité du déluge universel, rapportée dans le Pentateuque; au contraire, c'est un miracle, donc il le faut croire; c'est un miracle, donc il n'a pu être exécuté par les lois physiques.

Tout est miracle dans l'histoire du déluge. Miracle que quarante jours de pluie aient inondé les quatre parties du monde, et que l'eau se soit élevée de quinze coudées au-dessus de toutes les plus hautes montagnes; miracle qu'il y ait eu des cataractes, des portes, des ouvertures dans le ciel; miracle que

tous les animaux se soient rendus dans l'arche de toutes les parties du monde; miracle que Noé ait trouvé de quoi les nourrir pendant dix mois; miracle que tous les animaux aient tenu dans l'arche avec leurs provisions; miracle que la plupart n'y soient pas morts; miracle qu'ils aient trouvé de quoi se nourrir en sortant de l'arche; miracle encore, mais d'une autre espèce, qu'un nommé le Pelletier ait cru expliquer comment tous les animaux ont pu tenir et se nourrir naturellement dans l'arche de Noé.

Or, l'histoire du déluge étant la chose la plus miraculeuse dont on ait jamais entendu parler, il serait insensé de l'expliquer; ce sont de ces mystères qu'on croit par la foi, et la foi consiste à croire ce que la raison ne croit pas, ce qui est encore un autre miracle.

Ainsi l'histoire du déluge universel est comme celle de la tour de Babel, de l'ânesse de Balaam, de la chûte de Jéricho au son des trompettes, des eaux changées en sang, du passage de la mer Rouge et de tous les prodiges que Dieu daigna faire en faveur des élus de son peuple. Ce sont des profondeurs que l'esprit humain ne peut sonder.

INQUISITION.

SECTION I.

C'EST une juridiction ecclésiastique érigée par le siége de Rome en Italie, en Espagne, en Portugal,

aux Indes même, pour rechercher et extirper les infidèles, les juifs et les hérétiques.

Afin de n'être point soupçonné de chercher dans le mensonge de quoi rendre ce tribunal odieux, donnons ici le précis d'un ouvrage latin sur l'origine et le progrès de l'office de la sainte inquisition, que Louis de Paramo inquisiteur dans le royaume de Sicile fit imprimer, l'an 1589, à l'imprimerie royale de Madrid.

Sans remonter à l'origine de l'inquisition, que Paramo prétend découvrir dans la manière dont il est dit que Dieu procéda contre Adam et Eve, bornons-nous à la loi nouvelle, dont Jésus-Christ, selon lui, fut le premier inquisiteur. Il en exerça les fonctions dès le treizieme jour de sa naissance, en fesant annoncer à la ville de Jérusalem par les trois rois mages, qu'il était venu au monde, et depuis, en fesant mourir Hérode rongé de vers, en chassant les vendeurs du temple, et enfin en livrant la Judée à des tyrans qui la pillèrent en punition de son infidélité.

Après Jésus-Christ, S. Pierre, S. Paul et les autres apôtres ont exercé l'office d'inquisiteur, qu'ils ont transmis aux papes et aux évèques leurs successeurs. S. Dominique étant venu en France avec l'évèque d'Osma, dont il était archidiacre, s'éleva avec zèle contre les Albigeois, et se fit aimer de Simon, comte de Montfort. Ayant été nommé par le pape inquisiteur en Languedoc, il y fonda son ordre, qui fut approuvé en 1216 par Honorius III; sous les auspices de sainte Magdelène le comte de Montfort prit d'assaut la ville de Béziers, et en fit massacrer

tous les habitans; à Laval on brûla en une seule fois quatre cents Albigeois. Dans tous les historiens de l'inquisition que j'ai lus, dit Paramo, je n'ai jamais vu un acte de foi aussi célèbre, ni un spectacle aussi solennel. Au village de Cazeras on en brûla soixante, et dans un autre endroit cent quatre-vingts.

L'inquisition fut adoptée par le comte de Toulouse en 1229, et confiée aux dominicains par le pape Grégoire IX en 1233; Innocent IV en 1251 l'établit dans toute l'Italie, excepté à Naples. Au commencement, à la vérité, les hérétiques n'étaient point soumis dans le Milanais à la peine de mort dont ils sont cependant si dignes, parceque les papes n'étaient pas assez respectés de l'empereur Frédéric qui possédait cet État; mais peu de temps après on brûla les hérétiques à Milan, comme dans les autres endroits de l'Italie; et notre auteur observe que l'an 1315 quelques milliers d'hérétiques s'étant répandus dans le Crémasque, petit pays enclavé dans le Milanais, les frères dominicains en firent brûler la plus grande partie, et arrêtèrent par le feu les ravages de cette peste.

Comme le premier canon du concile de Toulouse, dès l'an 1229, avait ordonné aux évêques de choisir en chaque paroisse un prêtre et deux ou trois laïques de bonne réputation, lesquels fesaient serment de rechercher exactement et fréquemment les hérétiques dans les maisons, les caves et tous les lieux où ils se pourraient cacher, et d'en avertir promptement l'évêque, le seigneur du lieu ou son bailli, après avoir pris leurs précautions afin que les hérétiques découverts ne pussent s'enfuir, les inquisi-

teurs agissaient dans ce temps-là de concert avec les évêques. Les prisons de l'évêque et de l'inquisition étaient souvent les mêmes; et quoique dans le cours de la procédure l'inquisiteur pût agir en son nom, il ne pouvait sans l'intervention de l'évêque faire appliquer à la question, prononcer la sentence définitive, ni condamner à la prison perpétuelle, etc. Les disputes fréquentes entre les évêques et les inquisiteurs sur les limites de leur autorité, sur les dépouilles des condamnés, etc. obligèrent, en 1473, le pape Sixte IV à rendre les inquisitions indépendantes et séparées des tribunaux des évêques. Il créa pour l'Espagne un inquisiteur général, muni du pouvoir de nommer des inquisiteurs particuliers; et Ferdinand V, en 1478, fonda et dota les inquisitions.

A la sollicitation de frère Turrecremata grand-inquisiteur en Espagne, le même Ferdinand V surnommé le catholique, bannit de son royaume tous les Juifs, en leur accordant trois mois, à compter de la publication de son édit, après lequel temps il leur était défendu, sous peine de la vie, de se retrouver sur les terres de la domination espagnole. Il leur était permis de sortir du royaume avec les effets et marchandises qu'ils avaient achetés, mais défendu d'emporter aucune espèce d'or ou d'argent.

Le frère Turrecremata appuya cet édit dans le diocèse de Tolède par une défense à tous chrétiens, sous peine d'excommunication, de donner quoi que ce soit aux Juifs, même des choses les plus nécessaires à la vie.

D'après ces lois il sortit de la Catalogne, du

royaume d'Arragon, de celui de Valence, et des autres pays soumis à la domination de Ferdinand, environ un million de juifs, dont la plupart périrent misérablement; de sorte qu'ils comparent les maux qu'ils souffrirent en ce temps-là, à leurs calamités sous Tite et sous Vespasien. Cette expulsion des Juifs causa à tous les rois catholiques une joie incroyable.

Quelques théologiens ont blâmé ces édits du roi d'Espagne; leurs raisons principales sont qu'on ne doit pas contraindre les infidèles à embrasser la foi de Jésus-Christ, et que ces violences sont la honte de notre religion.

Mais ces argumens sont bien faibles, et je soutiens, dit Paramo, que l'édit est pieux, juste et louable; la violence par laquelle on exige des Juifs qu'ils se convertissent, n'étant pas une violence absolue, mais conditionnelle, puisqu'ils pouvaient s'y soustraire en quittant leur patrie. D'ailleurs ils pouvaient gâter les juifs nouvellement convertis, et les chrétiens même; or, selon ce que dit S. Paul (1): Quelle communication peut-il y avoir entre la justice et l'iniquité, entre la lumière et les ténèbres, entre Jésus-Christ et Bélial?

Quant à la confiscation de leurs biens, rien de plus juste, parcequ'ils les avaient acquis par des usures envers les chrétiens, qui ne fesaient que reprendre ce qui leur appartenait.

Enfin par la mort de notre Seigneur les Juifs sont devenus esclaves; or tout ce qu'un esclave possède

(1) II Corinth. chap. VI, v. 14 et 15.

appartient à son maître : ceci soit dit en passant contre les injustes censeurs de la piété, de la justice irrépréhensible et de la sainteté du roi catholique.

A Séville, comme on cherchait à faire un exemple de sévérité sur les Juifs, Dieu, qui sait tirer le bien du mal, permit qu'un jeune homme qui attendait une fille, vît par les fentes d'une cloison une assemblée de juifs, et qu'il les dénonçât. On se saisit d'un grand nombre de ces malheureux, et on les punit comme ils le méritaient. En vertu de divers édits des rois d'Espagne et des inquisiteurs généraux et particuliers établis dans ce royaume, il y eut aussi en fort peu de temps environ deux mille hérétiques brûlés à Séville, et plus de quatre mille, de l'an 1482 jusqu'à 1520. Une infinité d'autres furent condamnés à la prison perpétuelle, ou soumis à des pénitences de différens genres. Il y eut une si grande émigration qu'on y comptait cinq cents maisons vides, et dans le diocèse trois mille ; et en tout il y eut plus de cent mille hérétiques mis à mort, ou punis de quelque autre manière, ou qui s'expatrièrent pour éviter le châtiment. Ainsi ces pères pieux firent un grand carnage des hérétiques.

L'établissement de l'inquisition à Tolède fut une source féconde de biens pour l'Église catholique. Dans le court espace de deux ans, elle fit brûler cinquante-deux hérétiques obstinés, et deux cent vingt furent condamnés par contumace : d'où l'on peut conjecturer de quelle utilité cette inquisition a été depuis qu'elle est établie, puisqu'en si peu de temps elle avait fait de si grandes choses.

Dès le commencement du quinzième siècle le

pape Boniface IX tenta vainement d'établir l'inquisition dans le royaume de Portugal où il créa le provincial des dominicains Vincent de Lisbonne, inquisiteur général. Innocent VII quelques années après ayant nommé inquisiteur le minime Didacus de Sylva, le roi Jean I écrivit à ce pape que l'établissement de l'inquisition dans son royaume était contraire au bien de ses sujets, à ses propres intérêts, et peut-être même à ceux de la religion.

Le pape, touché par les représentations d'un prince trop facile, révoqua tous les pouvoirs accordés aux inquisiteurs nouvellement établis, et autorisa Marc évêque de Sinigaglia à absoudre les accusés, ce qu'il fit. On rétablit dans leurs charges et dignités ceux qui en avaient été privés, et on délivra beaucoup de gens de la crainte de voir leurs biens confisqués.

Mais que le seigneur est admirable dans ses voies! continue Paramo: ce que les souverains pontifes n'avaient pu obtenir par tant d'instances, le roi Jean III l'accorda de lui-même à un fripon adroit dont Dieu se servit pour cette bonne œuvre. En effet les méchans sont souvent des instrumens utiles des desseins de Dieu, et il ne réprouve pas ce qu'ils font de bien; c'est ainsi que (1) Jean disant à notre Seigneur Jésus-Christ: Maître, nous avons vu un homme qui n'est point votre disciple et qui chassait les démons en votre nom, et nous l'en avons empêché; Jésus lui répondit: Ne l'en empêchez pas; car celui qui fait des miracles en mon nom ne dira

(1) Marc, chap. IX, v. 37, 39.

point de mal de moi; et celui qui n'est pas contre vous est pour vous.

Paramo raconte ensuite qu'il a vu, dans la bibliothèque de S. Laurent à l'Escurial, un écrit de la propre main de Saavedra, par lequel ce fripon explique en détail qu'ayant fabriqué une fausse bulle, il fit son entrée à Séville en qualité de légat, avec un cortége de cent vingt-six domestiques, qu'il tira treize mille ducats des héritiers d'un riche seigneur du pays pendant les vingt jours qu'il y demeura dans le palais de l'archevêque, en produisant une obligation contrefaite de pareille somme que ce seigneur reconnaissait avoir empruntée du légat pendant son séjour à Rome; et qu'enfin arrivé à Badajoz, le roi Jean III, auquel il fit présenter de fausses lettres du pape, lui permit d'établir des tribunaux de l'inquisition dans les principales villes du royaume.

Ces tribunaux commencèrent tout de suite à exercer leur juridiction, et il se fit un grand nombre de condamnations et d'exécutions d'hérétiques relaps, et des absolutions d'hérétiques pénitens.

Six mois s'étaient aussi passés, lorsqu'on reconnut la vérité de ce mot de l'Evangile (1): Il n'y a rien de caché qui ne se découvre. Le marquis de Villeneuve de Barcarotta, seigneur espagnol, secondé par le gouverneur de Mora, enleva le fourbe et le conduisit à Madrid. On le fit comparaître pardevant Jean de Tavera, archevêque de Tolède. Ce prélat, étonné

(1) Matth., chap. X, v. 26. Marc, chap. IV, v. 22. Luc, chap. VIII, v. 17.

de tout ce qu'il apprit de la fourberie et de l'adresse du faux légat, envoya toutes les pièces du procès au pape Paul III, aussi bien que les actes des inquisitions que Saavedra avait établies, et par lesquelles il paraissait qu'on avait condamné et jugé déja un grand nombre d'hérétiques, et que ce fourbe avait extorqué plus de trois cent mille ducats,

Le pape ne put s'empêcher de reconnaître dans tout cela le doigt de Dieu et un miracle de sa providence; aussi forma-t-il la congrégation de ce tribunal sous le nom de saint-office, en 1545, et Sixte V la confirma en 1588.

Tous les auteurs sont d'accord avec Paramo sur cet établissement de l'inquisition en Portugal; le seul Antoine de Sousa, dans ses Aphorismes des inquisiteurs, révoque en doute l'histoire de Saavedra, sous prétexte qu'il a fort bien pu s'accuser lui-même sans être coupable, en considération de la gloire qui devait lui en revenir, et dans l'espérance de vivre dans la mémoire des hommes. Mais Sousa, dans le récit qu'il substitue à celui de Paramo, se rend suspect lui-même de mauvaise foi en citant deux bulles de Paul III et deux autres du même pape au cardinal Henri, frère du roi; bulles que Sousa n'a point fait imprimer dans son ouvrage, et qui ne se trouvent dans aucune des collections de bulles apostoliques; deux raisons décisives de rejeter son sentiment et de s'en tenir à celui de Paramo, d'Illiescas, de Salasar, de Mendoça, de Fernandès, de Placentinus, etc.

Quand les Espagnols passèrent en Amérique, ils portèrent l'inquisition avec eux; les Portugais l'in-

troduisirent aux Indes aussitôt qu'elle fut autorisée à Lisbonne : c'est ce qui fait dire à Louis de Paramo, dans sa préface, que cet arbre florissant et vert a étendu ses racines et ses branches dans le monde entier, et a porté les fruits les plus doux.

Pour nous former actuellement quelque idée de la jurisprudence de l'inquisition, et de la forme de sa procédure inconnue aux tribunaux civils, parcourons le Directoire des inquisiteurs, que Nicolas Eymeric, grand-inquisiteur dans le royaume d'Arragon, vers le milieu du quatorzième siecle, composa en latin, et adressa aux inquisiteurs ses confrères, en vertu de l'autorité de sa charge.

Peu de temps après l'invention de l'imprimerie, on donna à Barcelone une édition de cet ouvrage qui se répandit bientôt dans toutes les inquisitions du monde chrétien. Il en parut une seconde à Rome en 1578 in-folio, avec des scolies et des commentaires de François Pegna, docteur en théologie et canoniste.

Voici l'éloge qu'en fait cet éditeur dans son épître dédicatoire au pape Grégoire XIII : « Tandis que « les princes chrétiens s'occupent de toutes parts à « combattre par les armes les ennemis de la religion « catholique, et prodiguent le sang de leurs soldats « pour soutenir l'unité de l'Église et l'autorité du « siége apostolique, il est aussi des écrivains zélés « qui travaillent dans l'obscurité, ou à réfuter les « opinions des novateurs, ou à armer et à diriger la « puissance des lois contre leurs personnes, afin que « la sévérité des peines et la grandeur des supplices[1],

« les contenant dans les bornes du devoir, fassent « sur eux ce que n'a pu faire l'amour de la vertu.

« Quoique j'occupe la dernière place parmi ces « défenseurs de la religion, je suis cependant animé « du même zèle, pour réprimer l'audace impie des « novateurs et leur horrible méchanceté. Le travail « que je vous présente ici sur le Directoire des in- « quisiteurs en sera la preuve. Cet ouvrage de Nicolas « Eymeric, respectable par son antiquité, contient « un abrégé des principaux dogmes de la foi, et une « instruction très suivie et très méthodique aux tri- « bunaux de la sainte inquisition, sur les moyens « qu'ils doivent employer pour contenir et extirper « les hérétiques. C'est pourquoi j'ai cru devoir en « faire un hommage à votre sainteté, comme au chef « de la république chrétienne. »

Il déclare ailleurs qu'il le fait réimprimer pour l'instruction des inquisiteurs, que cet ouvrage est aussi admirable que respectable, et qu'on y enseigne avec autant de piété que d'érudition les moyens de contenir et d'extirper les hérétiques. Il avoue cependant qu'il y a beaucoup d'autres pratiques utiles et sages pour lesquelles il renvoie à l'usage qui instruira mieux que les leçons, d'autant plus qu'il y a en ce genre certaines choses qu'il est important de ne point divulguer, et qui sont assez connues des inquisiteurs. Il cite çà et là une infinité d'écrivains qui tous ont suivi la doctrine du Directoire; il se plaint même que plusieurs en ont profité, sans faire honneur à Eymeric des belles choses qu'ils lui dérobaient.

Mettons-nous à l'abri d'un pareil reproche en indiquant exactement ce que nous emprunterons de l'auteur et de l'éditeur. Eymeric dit, page 58 : La commisération pour les enfans du coupable qu'on réduit à la mendicité, ne doit point adoucir cette sévérité, puisque par les lois divines et humaines les enfans sont punis pour les fautes de leurs pères.

Page 123. Si une accusation intentée était dépourvue de toute apparence de vérité, il ne faut pas pour cela que l'inquisiteur l'efface de son livre, parce que ce qu'on ne découvre pas dans un temps se découvre dans un autre.

Page 291. Il faut que l'inquisiteur oppose des ruses à celles des hérétiques, afin de river leur clou par un autre, et de pouvoir leur dire ensuite avec l'apôtre (1) : Comme j'étais fin, je vous ai pris par finesse.

Page 296. On pourra lire le procès verbal à l'accusé, en supprimant absolument les noms des dénonciateurs, et alors c'est à l'accusé à conjecturer qui sont ceux qui ont formé contre lui telles et telles accusations ; à les récuser, ou à infirmer leurs témoignages ; c'est la méthode que l'on observe communément. Il ne faut pas que les accusés s'imaginent qu'on admettra facilement la récusation des témoins en matière d'hérésie, car il n'importe que les témoins soient gens de bien ou infâmes, complices du même crime, excommuniés, hérétiques, ou coupables en quelque manière que ce soit, ou parjures, etc. C'est ce qui a été réglé en faveur de la foi.

(1) II Corinth., chap. XII, v. 16.

Page 302. L'appel qu'un accusé fait de l'inquisiteur n'empêche pas celui-ci de demeurer juge contre lui sur d'autres chefs d'accusation.

Page 313. Quoiqu'on ait supposé dans la formule de la sentence de torture qu'il y avait variation dans les réponses de l'accusé, et d'autre part indices suffisans pour l'appliquer à la question, ces deux conditions ensemble ne sont pas nécessaires; elles suffisent réciproquement l'une sans l'autre.

Pegna nous apprend, scolie 118, livre III, que les inquisiteurs n'emploient ordinairement que cinq espèces de tourmens dans la question, quoique Marsilius fasse mention de quatorze espèces, et qu'il ajoute même qu'il en a imaginé d'autres, comme la soustraction du sommeil, en quoi il est approuvé par Grillandus et par Locatus.

Eymeric continue, page 319 : Il faut bien prendre garde d'insérer dans la formule d'absolution que l'accusé est innocent, mais seulement qu'il n'y a pas de preuves suffisantes contre lui; précaution qu'on prend afin que, si dans la suite l'accusé qu'on absout était remis en cause, l'absolution qu'il reçoit ne puisse pas lui servir de défense.

Page 324. On prescrit quelquefois ensemble l'abjuration et la purgation canonique. C'est ce qu'on fait lorsqu'à la mauvaise réputation d'un homme en matière de doctrine, il se joint des indices considérables, qui, s'ils étaient un peu plus forts, tendraient à le convaincre d'avoir effectivement dit ou fait quelque chose contre la foi. L'accusé qui est dans ce cas est obligé d'abjurer toute hérésie en général, et alors, s'il retombe dans quelque hérésie

que ce soit, même distinguée de celles sur lesquelles il avait été suspect, il est puni comme relaps et livré au bras séculier.

Page 331. Les relaps, lorsque la rechûte est bien constatée, doivent être livrés à la justice séculière, quelque protestation qu'ils fassent pour l'avenir, et quelque repentir qu'ils témoignent. L'inquisiteur fera donc avertir la justice séculière qu'un tel jour, à telle heure et dans un tel lieu, on lui livrera un hérétique ; et l'on fera annoncer au peuple qu'il ait à se trouver à la cérémonie, parce que l'inquisiteur fera un sermon sur la foi, et que les assistans y gagneront les indulgences accoutumées.

Ces indulgences sont ainsi énoncées après la formule de sentence contre l'hérétique pénitent : L'inquisiteur accordera quarante jours d'indulgence à tous les assistans, trois ans à ceux qui ont contribué à la capture, à l'abjuration, à la condamnation, etc. de l'hérétique, et enfin trois ans aussi, de la part de notre saint père le pape, à tous ceux qui dénonceront quelque autre hérétique.

Page 332. Lorsque le coupable aura été livré à la justice séculière, celle-ci prononcera sa sentence, et le criminel sera conduit au lieu du supplice : des personnes pieuses l'accompagneront, l'associeront à leurs prières, prieront avec lui, et ne le quitteront point qu'il n'ait rendu son ame à son créateur. Mais elles doivent bien prendre garde de rien dire ou de rien faire qui puisse hâter le moment de sa mort, de peur de tomber dans l'irrégularité. Ainsi on ne doit point exhorter le criminel à monter sur l'échafaud, ni à se présenter au bourreau, ni avertir celui-

ci de disposer les instrumens du supplice de manière que la mort s'ensuive plus promptement, et que le patient ne languisse point; toujours à cause de l'irrégularité.

Page 335. S'il arrivait que l'hérétique, près d'être attaché au pieu pour être brûlé, donnât des signes de conversion, on pourrait peut-être le recevoir par grace singulière, et l'enfermer entre quatre murailles comme les hérétiques pénitens, quoiqu'il ne faille pas ajouter beaucoup de foi à une pareille conversion, et que cette indulgence ne soit autorisée par aucune disposition du droit : mais cela est fort dangereux ; j'en ai vu un exemple à Barcelone. Un prêtre condamné avec deux autres hérétiques impénitens et déja au milieu des flammes cria qu'on le retirât et qu'il voulait se convertir; on le retira en effet déja brûlé d'un côté; je ne dis pas qu'on ait bien ou mal fait : ce que je sais, c'est que quatorze ans après on s'aperçut qu'il dogmatisait encore et qu'il avait corrompu beaucoup de personnes ; on l'abandonna donc une autre fois à la justice, et il fut brûlé.

Personne ne doute, dit Pegna, scolie 47, qu'il ne faille faire mourir les hérétiques; mais on peut demander quel genre de supplice il convient d'employer. Alfonse de Castro, liv. II, de la juste punition des hérétiques, pense qu'il est assez indifférent de les faire périr par l'épée, ou par le feu, ou par quelque autre supplice; mais Hostiensis Godofredus, Covarruvias, Simancas, Roxas, etc. soutiennent qu'il faut absolument les brûler. En effet, comme le dit très bien Hostiensis, le supplice

du feu est la peine due à l'hérésie. On lit dans S. Jean (1) : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il sera jeté dehors comme un sarment, et il séchera, et on le ramassera pour le jeter au feu et le brûler. Ajoutons, continue Pegna, que la coutume universelle de la république chrétienne vient à l'appui de ce sentiment. Simancas et Roxas décident qu'il faut les brûler vifs, mais il y a une précaution qu'il faut toujours prendre en les brûlant, c'est de leur arracher la langue ou de leur fermer la bouche afin qu'ils ne scandalisent pas les assistans par leurs impiétés.

Enfin, page 366, Eymeric ordonne qu'en matière d'hérésie on procède tout uniment, sans les criailleries des avocats et sans tant de solennité dans les jugemens; c'est-à-dire qu'on rende la procédure la plus courte qu'il est possible en en retranchant les délais inutiles, en travaillant à instruire la cause, même dans les jours où les autres juges suspendent leurs travaux, en rejetant tout appel qui ne sert qu'à éloigner le jugement, en n'admettant pas une multitude inutile de témoins, etc.

Cette jurisprudence révoltante n'a été que restreinte en Espagne et en Portugal, tandis que l'inquisition même vient enfin d'être entièrement supprimée à Milan.

SECTION II.

L'inquisition est, comme on sait, une invention

(1) Chap. XV, v. 6.

admirable et tout-à-fait chrétienne pour rendre le pape et les moines plus puissans, et pour rendre tout un royaume hypocrite.

On regarde d'ordinaire S. Dominique comme le premier à qui l'on doit cette sainte institution. En effet nous avons encore une patente donnée par ce grand saint, laquelle est conçue en ces propres mots : « Moi, frère Dominique, je réconcilie à l'É-
« glise le nommé Roger, porteur des présentes, à
« condition qu'il se fera fouetter par un prêtre trois
« dimanches consécutifs, depuis l'entrée de la ville
« jusqu'à la porte de l'église, qu'il fera maigre toute
« sa vie, qu'il jeûnera trois carêmes dans l'année,
« qu'il ne boira jamais de vin, qu'il portera le san-
« benito avec des croix, qu'il récitera le bréviaire
« tous les jours, dix *pater* dans la journée et vingt
« à l'heure de minuit, qu'il gardera désormais la
« continence, et qu'il se présentera tous les mois au
« curé de sa paroisse, etc. tout cela sous peine d'être
« traité comme hérétique, parjure et impénitent. »

Quoique Dominique soit le véritable fondateur de l'inquisition, cependant Louis de Paramo, l'un des plus respectables écrivains et des plus brillantes lumières du saint-office, rapporte, au titre second de son second livre, que Dieu fut le premier instituteur du saint-office, et qu'il exerça le pouvoir des frères prêcheurs contre Adam. D'abord Adam est cité au tribunal ; *Adam, ubi es?* et en effet, ajoute-t-il, le défaut de citation aurait rendu la procédure de Dieu nulle.

Les habits de peau que Dieu fit à Adam et à Eve furent le modèle du san-benito que le saint-office

fait porter aux hérétiques. Il est vrai que par cet argument on prouve que Dieu fut le premier tailleur; mais il n'est pas moins évident qu'il fut le premier inquisiteur.

Adam fut privé de tous les biens immeubles qu'il possédait dans le paradis terrestre, c'est de là que le saint-office confisque les biens de tous ceux qu'il a condamnés.

Louis de Paramo remarque que les habitans de Sodome furent brûlés comme hérétiques, parceque la sodomie est une hérésie formelle. De là il passe à l'histoire des Juifs; il y trouve par-tout le saint-office.

Jésus-Christ est le premier inquisiteur de la nouvelle loi; les papes furent inquisiteurs de droit divin, et enfin ils communiquèrent leur puissance à S. Dominique.

Il fait ensuite le dénombrement de tous ceux que l'inquisition a mis à mort, il en trouve beaucoup au-delà de cent mille.

Son livre fut imprimé en 1589 à Madrid, avec l'approbation des docteurs, les éloges de l'évêque, et le privilege du roi. Nous ne concevons pas aujourd'hui des horreurs si extravagantes à la fois et si abominables; mais alors rien ne paraissait plus naturel et plus édifiant. Tous les hommes ressemblent à Louis de Paramo quand ils sont fanatiques.

Ce Paramo était un homme simple, très exact dans les dates, n'omettant aucun fait intéressant, et supputant avec scrupule le nombre des victimes humaines que le saint-office a immolées dans tous les pays.

Il raconte avec la plus grande naïveté l'établissement de l'inquisition en Portugal, et il est parfaitement d'accord avec quatre autres historiens qui ont tous parlé comme lui. Voici ce qu'ils rapportent unanimement :

Il y avait long-temps que le pape Boniface IX, au commencement du quinzième siècle, avait délégué des frères prêcheurs qui allaient en Portugal de ville en ville brûler les hérétiques, les musulmans, et les juifs ; mais ils étaient ambulans, et les rois même se plaignirent quelquefois de leurs vexations. Le pape Clément VII voulut leur donner un établissement fixe en Portugal comme ils en avaient en Arragon et en Castille. Il y eut des difficultés entre la cour de Rome et celle de Lisbonne, les esprits s'aigrirent, l'inquisition en souffrait, et n'était point établie parfaitement.

En 1539, il parut à Lisbonne un légat du pape, qui était venu, disait-il, pour établir la sainte inquisition sur des fondemens inébranlables. Il apporte au roi Jean III des lettres du pape Paul III. Il avait d'autres lettres de Rome pour les principaux officiers de la cour ; ses patentes de légat étaient dûment scellées et signées ; il montra les pouvoirs les plus amples de créer un grand-inquisiteur et tous les juges du saint-office. C'était un fourbe nommé Saavedra, qui savait contrefaire toutes les écritures, fabriquer et appliquer de faux sceaux et de faux cachets. Il avait appris ce métier à Rome, et s'y était perfectionné à Séville, dont il arrivait avec deux autres fripons. Son train était magnifique, il était composé de plus de cent vingt domestiques. Pour

subvenir à cette énorme dépense, lui et ses confidens emprunterent à Séville des sommes immenses au nom de la chambre apostolique de Rome; tout était concerté avec l'artifice le plus éblouissant.

Le roi de Portugal fut étonné d'abord que le pape lui envoyât un légat *à latere* sans l'en avoir *prévenu*. Le légat répondit fièrement que, dans une chose aussi pressante que l'établissement fixe de l'inquisition, sa sainteté ne pouvait souffrir les délais, et que le roi était assez honoré que le premier courrier qui lui en apportait la nouvelle fût un légat du saint père. Le roi n'osa répliquer. Le légat, dès le même jour, établit un grand-inquisiteur, envoya par-tout recueillir des décimes; et avant que la cour pût avoir des réponses de Rome, il avait déja fait brûler deux cents personnes et recueilli plus de deux cent mille écus.

Cependant le marquis de Villanova, seigneur espagnol, de qui le légat avait emprunté à Séville une somme très considérable sur de faux billets, jugea à propos de se payer par ses mains, au lieu d'aller se compromettre avec le fourbe à Lisbonne. Le légat fesait alors sa tournée sur les frontières de l'Espagne. Il y marche avec cinquante hommes armés, l'enlève, et le conduit à Madrid

La friponnerie fut bientôt découverte à Lisbonne, le conseil de Madrid condamna le légat Saavedra au fouet et à dix ans de galères; mais ce qu'il y eut d'admirable, c'est que le pape Paul IV confirma depuis tout ce qu'avait établi ce fripon; il rectifia par la plénitude de sa puissance divine toutes les

petites irrégularités des procédures, et rendit sacré ce qui avait été purement humain.

Qu'importe de quel bras Dieu daigne se servir?

Voilà comme l'inquisition devint sédentaire à Lisbonne, et tout le royaume admira la Providence.

Au reste, on connaît assez toutes les procédures de ce tribunal, on sait combien elles sont opposées à la fausse équité et à l'aveugle raison de tous les autres tribunaux de l'univers. On est emprisonné sur la simple dénonciation des personnes les plus infâmes; un fils peut dénoncer son père, une femme son mari; on n'est jamais confronté devant ses accusateurs; les biens sont confisqués au profit des juges; c'est ainsi du moins que l'inquisition s'est conduite jusqu'à nos jours: il y a là quelque chose de divin; car il est incompréhensible que les hommes aient souffert ce joug patiemment.

Enfin, le comte d'Aranda a été béni de l'Europe entière en rognant les griffes et en limant les dents du monstre; mais il respire encore.

INSTINCT.

INSTINCTUS, *impulsus*, *impulsion*; mais quelle puissance nous pousse?

Tout sentiment est instinct.

Une conformité secrète de nos organes avec les objets forme notre instinct.

Ce n'est que par instinct que nous fesons mille

mouvemens involontaires, de même que c'est par instinct que nous sommes curieux, que nous courons après la nouveauté, que la menace nous effraie, que le mépris nous irrite, que l'air soumis nous appaise, que les pleurs nous attendrissent.

Nous sommes gouvernés par l'instinct, comme les chats et les chèvres. C'est encore une ressemblance que nous avons avec les animaux; ressemblance aussi incontestable que celle de notre sang, de nos besoins, des fonctions de notre corps.

Notre instinct n'est jamais aussi industrieux que le leur; il n'en approche pas. Dès qu'un veau, un agneau est né, il court à la mamelle de sa mère: l'enfant périrait, si la sienne ne lui donnait pas son mamelon, en le serrant dans ses bras.

Jamais femme, quand elle est enceinte, ne fut déterminée invinciblement par la nature à préparer de ses mains un joli berceau d'osier pour son enfant, comme une fauvette en fait un avec son bec et ses pattes. Mais le don que nous avons de réfléchir, joint aux deux mains industrieuses dont la nature nous a fait présent, nous élève jusqu'à l'instinct des animaux, et nous place avec le temps infiniment au-dessus d'eux, soit en bien, soit en mal; proposition condamnée par messieurs de l'ancien parlement et par la sorbonne, grands philosophes naturalistes (1), et qui ont beaucoup contribué, comme on sait, à la perfection des arts.

Notre instinct nous porte d'abord à rosser notre frère qui nous chagrine, si nous sommes colères et

(1) Imprimé en 1771.

si nous nous sentons plus forts que lui. Ensuite notre raison sublime nous fait inventer les flèches, l'épée, la pique, et enfin le fusil, avec lesquels nous tuons notre prochain.

L'instinct seul nous porte tous également à faire l'amour, *amor omnibus idem;* mais Virgile, Tibulle, et Ovide, le chantent.

C'est par le seul instinct qu'un jeune manœuvre s'arrête avec admiration et respect devant le carrosse surdoré d'un receveur des finances. La raison vient au manœuvre; il devient commis, il se polit, il vole, il devient grand seigneur à son tour, il éclabousse ses anciens camarades, mollement étendu dans un char plus doré que celui qu'il admirait.

Qu'est-ce que cet instinct qui gouverne tout le règne animal, et qui est chez nous fortifié par la raison, ou réprimé par l'habitude? Est-ce *divinæ particula auræ?* Oui, sans doute, c'est quelque chose de divin; car tout l'est. Tout est l'effet incompréhensible d'une cause incompréhensible. Tout est déterminé par la nature. Nous raisonnons de tout; et nous ne nous donnons rien.

INTERÊT.

Nous n'apprendrons rien aux hommes nos confrères quand nous leur dirons qu'ils sont tout par intérêt.

Quoi! c'est par intérêt que ce malheureux fakir se tient tout nu au soleil, chargé de fers, mourant de faim, mangé de vermine et la mangeant? Oui,

sans doute, nous l'avons dit ailleurs ; il compte aller au dix-huitième ciel, et il regarde en pitié celui qui ne sera reçu que dans le neuvième.

L'intérêt de la Malabare qui se brûle sur le corps de son mari est de le retrouver dans l'autre monde, et d'y être plus heureuse que ce fakir. Car avec leur métempsycose, les Indiens ont un autre monde ; ils sont comme nous, ils admettent les contradictoires.

Avez-vous connaissance de quelque roi ou de quelque république qui ait fait la guerre ou la paix, ou des édits, ou des conventions, par un autre motif que celui de l'intérêt ?

A l'égard de l'intérêt de l'argent, consultez dans le grand Dictionnaire encyclopédique cet article de M. d'Alembert pour le calcul, et celui de M. Boucher d'Argis pour la jurisprudence. Osons ajouter quelques réflexions.

1° L'or et l'argent sont-ils une marchandise? Oui ; l'auteur de l'Esprit des lois n'y pense pas lorsqu'il dit (1) : « L'argent, qui est le prix des choses, se « loue et ne s'achète pas. »

Il se loue et s'achète. J'achète de l'or avec de l'argent, et de l'argent avec de l'or ; et le prix en change tous les jours chez toutes les nations commerçantes.

La loi de la Hollande est qu'on paiera les lettres de change en argent monnayé du pays et non en or, si le créancier l'exige. Alors j'achète de la monnaie

(1) Liv. XXII, chap. XIX.

d'argent, et je la paie ou en or, ou en drap, ou en blé, ou en diamans.

J'ai besoin de monnaie, ou de blé, ou de diamans pour un an; le marchand de blé, de monnaie ou de diamans me dit: « Je pourrais pendant cette année vendre « avantageusement ma monnaie, mon blé, mes dia- « mans. Evaluons à quatre, à cinq, à six pour cent, « selon l'usage du pays, ce que vous me faites per- « dre. Vous me rendrez, par exemple, au bout de « l'année vingt et un carats de diamans pour vingt « que je vous prête, vingt et un sacs de blé pour « vingt, vingt et un mille écus pour vingt mille « écus. Voilà l'intérêt. Il est établi chez toutes les « nations par la loi naturelle; le taux dépend de la « loi particulière du pays. A Rome on prête sur « gages à deux et demi pour cent suivant la loi, et « on vend vos gages si vous ne payez pas au temps « marqué. Je ne prête point sur gages, et je ne de- « mande que l'intérêt usité en Hollande. Si j'étais à « la Chine, je vous demanderais l'intérêt en usage à « Macao et à Kanton. »

2° Pendant qu'on fait ce marché à Amsterdam, arrive de Saint-Magloire un janséniste (et le fait est très vrai, il s'appelait l'abbé des Issarts); ce janséniste dit au négociant hollandais: Prenez garde, vous vous damnez; l'argent ne peut produire de l'argent, *nummus nummum non parit.* Il n'est permis de recevoir l'intérêt de son argent que lorsqu'on veut bien perdre le fonds. Le moyen d'être sauvé est de faire un contrat avec monsieur; et pour vingt mille écus que vous ne reverrez jamais, vous et vos

hoirs recevrez pendant toute l'éternité mille écus par an.

Vous faites le plaisant, répond le Hollandais, vous me proposez là une usure qui est tout juste un infini du premier ordre. J'aurais déja reçu, moi ou les miens, mon capital au bout de vingt ans, le double en quarante, le quadruple en quatre-vingts; vous voyez bien que c'est une série infinie. Je ne puis d'ailleurs prêter que pour douze mois, et je me contente de mille écus de dédommagement.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

J'en suis fâché pour votre ame hollandaise. Dieu défendit aux Juifs de prêter à intérêt; et vous sentez bien qu'un citoyen d'Amsterdam doit obéir ponctuellement aux lois du commerce données, dans un désert, à des fugitifs errans qui n'avaient aucun commerce.

LE HOLLANDAIS.

Cela est clair, tout le monde doit être juif; mais il me semble que la loi permit à la horde hébraïque la plus forte usure avec les étrangers; et cette horde y fit très bien ses affaires dans la suite.

D'ailleurs, il fallait que la défense de prendre de l'intérêt de juif à juif fût bien tombée en désuétude, puisque notre Seigneur Jésus, prêchant à Jerusalem, dit expressément que l'intérêt était de son temps à cent pour cent. Car dans la parabole des talens, il dit que le serviteur qui avait reçu cinq talens en gagna cinq autres dans Jérusalem, que celui qui en avait deux en gagna deux, et que le troisième qui n'en avait eu qu'un, qui ne le fit

point valoir, fut mis au cachot par le maître pour n'avoir point fait travailler son argent chez les changeurs. Or ces changeurs était juifs, donc c'était de juif à juif qu'on exerçait l'usure à Jérusalem ; donc cette parabole, tirée des mœurs du temps, indique manifestement que l'usure était à cent pour cent. Lisez S. Matthieu, chapitre XXV ; il s'y connaissait ; il avait été commis de la douane en Galilée. Laissez-moi achever mon affaire avec monsieur, et ne me faites perdre ni mon argent, ni mon temps.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Tout cela est bel et bon ; mais la sorbonne a décidé que le prêt à intérêt est un péché mortel.

LE HOLLANDAIS.

Vous vous moquez de moi, mon ami, de citer la sorbonne à un négociant d'Amsterdam. Il n'y a aucun de ces raisonneurs qui ne fasse valoir son argent quand il le peut à cinq ou six pour cent, en achetant sur la place des billets des fermes, des actions de la compagnie des Indes, des rescriptions, des billets du Canada. Le clergé de France en corps emprunte à intérêt. Dans plusieurs provinces de France, on stipule l'intérêt avec le principal. D'ailleurs, l'université d'Oxford et celle de Salamanque ont décidé contre la sorbonne ; c'est ce que j'ai appris dans mes voyages. Ainsi nous avons dieux contre dieux. Encore une fois, ne me rompez pas la tête davantage.

L'ABBÉ DES ISSARTS.

Monsieur, Monsieur, les méchans ont toujours de bonnes raisons à dire. Vous vous perdez, vous

dis-je ; car l'abbé de Saint-Cyran, qui n'a point fait de miracles, et l'abbé Pâris, qui en a fait à Saint-Médard....

3° Alors le marchand impatienté chassa l'abbé des Issarts de son comptoir ; et, après avoir loyalement prêté son argent au denier vingt, alla rendre compte de sa conversation aux magistrats, qui défendirent aux jansénistes de débiter une doctrine si pernicieuse au commerce.

Messieurs, leur dit le premier échevin, de la grace efficace tant qu'il vous plaira ; de la prédestination tant que vous en voudrez ; de la communion aussi peu que vous voudrez, vous êtes les maîtres ; mais gardez-vous de toucher aux lois de notre Etat.

INTOLÉRANCE.

Lisez l'article *Intolérance* dans le grand Dictionnaire encyclopédique. Lisez le traité de la *Tolérance* composé à l'occasion de l'affreux assassinat de Jean Calas, citoyen de Toulouse (1) ; et si après cela vous admettez la persécution en matière de religion, comparez-vous hardiment à Ravaillac. Vous savez que ce Ravaillac était fort intolérant.

Voici la substance de tous les discours que tiennent les intolérans :

Quoi ! monstre, qui seras brûlé à tout jamais dans l'autre monde, et que je ferai brûler dans celui-ci

(1) Voyez le second volume de Politique et Législation.

dès que je le pourrai, tu as l'insolence de lire de Thou et Bayle, qui sont mis à l'index à Rome? Quand je te prêchais, de la part de Dieu, que Samson avait tué mille Philistins avec une mâchoire d'âne, ta tête, plus dure que l'arsenal dont Samson avait tiré ses armes, m'a fait connaître par un léger mouvement de gauche à droite que tu n'en croyais rien. Et quand je disais que le diable Asmodée, qui tordit le cou par jalousie aux sept maris de Saraï, chez les Mèdes, était enchaîné dans la haute Egypte, j'ai vu une petite contraction de tes lèvres, nommée en latin *cachinnus*, me signifier que dans le fond de l'ame l'histoire d'Asmodée t'était en dérision.

Et vous, Isaac Newton; Frédéric le grand, roi de Prusse, électeur de Brandebourg; Jean Locke; impératrice de Russie, victorieuse des Ottomans; Jean Milton; bienfesant monarque de Danemarck; Shakespeare; sage roi de Suède; Leibnitz; auguste maison de Brunswick; Tillotson; empereur de la Chine; parlement d'Angleterre; conseil du grand-mogol; vous tous enfin qui ne croyez pas un mot de ce que j'ai enseigné dans mes cahiers de théologie; je vous déclare que je vous regarde tous comme des païens ou comme des commis de la douane, ainsi que je vous l'ai dit souvent pour le buriner dans votre dure cervelle. Vous êtes des scélérats endurcis; vous irez tous dans la gehenne où le ver ne meurt point, et où le feu ne s'éteint point; car j'ai raison; et vous avez tous tort; car j'ai la grace, et vous ne l'avez pas. Je confesse trois dévotes de mon quartier, et vous n'en confessez pas une. J'ai fait

des mandemens d'évêques, et vous n'en avez jamais fait ; j'ai dit des injures des halles aux philosophes, et vous les avez protégés, ou imités, ou égalés ; j'ai fait de pieux libelles diffamatoires farcis des plus infâmes calomnies, et vous ne les avez jamais lus. Je dis la messe tous les jours en latin pour douze sous, et vous n'y assistez pas plus que Cicéron, Caton, Pompée, César, Horace, et Virgile, n'y ont assisté ; par conséquent, vous méritez qu'on vous coupe le poing, qu'on vous arrache la langue, qu'on vous mette à la torture, et qu'on vous brûle à petit feu ; car Dieu est miséricordieux.

Ce sont là, sans en rien retrancher, les maximes des intolérans et le précis de tous leurs livres. Avouons qu'il y a plaisir à vivre avec ces gens-là.

K.

KALENDES.

La fête de la circoncision, que l'Eglise célèbre le premier janvier, a pris la place d'une autre appelée fête des kalendes, des ânes, des fous, des innocens, selon la différence des lieux et des jours où elle se fesait. Le plus souvent c'était aux fêtes de Noël, à la Circoncision, ou à l'Epiphanie.

Dans la cathédrale de Rouen, il y avait le jour de Noël une procession où des ecclésiastiques choisis représentaient les prophètes de l'ancien Testament qui ont prédit la naissance du Messie ; et ce

qui peut avoir donné le nom à la fête, c'est que Balaam y paraissait monté sur une ânesse ; mais comme le poëme de Lactance et le livre des Promesses, sous le nom de S. Prosper, disent que Jésus dans la crêche a été reconnu par le bœuf et par l'âne selon ce passage d'Isaïe (1) : « Le bœuf a reconnu son « maître, et l'âne la crêche de son Seigneur » (circonstance que l'Evangile, ni les anciens pères n'ont cependant point remarquée) ; il est plus vraisemblable que ce fut de cette opinion que la fête de l'âne prit son nom.

En effet, le jésuite Théophile Raynaud témoigne que le jour de Saint-Etienne on chantait une prose de l'âne, qu'on nommait aussi la prose des fous, et que le jour de Saint-Jean on en chantait encore une autre qu'on appelait la prose du bœuf. On conserve dans la bibliothèque du chapitre de Sens un manuscrit en vélin, avec des miniatures où sont représentées les cérémonies de la fête des fous. Le texte en contient la description ; cette prose de l'âne s'y trouve ; on la chantait à deux chœurs qui imitaient par intervalles et comme par refrain le braire de cet animal. Voici le précis de la description de cette fête.

On élisait dans les églises cathédrales un évêque ou un archevêque des fous, et son élection était confirmée par toutes sortes de bouffonneries, qui servaient de sacre. Cet évêque officiait pontificalement et donnait la bénédiction au peuple devant lequel il portait la mitre, la crosse, et même la croix ar-

(1) Chap. I, v. 3.

chiépiscopale. Dans les églises qui relevaient immédiatement du saint-siège, on élisait un pape des fous, qui officiait avec tous les ornemens de la papauté. Tout le clergé assistait à la messe, les uns en habit de femme, les autres vêtus en bouffons, ou masqués d'une façon grotesque et ridicule. Non contens de chanter dans le chœur des chansons licencieuses, ils mangeaient et jouaient aux dés sur l'autel, à côté du célébrant. Quand la messe était dite, ils couraient, sautaient, et dansaient dans l'église, chantait et proférait des paroles obscenes, et fesant mille postures indécentes jusqu'à se mettre presque nus : ensuite ils se fesaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures pour en jeter à la populace qui s'assemblait autour d'eux. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé pour jouer aussi quelque personnage de fou en habit ecclésiastique.

Cette fête se célébrait également dans les monasteres de moines et de religieuses, comme le témoigne Naudé (1) dans sa plainte à Gassendi en 1645, où il raconte qu'à Antibes, dans le couvent des Franciscains, les religieux prêtres ni le gardien n'allaient point au chœur le jour des Innocens. Les frères lais y occupaient leurs places ce jour-là, et fesaient une manière d'office, revêtus d'ornemens sacerdotaux déchirés et tournés à l'envers. Ils tenaient des livres à rebours, fesant semblant de lire avec des lunettes qui avaient de l'écorce d'orange

---

(1) M. de la Roque nomme l'auteur Mathurin de Neuré. Voyez le Mercure de septembre 1738.

pour verre, et marmottaient des mots confus, ou poussaient des cris avec des contorsions extravagantes.

Dans le second registre de l'église d'Autun du secrétaire Rotarii, qui finit en 1416, il est dit, sans spécifier le jour, qu'à la fête des fous on conduisait un âne auquel on mettait une chape sur le dos, et l'on chantait : Hé, sire âne, hé, hé !

Ducange rapporte une sentence de l'officialité de Viviers contre un certain Guillaume, qui, ayant été élu évêque-fou en 1406, avait refusé de faire les solennités et les frais accoutumés en pareille occasion.

Enfin les registres de Saint-Etienne de Dijon, en 1521, font foi, sans dire le jour, que les vicaires couraient par les rues avec fifres, tambours, et autres instrumens, et portaient des lanternes devant le préchantre des fous, à qui l'honneur de la fête appartenait principalement. Mais le parlement de cette ville, par un arrêt du 19 janvier 1552, défendit la célébration de cette fête déja condamnée par quelques conciles, et sur-tout par une lettre circulaire du 12 mars 1444, envoyée à tout le clergé du royaume par l'université de Paris. Cette lettre, qui se trouve à la suite des ouvrages de Pierre de Blois, porte que cette fête paraissait aux yeux du clergé si bien pensée et si chrétienne, que l'on regardait comme excommuniés ceux qui voulaient la supprimer; et le docteur de sorbonne Jean Deslions, dans son Discours contre le paganisme du roi boit, nous apprend qu'un docteur en théologie soutint publiquement à Auxerre, sur la fin du quinzième siècle,

« que la fête des fous n'était pas moins approuvée de « Dieu que la fête de la conception immaculée de la « Vierge, outre qu'elle était d'une tout autre ancien- « neté dans l'Eglise. »

L.

LANGUES.

SECTION I.

On dit que les Indiens commencent presque tous leurs livres par ces mots, « béni soit l'inventeur de « l'écriture. » On pourrait aussi commencer ses discours par benir l'inventeur d'un langage.

Nous avons reconnu, au mot *Alphabet*, qu'il n'y eut jamais de langue primitive dont toutes les autres soient dérivées.

Nous voyons que le mot *Al* ou *El*, qui signifiait Dieu chez quelques orientaux, n'a nul rapport au mot *Gott*, qui veut dire Dieu en Allemagne. *House*, *huis*, ne peut guère venir du grec *domos* qui signifie maison.

Nos mères et les langues dites mères ont beaucoup de ressemblance. Les unes et les autres ont des enfans qui se marient dans le pays voisin, et qui en altèrent le langage et les mœurs. Ces mères ont d'autres mères dont les généalogistes ne peuvent débrouiller l'origine. La terre est couverte de familles qui disputent de noblesse, sans savoir d'où elles viennent.

DES MOTS LES PLUS COMMUNS ET LES PLUS NATURELS EN TOUTE LANGUE.

L'expérience nous apprend que les enfans ne sont qu'imitateurs ; que si on ne leur disait rien, ils ne parleraient pas ; qu'ils se contenteraient de crier.

Dans presque tous les pays connus on leur dit d'abord *baba, papa, mama, maman*, ou des mots approchans, aisés à prononcer, et ils les répètent. Cependant vers le mont Krapac où je vis, comme l'on sait, nos enfans disent toujours *mon dada* et non pas *mon papa*. Dans quelques provinces, ils disent *mon bibi*.

On a mis un petit vocabulaire chinois à la fin du premier tome des mémoires sur la Chine. Je trouve dans ce dictionnaire abrégé, que *fou*, prononcé d'une façon dont nous n'avons pas l'usage, signifie pere ; les enfans qui ne peuvent prononcer la lettre *f*, disent *ou*. Il y a loin d'*ou* à *papa*.

Que ceux qui veulent savoir le mot qui répond à notre *papa* en japonais, en tartare, dans le jargon du Kamshatka et de la baie d'Hudson, daignent voyager dans ces pays pour nous instruire.

On court risque de tomber dans d'étranges méprises quand, sur les bords de la Seine ou de la Saône, on donne des leçons sur la langue des pays où l'on n'a point été. Alors il faut avouer son ignorance ; il faut dire : J'ai lu cela dans Vachter, dans Ménage, dans Bochart, dans Kirker, dans Pezron, qui n'en savaient pas plus que moi ; je doute beau-

coup ; je crois, mais je suis très disposé a ne plus croire, etc. etc.

Un récollet nommé Sagart Théodat, qui a prêché pendant trente ans les Iroquois, les Algonquins et les Hurons, nous a donné un petit dictionnaire huron, imprimé à Paris chez Denis Moreau en 1632. Cet ouvrage ne nous sera pas désormais fort utile depuis que la France est soulagée du fardeau du Canada. Il dit qu'en huron père est *aystan*, et en canadien *notoui*. Il y a encore loin de *notoui* et d'*aystan* à *pater* et à *papa*. Gardez-vous des systêmes, vous dis-je, mes chers Velches.

D'UN SYSTÈME SUR LES LANGUES.

L'auteur de la mécanique du langage explique ainsi son systême :

« La terminaison latine *urire* est appropriée à dé-
« signer un desir vif et ardent de faire quelque chose;
« *micturire*, *esurire* ; par où il semble qu'elle ait été
« fondamentalement formée sur le mot *urere* et sur
« le signe radical *ur*, qui, en tant de langues, signifie
« le feu. Ainsi la terminaison *urire* était bien choisie
« pour désigner un desir brûlant. »

Cependant nous ne voyons pas que cette terminaison en *ire* soit appropriée à un desir vif et ardent dans *ire*, *exire*, *abire*, aller, sortir, s'en aller; dans *vincire*, lier; *scaturire*, sourdre, jaillir; *condire*, assaisonner; *parturire*, accoucher; *grunnire*, gronder, grouiner, ancien mot qui exprimait très bien le cri du porc.

Il faut avouer sur-tout que cet *ire* n'est approprié

à aucun desir très-vif, dans *balbutire*, balbutier; *singultire*, sangloter; *perire*, périr. Personne n'a envie ni de balbutier, ni de sangloter, encore moins de périr. Ce petit système est fort en défaut; nouvelle raison pour se défier des systêmes.

Le même auteur paraît aller trop loin en disant: « Nous alongeons les lèvres en-dehors, et tirons, « pour ainsi dire, le bout d'en-haut de cette corde « pour faire sonner *u*, voyelle particulière aux Fran- « çais, et que n'ont pas les autres nations.

Il est vrai que le précepteur du Bourgeois gentilhomme lui apprend qu'il fait un peu la moue en prononçant *u*; mais il n'est pas vrai que les autres nations ne fassent pas un peu la moue aussi.

L'auteur ne parle sans doute ni l'espagnol, ni l'anglais, ni l'allemand, ni le hollandais: il s'en est rapporté à d'anciens auteurs qui ne savaient pas plus ces langues que celles du Sénégal et du Thibet, que cependant l'auteur cite. Les espagnols disent *su padre, su madre*, avec un son qui n'est pas tout-à-fait l'*u* des Italiens; ils prononcent *mui* en approchant un peu plus de la lettre *u* que de l'*ou*; ils ne prononcent pas fortement *ousted*; ce n'est pas le *furiale sonans u* des Romains.

Les Allemands se sont accoutumés à changer un peu l'*u* en *i*; de là vient qu'ils vous demandent toujours des *ékis* au lieu d'écus. Plusieurs allemands prononcent aujourd'hui *flûte* comme nous; ils prononçaient autrefois *flaûte*. Les Hollandais ont conservé l'*u*, témoin la comédie de madame *Alikruc*, et leur *u diener*. Les Anglais, qui ont corrompu toutes les voyelles, n'ont point abandonné l'*u*; ils pro-

noncent toujours *wi* et non *oui*, qu'ils n'articulent qu'à peine. Ils disent *vertu* et *true*, le vrai, non *vertou* et *troue*.

Les Grecs ont toujours donné à l'*upsilon* le son de notre *u*, comme l'avouent *Calepin* et *Scapula* à la lettre *upsilon*; et comme le dit Cicéron, *de Oratore*.

Le même auteur se trompe encore en assurant que les mots anglais *humour* et *spleen* ne peuvent se traduire. Il en a cru quelques français mal instruits. Les Anglais ont pris leur *humour*, qui signifie chez eux plaisanterie naturelle, de notre mot *humeur* employé en ce sens dans les premieres comédies de Corneille, et dans toutes les comédies antérieures. Nous dîmes ensuite, *belle humeur*. D'Assouci donna son Ovide en belle humeur; et ensuite on ne se servit de ce mot que pour exprimer le contraire de ce que les Anglais entendent. *Humeur* aujourd'hui signifie chez nous chagrin. Les Anglais se sont ainsi emparés de presque toutes nos expressions. On en ferait un livre.

A l'égard de *spleen*, il se traduit très exactement; c'est la rate. Nous disions, il n'y a pas long-temps vapeurs de rate.

Veut-on qu'on rabatte
Les vapeurs de rate
Qui nous minent tous?
Qu'on laisse Hippocrate;
Et qu'on vienne à nous.

Nous avons supprimé rate, et nous nous sommes bornés aux vapeurs.

Le même auteur dit (1) que « les Français se plai-
« sent surtout à ce qu'ils appellent avoir de l'esprit.
« Cette expression est propre à leur langue, et ne se
« trouve en aucune autre. » Il n'y en a point en anglais de plus commune; *wit*, *witty*, sont précisément la même chose. Le comte de Rochester appelle toujours *witty king* le roi Charles II, qui, selon lui, disait tant de jolies choses, et n'en fit jamais une bonne. Les Anglais prétendent que ce sont eux qui disent les bons mots, et que ce sont les Français qui rient.

Et que deviendra l'*ingegnoso* des Italiens, et l'*agudezza* des Espagnols dont nous avons parlé à l'article *Esprit*, section III?

Le même auteur remarque très judicieusement (2) que, lorsqu'un peuple est sauvage il est simple, et ses expressions le sont aussi. « Le peuple hébreu
« était à demi sauvage, le livre de ses lois traite sans
« détour des choses naturelles que nos langues ont
« soin de voiler. C'est une marque que chez eux ces
« façons de parler n'avaient rien de licencieux; car
« on n'aurait pas écrit un livre de lois d'une manière
« contraire aux mœurs, etc. »

Nous avons donné un exemple frappant de cette simplicité qui serait aujourd'hui plus que cynique, quand nous avons cité les aventures d'Oolla et d'Ooliba, et celles d'Osée; et, quoiqu'il soit permis de changer d'opinion, nous espérons que nous serons toujours de celle de l'auteur de la Mécanique du

---

(1) Tome I. — (2) Tome II, page 146.

langage, quand même plusieurs doctes n'en seraient pas.

Mais nous ne pouvons penser comme l'auteur de cette Mécanique, quand il dit (1) :

« En Occident, l'idée malhonnête est attachée à « l'union des sexes; en Orient, elle est attachée à « l'usage du vin; ailleurs elle pourrait l'être à l'usage « du fer ou du feu. Chez les musulmans, à qui le vin « est défendu par la loi, le mot *cherab* qui signifie « en général sirop, sorbet, liqueur, mais plus parti- « culièrement le vin et les autres mots relatifs à « celui-là, sont regardés par les gens fort religieux « comme des termes obscènes, ou du moins trop « libres pour être dans la bouche d'une personne de « bonnes mœurs. Le préjugé sur l'obscénité du dis- « cours a pris tant d'empire qu'il ne cesse pas, même « dans le cas où l'action à laquelle on a attaché l'idée « est honnête et légitime, permise et prescrite; de « sorte qu'il est toujours malhonnête de dire ce qu'il « est très souvent honnête de faire.

« A dire vrai, la décence s'est ici contentée d'un « fort petit sacrifice. Il doit toujours paraître singu- « lier que l'obscénité soit dans les mots, et ne soit « pas dans les idées, etc.

L'auteur paraît mal instruit des mœurs de Constantinople. Qu'il interroge M. de Tott, il lui dira que le mot de vin n'est point du tout obscène chez les Turcs. Il est même impossible qu'il le soit, puisque les Grecs sont autorisés chez eux à vendre du vin. Jamais dans aucune langue l'obscénité n'a

(1) Tome II, page 147.

été attachée qu'à certains plaisirs qu'on ne s'est presque jamais permis devant témoins, parcequ'on ne les goûte que par des organes qu'il faut cacher. On ne cache point sa bouche. C'est un péché chez les musulmans de jouer aux dés, de ne point coucher avec sa femme le vendredi, de boire du vin, de manger pendant le ramadan avant le coucher du soleil; mais ce n'est point une chose obscène.

Il faut de plus remarquer que toutes les langues ont des termes divers qui donnent des idées toutes différentes de la même chose. Mariage, *sponsalia*, exprime un engagement légal. Consommer le mariage, *matrimonio uti*, ne présente que l'idée d'un devoir accompli. *Membrum virile in vaginam intromittere*, n'est qu'une expression d'anatomie. *Amplecti amorosè juvenem uxorem* est une idée voluptueuse. D'autres mots sont des images qui alarment la pudeur.

Ajoutons que si dans les premiers temps d'une nation simple, dure et grossiere, on se sert des seuls termes qu'on connaisse pour exprimer l'acte de la génération, comme l'auteur l'a très bien observé chez les demi-sauvages juifs, d'autres peuples emploient les mots obscènes, quand ils sont devenus plus raffinés et plus polis. Osée ne se sert que du terme qui répond au *fodere* des Latins; mais Auguste hasarde effrontément les mots *futuere*, *mentula*, dans son infâme épigramme contre Fulvie. Horace prodigue le *futuo*, le *mentula*, le *cunnus*. On inventa même les expressions honteuses de *crissare*, *fellare*, *irrumare*, *cevere*, *cunnilingus*. On les trouve trop souvent dans Catulle et dans Martial. Elles repré-

sentent des turpitudes à peine connues parmi nous; aussi n'avons-nous point de termes pour les rendre.

Le mot de *gabaoutar*, inventé à Venise au seizième siècle, exprimait une infamie inconnue aux autres nations.

Il n'y a point de langue qui puisse traduire certaines épigrammes de Martial, si chères aux empereurs Adrien et Lucius Verus.

Genie des langues.

On appelle *génie d'une langue* son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement.

Le latin, par exemple, est plus propre au style lapidaire que les langues modernes, à cause de leurs verbes auxiliaires qui alongent une inscription et qui l'énervent.

Le grec, par son mélange mélodieux de voyelles et de consonnes, est plus favorable à la musique que l'allemand et le hollandais.

L'italien, par des voyelles beaucoup plus répétées, sert peut-être encore mieux la musique efféminée.

Le latin et le grec étant les seules langues qui aient une vraie quantité, sont plus faites pour la poésie que toutes les autres langues du monde.

Le français, par la marche naturelle de toutes ses constructions, et aussi par sa prosodie, est plus propre qu'aucune autre à la conversation. Les étrangers, par cette raison même, entendent plus aisé-

ment les livres français que ceux des autres peuples. Ils aiment dans les livres philosophiques français une clarté de style qu'ils trouvent ailleurs assez rarement.

C'est ce qui a donné enfin la préférence au français sur la langue italienne même, qui, par ses ouvrages immortels du seizième siècle, était en possession de dominer dans l'Europe.

L'auteur du Mécanisme du langage pense dépouiller le français de cet ordre même, et de cette clarté qui fait son principal avantage. Il va jusqu'à citer des auteurs peu accrédités, et même Pluche, pour faire croire que les inversions du latin sont naturelles, et que c'est la construction naturelle du français qui est forcée. Il rapporte cet exemple tiré de la manière d'étudier les langues. Je n'ai jamais lu ce livre, mais voici l'exemple : (1)

Goliathum, proceritatis inusitatæ virum, David adolescens impacto in ejus frontem lapide prostravit et allophylum, cùm inermis puer esset, ei aetracto gladio confecit.

Le jeune David renversa d'un coup de fronde au milieu du front Goliath, homme d'une taille prodigieuse, et tua cet étranger avec son propre sabre qu'il lui arracha ; car David était un enfant desarmé.

Premièrement, j'avouerai que je ne connais guere de plus plat latin, ni de plus plat français, ni d'exemple plus mal choisi. Pourquoi écrire dans la langue de Cicéron un morceau d'histoire judaïque, et ne pas prendre quelque phrase de Cicéron même

(1) Tome I, page 76.

pour exemple? Pourquoi me faire de ce géant Goliath un Goliathum? Ce Goliathus était, dit-il, d'une grandeur *inusitée*, *proceritatis inusitatæ*. On ne dit *inusité* en aucun pays, que des choses d'usage qui dépendent des hommes; une phrase inusitée, une cérémonie inusitée, un ornement inusité; mais pour une taille inusitée, comme si Goliathus s'était mis ce jour-là une taille plus haute qu'à l'ordinaire, cela me parait fort inusité.

Cicéron dit à Quintus son frère, *absurdæ et inusitatè scriptæ epistolæ;* ses lettres sont absurdes et d'un style inusité. N'est-ce pas là le cas de Pluche?

In ejus frontem; Tite-Live et Tacite auraient-ils mis ce froid *ejus?* n'auraient-ils pas dit simplement *in frontem?*

Que veut dire *impacto lapide?* cela n'exprime pas un coup de fronde.

Et *allophylum, cùm puer inermis esset:* voilà une plaisante antithèse; il renversa l'étranger, quoiqu'il fût désarmé; étranger et désarmé ne font-ils pas une belle opposition? et de plus, dans cette phrase, lequel des deux était désarmé? Il y a quelque apparence que c'était Goliath, puisque le petit David le tua si aisément. *Puer* ne désigne pas assez clairement David : le géant pouvait être aussi jeune que lui.

Je n'examine point comment on renverse avec un petit caillou lancé au front de bas en haut, un guerrier dont le front est armé d'un casque; je me borne au latin de Pluche.

Le français ne vaut guère mieux que le latin. Voici comme un jeune écolier vient de le refaire :

« David, à peine dans son adolescence, sans autres

« armes qu'une simple fronde, renverse le géant « Goliath d'un coup de pierre au milieu du front; il « lui arrache son épée, il lui coupe la tête de son « propre glaive. »

Ensuite, pour nous convaincre de l'obscurité de la langue française, et du renversement qu'elle fait des idées, on nous cite les paralogismes de Pluche. (1)

« Dans la marche que l'on fait prendre à la phrase « française, on renverse entièrement l'ordre des « choses qu'on y rapporte; et pour avoir égard au « génie, ou plutôt à la pauvreté de nos langues vul- « gaires on met en pièces le tableau de la nature. « Dans le français, le jeune homme *renverse* avant « qu'on sache qu'il y ait quelqu'un à *renverser*; le « grand Goliath est déjà par terre, qu'il n'a encore « été fait aucune mention ni de la fronde, ni de la « pierre qui a fait le coup; et ce n'est qu'après que « l'étranger a la tête coupée, que le jeune homme « trouve une épée au lieu de fronde pour l'achever. « Ceci nous conduit à une vérité fort remarquable, « que c'est se tromper de croire, comme on fait, « qu'il y ait inversion ou *renversement* dans la phrase « des anciens, tandis que c'est réellement dans notre « langue moderne qu'est le désordre. »

Je vois ici tout le contraire; et de plus, je vois dans chaque partie de la phrase française un sens achevé qui me fait attendre un nouveau sens, une nouvelle action. Si je dis, comme dans le latin, « Goliath homme d'une procérité inusitée, l'adoles-

(1) Tome I, page 76.

« cent David; » je ne vois là qu'un géant, qu'un enfant; point de commencement d'action; peut-être que l'enfant prie le géant de lui abattre des noix; et peu m'importe. Mais « David, à peine dans son ado-« lescence, sans autres armes qu'une simple fronde; » voilà déjà un sens complet, voilà un enfant avec une fronde; qu'en va-t-il faire? il renverse; qui? un géant: comment? en l'atteignant au front. Il lui arrache son grand sabre; pourquoi? pour couper la tête du géant. Y a-t-il une gradation plus marquée?

Mais ce n'était pas de tels exemples que l'auteur du Mécanisme du langage devait proposer. Que ne rapportait-il de beaux vers de Racine? que n'en comparait-il la syntaxe naturelle avec les inversions admises dans toutes nos anciennes poésies?

Autrefois la Fortune et la Victoire mêmes
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadêmes.
Cet heureux temps n'est plus!

Transposez les termes selon le génie latin à la manière de Ronsard; « sous diadêmes trente ca-« chaient mes cheveux blancs fortune et victoire « mêmes, plus n'ést ce temps heureux! »

C'est ainsi que nous écrivions autrefois, il n'aurait tenu qu'à nous de continuer; mais nous avons senti que cette construction ne convenait pas au génie de notre langue, qu'il faut toujours consulter. Ce génie, qui est celui du dialogue, triomphe dans la tragédie et dans la comédie, qui n'est qu'un dialogue continuel; il plaît dans tout ce qui demande de la naïveté, de l'agrément, dans l'art de

narrer, d'expliquer, etc. Il s'accommode peut-être assez peu de l'ode, qui demande, dit-on, une espèce d'ivresse et de désordre, et qui autrefois exigeait de la musique.

Quoi qu'il en soit, connaissez bien le génie de votre langue; et si vous avez du génie, mêlez-vous peu des langues étrangères, et sur-tout des orientales; à moins que vous n'ayez vécu trente ans dans Alep.

SECTION II.

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un mauvais écrivain.

Trois choses sont absolument nécessaires; régularité, clarté, élégance. Avec les deux premières on parvient à ne pas écrire mal; avec la troisième on écrit bien.

Ces trois mérites, qui furent absolument ignorés dans l'université de Paris depuis sa fondation, ont été presque toujours réunis dans les écrits de Rollin, ancien professeur. Avant lui on ne savait ni écrire ni penser en français; il a rendu un service éternel à la jeunesse.

Ce qui peut paraître étonnant, c'est que les Français n'ont point d'auteur plus châtié en prose que Racine et Boileau le sont en vers; car il est ridicule de regarder comme des fautes quelques nobles hardiesses de poésie qui sont de vraies beautés, et qui enrichissent la langue au lieu de la défigurer.

Corneille pécha trop souvent contre la langue, quoiqu'il écrivît dans le temps même qu'elle se perfectionnait. Son malheur était d'avoir été élevé

en province, et d'y composer même ses meilleures pièces. On trouve trop souvent chez lui des impropriétés, des solécismes, des barbarismes et de l'obscurité; mais aussi dans ses beaux morceaux il est souvent aussi pur que sublime.

Celui qui commenta Corneille avec tant d'impartialité, celui qui dans son commentaire parla avec tant de chaleur des beaux morceaux de ses tragédies, et qui n'entreprit le commentaire que pour mieux parvenir à l'établissement de la petite-fille de ce grand homme, a remarqué qu'il n'y a pas une seule faute de langage dans la grande scène de Cinna et d'Emilie, où Cinna rend compte de son entrevue avec les conjurés; et à peine en trouve-t-il une ou deux dans cette autre scène immortelle où Auguste délibère s'il se démettra de l'empire.

Par une fatalité singulière, les scènes les plus froides de ses autres pièces sont celles où l'on trouve le plus de vices de langage. Presque toutes ces scènes n'étant point animées par des sentimens vrais et intéressans, et n'étant remplies que de raisonnemens alambiqués, pèchent autant par l'expression que par le fond même. Rien n'y est clair, rien ne se montre au grand jour : tant est vrai ce que dit Boileau :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement.

L'impropriété des termes est le défaut le plus commun dans les mauvais ouvrages.

Harmonie des langues.

J'ai connu plus d'un anglais et plus d'un alle-

mand qui ne trouvaient d'harmonie que dans leurs langues. La langue russe, qui est la slavonne, mêlée de plusieurs mots grecs et de quelques uns tartares, paraît mélodieuse aux oreilles russes.

Cependant un allemand, un anglais, qui aura de l'oreille et du goût, sera plus content d'*ouranos* que de *heaven* et de *himmel*; d'*anthropos* que de *man*; de *Theos* que de *God* ou *Gott*; d'*aristos* que de *goud*. Les dactyles et les spondées flatteront plus son oreille que les syllabes uniformes et peu senties de tous les autres langages.

Toutefois, j'ai connu de grands scoliastes qui se plaignaient violemment d'Horace. Comment! disent ils, ces gens là qui passent pour les modèles de la mélodie, non seulement font heurter continuellement des voyelles les unes contre les autres, ce qui nous est expressément défendu; non seulement ils vous alongent ou vous raccourcissent un mot à la façon grecque selon leur besoin, mais ils vous coupent hardiment un mot en deux; ils mettent une moitié à la fin d'un vers, et l'autre moitié au commencement du vers suivant.

Redditum Cyri solio Phraaten,
Dissidens plebi, numero beato-
rum eximit virtus, etc.

C'est comme si nous écrivions dans une ode en français :

Défions-nous de la fortu-
ne et n'en croyons que la vertu.

Horace ne se bornait pas à ces petites libertés; il

met à la fin de son vers la première lettre du mot qui commence le vers qui suit :

Jove non probante u-
xorius amnis.

Ce dieu du Tibre ai-
mait beaucoup sa femme.

Que dirons-nous de ces vers harmonieux :

Septimi, Gades aditure mecum, et
Cantabrum indoctum juga ferre nostra, et....

Septime qu'avec moi je mène à Cadix, et
Qui verrez le Cantabre ignorant du joug, et....

Horace en a cinquante de cette force, et Pindare en est tout rempli.

« Tout est noble dans Horace, » dit Dacier dans sa préface. N'aurait-il pas mieux fait de dire : tantôt Horace a de la noblesse, tantôt de la délicatesse et de l'enjouement ? etc.

Le malheur des commentateurs de toute espèce est, ce me semble, de n'avoir jamais d'idée précise, et de prononcer de grands mots qui ne signifient rien. Monsieur et madame Dacier y étaient fort sujets avec tout leur mérite.

Je ne vois pas quelle noblesse, quelle grandeur, peut nous frapper dans ces ordres qu'Horace donne à son laquais, en vers qualifiés du nom d'*ode*. Je me sers, à quelques mots près, de la traduction même de Dacier :

« Laquais, je ne suis point pour la magnificence « des Perses. Je ne puis souffrir les couronnes pliées « avec des bandelettes de tilleul. Cesse donc de t'in-

« former où tu pourras trouver des roses tardives.
« Je ne veux que du simple myrte sans autre façon.
« Le myrte sied bien à un laquais comme toi, et à
« moi qui bois sous une petite treille. »

Ses vers contre de pauvres vieilles et contre des sorcières me semblent encore moins nobles que l'ode à son laquais.

Mais revenons à ce qui dépend uniquement de la langue. Il paraît évident que les Romains et les Grecs se donnaient des libertés qui seraient chez nous des licences intolérables.

Pourquoi voyons-nous tant de moitiés de mot a la fin des vers dans les odes d'Horace, et pas un exemple de cette licence dans Virgile?

N'est-ce point parceque les odes étaient faites pour être chantées, et que la musique fesait disparaître ce défaut? il faut bien que cela soit, puisqu'on voit dans Pindare tant de mots coupés en deux d'un vers à l'autre, et qu'on n'en voit pas dans Homère.

Mais, me dira-t-on, les rapsodes chantaient les vers d'Homère. On chantait des morceaux de l'Énéide à Rome comme on chante des stances de l'Arioste et du Tasse en Italie. Il est clair, par l'exemple du Tasse, que ce ne fut pas un chant proprement dit, mais une déclamation soutenue à-peu-près comme quelques morceaux assez mélodieux du chant grégorien.

Les Grecs prenaient d'autres libertés qui nous sont rigoureusement interdites; par exemple, de répéter souvent dans la même page des épithètes, des moitiés de vers, des vers même tout entiers; et

cela prouve qu'ils ne s'astreignaient pas à la même correction que nous. Le *podas okus Akilles*, l'*olimpia domata ekontas*, l'*ekiboion Apollona*, etc. etc. flattent agréablement l'oreille. Mais si dans nos lan ues modernes nous fesions rimer si souvent *Achille aux pieds legers*, *les flèches d'Apollon*, *les demeures célestes*, nous ne serions pas tolérés.

Si nous fesions répéter par un personnage les mêmes paroles qu'un autre personnage lui a dites, ce double emploi serait plus insupportable encore.

Si le Tasse s'était servi tantôt du dialecte bergamasque, tantôt du patois du Piémont, tantôt celui de Gênes, il n'aurait été lu de personne. Les Grecs avaient donc pour leur poésie des facilités qu'aucune nation ne s'est permises. Et de tous les peuples, le Français est celui qui s'est asservi à la gêne la plus rigoureuse.

SECTION III.

Il n'est aucune langue complète, aucune qui puisse exprimer toutes nos idées et toutes nos sensations; leurs nuances sont trop imperceptibles et trop nombreuses. Personne ne peut faire connaître précisément le degré du sentiment qu'il éprouve. On est obligé, par exemple, de désigner sous le nom général d'*amour* et de *haine*, mille amours et mille haines toutes différentes; il en est de même de nos douleurs et de nos plaisirs. Ainsi toutes les langues sont imparfaites comme nous.

Elles ont toutes été faites successivement et par degrés selon nos besoins. C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires

sans qu'on s'en aperçût. Les Lapons, les Nègres, aussi-bien que les Grecs, ont eu besoin d'exprimer le passé, le présent, le futur; et ils l'ont fait : mais comme jamais il n'y a eu d'assemblée de logiciens qui ait formé une langue, aucune n'a pu parvenir à un plan absolument régulier.

Tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils sentaient. Ainsi tout est devenu métaphore; par-tout on éclaire l'ame, le cœur brûle, l'esprit voit, il compose, il unit, il divise, il s'égare, il se recueille, il se dissipe.

Toutes les nations se sont accordées à nommer *souffle*, *esprit*, *ame*, l'entendement humain dont ils sentent les effets sans le voir, après avoir nommé *vent*, *souffle*, *esprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

Chez tous les peuples l'infini a été négation de fini; immensité, négation de mesure. Il est évident que ce sont nos cinq sens qui ont produit toutes les langues, aussi bien que toutes nos idées.

Les moins imparfaites sont comme les lois : celles dans lesquelles il y a le moins d'arbitraire sont les meilleures.

Les plus complètes sont nécessairement celles des peuples qui ont le plus cultivé les arts et la société. Ainsi la langue hébraïque devait être une des langues les plus pauvres, comme le peuple qui la parlait. Comment les Hébreux auraient-ils pu avoir des termes de marine, eux qui avant Salomon n'avaient pas un bateau? comment les termes de la philoso-

phie, eux qui furent plongés dans une si profonde ignorance jusqu'au temps où ils commencèrent à apprendre quelque chose dans leur transmigration à Babylone? La langue des Phéniciens, dont les Hébreux tirèrent leur jargon, devait être très supérieure, parcequ'elle était l'idiome d'un peuple industrieux, commerçant, riche, répandu dans toute la terre.

La plus ancienne langue connue doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple. Elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins subjugué, ou qui l'ayant été a policé ses conquérans. Et à cet égard, il est constant que le chinois et l'arabe sont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui.

Il n'y a point de langue mère. Toutes les nations voisines ont emprunté les unes des autres, mais on a donné le nom de langue mère à celles dont quelques idiomes connus sont dérivés. Par exemple, le latin est langue mère, par rapport à l'italien, à l'espagnol, au Français; mais il était lui-même dérivé du toscan, et le toscan l'était du celte et du grec.

Le plus beau de tous les langages doit être celui qui est à la fois le plus complet, le plus sonore, le plus varié dans ses tours, et le plus régulier dans sa marche, celui qui a le plus de mots composés, celui qui par sa prosodie exprime le mieux les mouvemens lents ou impétueux de l'ame, celui qui ressemble le plus à la musique.

Le grec a tous ces avantages; il n'a point la rudesse du latin, dont tant de mots finissent en *um*,

ur, *us*. Il a toute la pompe de l'espagnol et toute la douceur de l'italien. Il a par dessus toutes les langues vivantes du monde l'expression de la musique, par les syllabes longues et brèves. Ainsi, tout défiguré qu'il est aujourd'hui dans la Gréce, il peut être encore regardé comme le plus beau langage de l'univers.

La plus belle langue ne peut être la plus généralement répandue, quand le peuple qui la parle est opprimé, peu nombreux, sans commerce avec les autres nations, et quand ces autres nations ont cultivé leurs propres langages. Ainsi le grec doit être moins étendu que l'arabe, et même que le turc.

De toutes les langues de l'Europe, la française doit être la plus générale, parcequ'elle est la plus propre à la conversation: elle a pris son caractère dans celui du peuple qui la parle.

Les Français ont été, depuis près de cent cinquante ans, le peuple qui a le plus connu la société, qui en a le premier écarté toute la gêne, et le premier chez qui les femmes ont été libres et même souveraines, quand elles n'étaient ailleurs que des esclaves. La syntaxe de cette langue toujours uniforme, et qui n'admet point d'inversion, est encore une facilité que n'ont guère les autrês langues; c'est une monnaie plus courante que les autres, quand même elle manquerait de poids. La quantité prodigieuse de livres agréablement frivoles que cette nation a produits, est encore une raison de la faveur que sa langue a obtenue chez toutes les nations.

Des livres profonds ne donneront point de cours

à une langue ; on les traduira : on apprendra la philosophie de Newton ; mais on n'apprendra pas l'anglais pour l'entendre.

Ce qui rend encore le français plus commun, c'est la perfection où le théâtre à été porté dans cette langue. C'est à Cinna, à Phedre, au Misanthrope qu'elle a dû sa vogue, et non pas aux conquêtes de Louis XIV.

Elle n'est ni si abondante et si maniable que l'italien, ni si majestueuse que l'espagnol, ni si énergique que l'anglais ; et cependant elle a fait plus de fortune que ces trois langues, par cela seul qu'elle est plus de commerce, et qu'il y a plus de livres agréables chez elle qu'ailleurs : elle a réussi, comme les cuisiniers de France, parcequ'elle a plus flatté le goût général.

Le même esprit qui a porté les nations à imiter les Français dans leurs ameublemens, dans la distribution des appartemens, dans les jardins, dans la danse, dans tout ce qui donne de la grâce, les a portées aussi à parler leur langue. Le grand art des bons écrivains français est précisément celui des femmes de cette nation, qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe, et qui sans être plus belles le paraissent par l'art de leur parure, par les agrémens nobles et simples qu'elles se donnent si naturellement.

C'est à force de politesse que cette langue est parvenue à faire disparaître les traces de son ancienne barbarie. Tout attesterait cette barbarie à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, et qu'on prononçait autrefois

ce *g* et ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales ; du mois d'*Augustus* on fit le mois d'aoust.

Il n'y a pas long-temps qu'un prince allemand croyant qu'en France on ne prononçait jamais autrement le terme d'*Auguste*, appelait le roi *Auguste* de Pologne le roi *Aoust*.

De *pavo* nous fîmes *paon ;* nous le prononcions comme *phaon ;* et aujourd'hui nous disons *pan.*

De *lupus* on avait fait *loup*, et on fesait entendre le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos anciens habits de sauvages.

C'est quand les mœurs se sont adoucies, qu'on a aussi adouci la langue : elle était agreste comme nous, avant que François I eût appelé les femmes à sa cour. Il eût autant valu parler l'ancien celte que le français du temps de Charles VIII et de Louis XII. L'allemand n'était pas plus dur. Tous les imparfaits avaient un son affreux ; chaque syllabe se prononçait dans *aimoient*, *fesoient*, *croyoient ;* on disait, ils *croy-oi-ent ;* c'était un croassement de corbeaux, comme dit l'empereur Julien du langage celte, plutôt qu'un langage d'hommes.

Il a fallu des siècles pour ôter cette rouille. Les imperfections qui restent seraient encore intolérables, sans le soin qu'on prend continuellement de les éviter, comme un habile cavalier évite les pierres sur sa route.

Les bons écrivains sont attentifs à combattre les expressions vicieuses que l'ignorance du peuple met

d'abord en vogue, et qui, adoptées par les mauvais auteurs, passent ensuite dans les gazettes et dans les écrits publics. Ainsi, du mot italien *celata* qui signifie *elmo*, *casque*, *armet*, les soldats français firent en Italie le mot de *salade* ; de sorte que quand on disait, *il a pris sa salade*, on ne savait si celui dont on parlait avait pris son *casque* ou des *laitues*. Les gazetiers ont traduit le mot *ridotto* par *redoute*, qui signifie une espèce de fortification ; mais un homme qui sait sa langue conservera toujours le mot d'*assemblée*. *Rostbeef* signifie en anglais du *bœuf rôti* ; et nos maîtres-d'hôtel nous parlent aujourd'hui d'un *rostbeef* de mouton. *Ridingcoat* veut dire un *habit de cheval* ; on en a fait *redingote*, et le peuple croit que c'est un ancien mot de la langue. Il a bien fallu adopter cette expression avec le peuple, parce-qu'elle signifie une chose d'usage.

Le plus bas peuple, en fait de termes d'arts et métiers et des choses nécessaires, subjugue la cour, si on l'ose dire, comme en fait de religion. Ceux qui méprisent le plus le vulgaire sont obligés de parler et de paraître penser comme lui.

Ce n'est pas mal parler que de nommer les choses du nom que le bas peuple leur a imposé ; mais on reconnaît un peuple naturellement plus ingénieux qu'un autre par les noms propres qu'il donne à chaque chose.

Ce n'est que faute d'imagination qu'un peuple adapta la même expression à cent idées différentes. C'est une stérilité ridicule de n'avoir pas su exprimer autrement *un bras de mer*, *un bras de balance*, *un bras de fauteuil* ; il y a de l'indigence d'esprit à

dire également la *tête d'un clou*, la *tête d'une armée.* On trouve le mot de *cu* par-tout, et très mal à propos : une rue sans issue ne ressemble en rien à un *cu de sac ;* un honnête homme aurait pu appeler ces sortes de rues des *impasses ;* la populace les a nommées *cus*, et les reines ont été obligées de les nommer ainsi. Le fond d'un artichaut, la pointe qui termine le dessous d'une lampe, ne ressemblent pas plus à un *cu* que des rues sans passage ; on dit pourtant toujours *cu d'artichaut*, *cu de lampe*, parceque le peuple qui a fait la langue était alors grossier. Les Italiens, qui auraient été plus en droit que nous de faire souvent servir ce mot, s'en sont bien donné de garde. Le peuple d'Italie, né plus ingénieux que ses voisins, forma une langue beaucoup plus abondante que la nôtre.

Il faudrait que le cri de chaque animal eût un terme qui le distinguât. C'est une disette insupportable de manquer d'expression pour le cri d'un oiseau, pour celui d'un enfant ; et d'appeler des choses si différentes du même nom. Le mot de *vagissement*, dérivé du latin *vagitus*, aurait exprimé très bien le cri des enfans au berceau.

L'ignorance a introduit un autre usage dans toutes les langues modernes. Mille termes ne signifient plus ce qu'ils doivent signifier. *Idiot* voulait dire *solitaire*, aujourd'hui il veut dire *sot ; épiphanie* signifiait *superficie*, c'est aujourd'hui la fête des trois rois ; *baptiser*, c'est se plonger dans l'eau, nous disons baptiser du nom de Jean ou de Jacques.

A ces défauts de presque toutes les langues, se joignent des irrégularités barbares. *Garçon*, *courti-*

san, *coureur*, sont des mots honnêtes; *garce*, *courtisane*, *coureuse*, sont des injures. *Vénus* est un nom charmant, *vénérien* est abominable.

Un autre effet de l'irrégularité de ces langues composées au hasard dans des temps grossiers, c'est la quantité de mots composés dont le simple n'existe plus. Ce sont des enfans qui ont perdu leur père. Nous avons des *architraves* et point de *traves*, des *architectes* et point de *tectes*, des *soubassemens* et point de *bassemens*; il y a des choses *ineffables*, et point d'*effables*. On est *intrépide*, on n'est pas *trépide*, *impotent*, et jamais *potent*; un fonds est *inépuisable*, sans pouvoir être *puisable*. Il y a des *impudens*, des *insolens*, mais ni *pudens*, ni *solens*: *nonchalant* signifie *paresseux*, et *chalant* celui qui achète.

Toutes les langues tiennent plus ou moins de ces défauts; ce sont des terrains tous irréguliers, dont la main d'un habile artiste sait tirer avantage.

Il se glisse toujours dans les langues d'autres défauts qui font voir le caractère d'une nation. En France les modes s'introduisent dans les expressions comme dans les coiffures. Un malade ou un médecin du bel air se sera avisé de dire qu'il a eu un *soupçon* de fièvre, pour signifier qu'il a eu une légère atteinte; voilà bientôt toute la nation qui a des *soupçons* de colique, des *soupçons* de haine, d'amour, de ridicule. Les prédicateurs vous disent en chaire qu'il faut avoir au moins un *soupçon* d'amour de Dieu. Au bout de quelques mois cette mode passe pour faire place à une autre. *Vis-à-vis* s'introduit par-tout. On se trouve dans toutes les conversations *vis-à-vis* de ses goûts et de ses intérêts. Les courti-

sans sont bien ou mal *vis-à-vis* du roi ; les ministres embarrassés *vis-à-vis* d'eux-mêmes ; le parlement en corps fait souvenir la nation qu'il a été le soutien des lois *vis-à-vis* de l'archevêque ; et les hommes, en chaire, sont *vis-à-vis* de Dieu dans un état de perdition.

Ce qui nuit le plus à la noblesse de la langue, ce n'est pas cette mode passagère dont on se dégoûte bientôt, ce ne sont pas les solécismes de la bonne compagnie dans lesquels les bons auteurs ne tombent point ; c'est l'affectation des auteurs médiocres de parler de choses sérieuses dans le style de la conversation. Vous lirez dans nos livres nouveaux de philosophie qu'il ne faut pas faire à pure perte les frais de penser ; que les éclipses sont en droit d'effrayer le peuple ; qu'Epicure avait un extérieur à l'unisson de son ame ; que Clodius renvia sur Auguste, et mille autres expressions pareilles, dignes du laquais des Précieuses ridicules.

Le style des ordonnances des rois, et des arrêts prononcés dans les tribunaux, ne sert qu'à faire voir de quelle barbarie on est parti. On s'en moque dans la comédie des Plaideurs :

Lequel Jérôme, après plusieurs rebellions,
Aurait atteint, frappé, moi sergent à la joue.

Cependant il est arrivé que des gazetiers et des feseurs de journaux ont adopté cette incongruité ; et vous lisez dans des papiers publics : « On a appris « que la flotte aurait mis à la voile le 7 mars, et « qu'elle aurait doublé les Sorlingues. »

Tout conspire à corrompre une langue un peu éten-

due ; les auteurs qui gâtent le style par affectation ; ceux qui écrivent en pays étranger, et qui mêlent presque toujours des expressions étrangères à leur langue naturelle ; les négocians qui introduisent dans la conversation les termes de leur comptoir, et qui vous disent que l'Angleterre arme une flotte, mais que *par contre* la France équipe des vaisseaux ; les beaux esprits des pays étrangers qui, ne connaissant pas l'usage, vous disent qu'un jeune prince a été très bien *éduqué*, au lieu de dire qu'il a reçu une bonne éducation.

Toute langue étant imparfaite, il ne s'ensuit pas qu'on doive la changer. Il faut absolument s'en tenir à la manière dont les bons auteurs l'ont parlée ; et quand on a un nombre suffisant d'auteurs approuvés, la langue est fixée. Ainsi on ne peut plus rien changer à l'italien, à l'espagnol, à l'anglais, au français, sans les corrompre ; la raison en est claire, c'est qu'on rendrait bientôt inintelligibles les livres qui font l'instruction et le plaisir des nations.

LARMES.

Les larmes sont le langage muet de la douleur. Mais pourquoi ? quel rapport y a-t-il entre une idée triste et cette liqueur limpide et salée, filtrée par une petite glande au coin externe de l'œil, laquelle humecte la conjonctive et les petits points lacrymaux, d'où elle descend dans le nez et dans la bouche par le réservoir appelé sac lacrymal, et par ses conduits ?

Pourquoi dans les enfans et dans les femmes, dont les organes sont d'un réseau faible et délicat, les larmes sont-elles plus aisément excitées par la douleur que dans les hommes faits, dont le tissu est plus ferme?

La nature a-t-elle voulu faire naître en nous la compassion à l'aspect de ces larmes qui nous attendrissent, et nous porter à secourir ceux qui les répandent? La femme sauvage est aussi fortement déterminée à secourir l'enfant qui pleure, que le serait une femme de la cour, et peut-être davantage, parce qu'elle a moins de distractions et de passions.

Tout a une fin sans doute dans le corps animal. Les yeux sur-tout ont des rapports mathématiques si évidens, si démontrés, si admirables, avec les rayons de lumiere; cette mécanique est si divine[1], que je serais tenté de prendre pour un délire de fièvre chaude l'audace de nier les causes finales de la structure de nos yeux.

L'usage des larmes ne paraît pas avoir une fin si déterminée et si frappante; mais il serait beau que la nature les fît couler pour nous exciter à la pitié.

Il y a des femmes qui sont accusées de pleurer quand elles veulent. Je ne suis nullement surpris de leur talent. Une imagination vive, sensible et tendre peut se fixer à quelque objet, à quelque ressouvenir douloureux, et se le représenter avec des couleurs si dominantes qu'elles lui arrachent des larmes. C'est ce qui arrive à plusieurs acteurs, et principalement à des actrices, sur le théâtre.

Les femmes qui les imitent dans l'intérieur de leurs maisons, joignent à ce talent la petite fraude de paraître pleurer pour leur mari, tandis qu'en effet elles pleurent pour leur amant. Leurs larmes sont vraies, et l'objet en est faux.

Il est impossible d'affecter les pleurs sans sujet, comme on peut affecter de rire. Il faut être sensiblement touché pour forcer la glande lacrymale à se comprimer et à répandre sa liqueur sur l'orbite de l'œil; mais il ne faut que vouloir pour former le rire.

On demande pourquoi le même homme qui aura vu d'un œil sec les événemens les plus atroces, qui même aura commis des crimes de sang froid, pleurera au théâtre à la représentation de ces événemens et de ces crimes? c'est qu'il ne les voit pas avec les mêmes yeux, il les voit avec ceux de l'auteur et de l'acteur. Ce n'est plus le même homme; il était barbare, il était agité de passions furieuses quand il vit tuer une femme innocente, quand il se souilla du sang de son ami; il redevient homme au spectacle. Son ame était remplie d'un tumulte orageux, elle est tranquille, elle est vide; la nature y rentre, il répand des larmes vertueuses. C'est là le vrai mérite, le grand bien des spectacles; c'est là ce que ne peuvent jamais faire ces froides déclamations d'un orateur gagé pour ennuyer tout un auditoire pendant une heure.

Le capitoul David qui, sans s'émouvoir, vit et fit mourir l'innocent Calas sur la roue, aurait versé des larmes en voyant son propre crime dans une tragédie bien écrite et bien récitée.

C'est ainsi que Pope a dit dans le prologue du Caton d'Addisson :

Tyrants no more their savage nature kept;
And foes to virtue woonder'ed how they wept.

De se voir attendris les méchans s'étonnèrent,
Le crime eut des remords, et les tyrans pleurèrent.

LÈPRE ET VÉROLE.

Il s'agit ici de deux grandes divinités, l'une ancienne et l'autre moderne, qui ont régné dans notre hémisphère. Le révérend père dom Calmet, grand antiquaire, c'est-à-dire grand compilateur de ce qu'on a dit autrefois et de ce qu'on a répété de nos jours, a confondu la vérole et la lèpre. Il prétend que c'est de la vérole que le bon homme Job était ataqué; et il suppose, d'après un fier commentateur nommé Pinéda, que la vérole et la lèpre sont précisément la même chose. Ce n'est pas que Calmet soit médecin; ce n'est pas qu'il raisonne, mais il cite; et dans son métier de commentateur, les citations ont toujours tenu lieu de raisons. Il cite entre autres le consul Ausone, né gascon et poëte, précepteur du malheureux empereur Gratien, et que quelques-uns ont cru avoir été évêque.

Calmet, dans sa dissertation sur la maladie de Job, renvoie le lecteur à cette épigramme d'Auson sur une dame romaine nommée Crispa :

« Crispa pour ses amans ne fut jamais farouche;
« Elle offre à leurs plaisirs et sa langue et sa bouche;

« Tous ses trous en tout temps furent ouverts pour eux ;
« Célébrons, mes amis, des soins si généreux.

On ne voit pas ce que cette prétendue épigramme a de commun avec ce qu'on impute à Job, qui d'ailleurs n'a jamais existé, et qui n'est qu'un personnage allégorique d'une fable arabe, ainsi que nous l'avons vu.

Quand Astruc, dans son Histoire de la vérole, allégue des autorités pour prouver que la vérole vient en effet de Saint-Domingue, et que les Espagnols la rapportèrent d'Amérique, ses citations sont plus concluantes.

Deux choses prouvent, à mon avis, que nous devons la vérole à l'Amérique ; la premiere est la foule des auteurs, des médecins et des chirurgiens du seizième siècle qui attestent cette vérite ; la seconde est le silence de tous les médecins et de tous les poëtes de l'antiquité qui n'ont jamais connu cette maladie, et qui n'ont jamais prononcé son nom. Je regarde ici le silence des médecins et des poëtes comme une preuve également démonstrative. Les premiers, à commencer par Hippocrate, n'auraient pas manqué de décrire cette maladie, de la caractériser, de lui donner un nom, de chercher quelques remèdes. Les poëtes, aussi malins que les médecins sont laborieux, auraient parlé dans leurs satires de la chaude-pisse, du chancre, du poulain, de tout ce qui précède ce mal affreux et de toutes ses suites. Vous ne trouverez pas un seul vers dans Horace, dans Catulle, dans Martial, dans Juvénal, qui ait le moindre rapport à la vérole ; tandis qu'ils s'éten-

dent tous avec tant de complaisance sur tous les effets de la débauche.

Il est très certain que la petite vérole ne fut connue des Romains qu'au sixième siècle; que la vérole américaine ne fut apportée en Europe qu'à la fin du quinzième, et que la lèpre est aussi étrangère à ces deux maladies que la paralysie l'est à la danse de S.-Vit ou de S.-Guy.

La lèpre était une gale d'une espèce horrible. Les Juifs en furent attaqués plus qu'aucun peuple des pays chauds, parcequ'ils n'avaient ni linge ni bains domestiques. Ce peuple était si mal-propre que ses législateurs furent obligés de lui faire une loi de se laver les mains.

Tout ce que nous gagnâmes à la fin de nos croisades, ce fut cette gale; et de tout ce que nous avions pris, elle fut la seule chose qui nous resta. Il fallut bâtir par-tout des léproseries pour renfermer ces malheureux attaqués d'une gale pestilentielle et incurable.

La lèpre, ainsi que le fanatisme et l'usure, avait été le caractère distinctif des Juifs. Ces malheureux n'ayant point de médecins, les prêtres se mirent en possession de gouverner la lèpre, et d'en faire un point de religion. C'est ce qui a fait dire à quelques téméraires que les Juifs étaient de véritables sauvages, dirigés par leurs jongleurs. Leurs prêtres, à la vérité, ne guérissaient pas la lèpre, mais ils séparaient les galeux de la société, et par là ils acquéraient un pouvoir prodigieux. Tout homme atteint de ce mal était emprisonné comme un voleur, de

sorte qu'une femme qui voulait se défaire de son mari n'avait qu'à gagner un prêtre, le mari était enfermé ; c'était une espèce de lettre de cachet de ce temps-là. Les Juifs et ceux qui les gouvernaient étaient si ignorans qu'ils prirent les teignes qui rongent les habits et les moisissures des murailles pour une lèpre. Ils imaginèrent donc la lèpre des maisons et des habits; de sorte que le peuple, ses guenilles et ses cabanes, tout fut sous la verge sacerdotale.

Une preuve qu'au temps de la découverte de la vérole il n'y avait nul rapport entre ce mal et la lèpre, c'est que le peu qui restait encore de lépreux à la fin du quinzième siècle ne voulut faire aucune sorte de comparaison avec les vérolés.

On mit d'abord quelques vérolés dans les hôpitaux des lépreux; mais ceux-ci les reçurent avec indignation. Ils présentèrent requête pour en être séparés, comme des gens en prison pour dettes, ou pour des affaires d'honneur, demandent à n'être pas confondus avec la canaille des criminels.

Nous avons déjà dit que le parlement de Paris rendit, le 6 mars 1496, un arrêt par lequel tous les vérolés qui n'étaient pas bourgeois de Paris, eussent à sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus. L'arrêt n'était ni chrétien, ni légal, ni sensé ; et nous en avons beaucoup de cette espèce ; mais il prouve que la vérole était regardée comme un fléau nouveau qui n'avait rien de commun avec la lèpre, puisqu'on ne pendait point les lépreux pour avoir couché à Paris, et qu'on pendait les vérolés.

Les hommes peuvent se donner la lèpre, par leur saleté, ainsi qu'une certaine espèce d'animaux auxquels la canaille ressemble assez; mais pour la vérole, c'est la nature qui a fait ce présent à l'Amérique. Nous lui avons déjà reproché à cette nature, si bonne et si méchante, si éclairée et si aveugle, d'avoir été contre son but, en empoisonnant la source de la vie; et nous gémissons encore de n'avoir point trouvé de solution à cette difficulté terrible.

Nous avons vu ailleurs que l'homme en général, l'un portant l'autre, n'a qu'environ vingt-deux ans à vivre; et pendant ces vingt-deux ans il est sujet à plus de vingt-deux mille maux, dont plusieurs sont incurables.

Dans cet horrible état on se pavane encore; on fait l'amour, au hasard de tomber en pourriture, on s'intrigue, on fait la guerre, on fait des projets comme si on devait vivre mille siècles dans les délices.

LETTRES, GENS DE LETTRES, OU LETTRÉS.

DANS nos temps barbares, lorsque les Francs, les Germains, les Bretons, les Lombards, les Mosarabes espagnols, ne savaient ni lire, ni écrire, on institua des écoles, des universités, composées presque toutes d'ecclésiastiques qui, ne sachant que leur jargon, enseignèrent ce jargon à ceux qui voulurent l'apprendre; les académies ne sont venues que long-

temps après ; elles ont méprisé les sottises des écoles, mais elles n'ont pas toujours osé s'élever contre elles, parce qu'il y a des sottises qu'on respecte, attendu qu'elles tiennent à des choses respectables.

Les gens de lettres qui ont rendu le plus de services au petit nombre d'êtres pensans répandus dans le monde, sont les lettrés isolés, les vrais savans renfermés dans leur cabinet, qui n'ont ni argumenté sur les bancs des universités, ni dit les choses à moitié dans les académies; et ceux-là ont presque tous été persécutés. Notre misérable espèce est tellement faite, que ceux qui marchent dans le chemin battu jettent toujours des pierres à ceux qui enseignent un chemin nouveau.

Montesquieu dit que les Scythes crevaient les yeux à leurs esclaves, afin qu'ils fussent moins distraits en battant leur beurre; c'est ainsi que l'inquisition en use, et presque tout le monde est aveugle dans les pays où ce monstre règne. On a deux yeux depuis plus de cent ans en Angleterre; les Français commencent à ouvrir un œil; mais quelquefois il se trouve des hommes en place qui ne veulent pas même permettre qu'on soit borgne.

Ces pauvres gens en place sont comme le docteur Balouard de la comédie italienne, qui ne veut être servi que par le balourd Arlequin, et qui craint d'avoir un valet trop pénétrant.

Faites des odes à la louange de monseigneur *Superbus fadus*, des madrigaux pour sa maîtresse; dédiez à son portier un livre de géographie, vous serez bien reçu; éclairez les hommes, vous serez écrasé.

Descartes est obligé de quitter sa patrie, Gassendi est calomnié, Arnauld traîne ses jours dans l'exil; tout philosophe est traité comme les prophètes chez les Juifs.

Qui croirait que dans le dix-huitième siècle un philosophe ait été traîné devant les tribunaux séculiers et traité d'impie par les tribunaux d'argumens, pour avoir dit que les hommes ne pourraient exercer les arts s'ils n'avaient pas de mains? Je ne désespère pas qu'on ne condamne bientôt aux galères le premier qui aura l'insolence de dire qu'un homme ne penserait pas s'il était sans tête; car, lui dira un bachelier, l'ame est un esprit pur, la tête n'est que de la matière; Dieu peut placer l'ame dans le talon aussi bien que dans le cerveau : partant, je vous dénonce comme un impie.

Le plus grand malheur d'un homme de lettres n'est peut-être pas d'être l'objet de la jalousie de ses confrères, la victime de la cabale, le mépris des puissans du monde; c'est d'être jugé par des sots. Les sots vont loin quelquefois, sur-tout quand le fanatisme se joint à l'ineptie, et à l'ineptie l'esprit de vengeance. Le grand malheur encore d'un homme de lettres est ordinairement de ne tenir à rien. Un bourgeois achète un petit office, et le voilà soutenu par ses confrères. Si on lui fait une injustice, il trouve aussitôt des défenseurs. L'homme de lettres est sans secours; il ressemble aux poissons volans; s'il s'élève un peu, les oiseaux le dévorent; s'il plonge, les poissons le mangent.

Tout homme public paye tribut à la mali-

gnité, mais il est payé en deniers et en honneurs. (1)

LIBELLE.

On nomme *libelles* de petits livres d'injures. Ces livres sont petits, parce que les auteurs ayant peu de raisons à donner, n'écrivant point pour instruire, et voulant être lus, sont forcés d'être courts. Ils y mettent très rarement leurs noms, parce que les assassins craignent d'être saisis avec des armes défendues.

Il y a les libelles politiques. Les temps de la ligue et de la fronde en regorgèrent. Chaque dispute en Angleterre en produit des centaines. On en fit contre Louis XIV de quoi fournir une vaste bibliothèque.

Nous avons des libelles théologiques depuis environ seize cents ans : c'est bien pis ; ce sont des injures sacrées des halles. Voyez seulement comment S. Jérôme traite Rufin et Vigilantius. Mais depuis lui les disputeurs ont bien enchéri. Les derniers libelles ont été ceux des molinistes contre les jansénistes, on les compte par milliers. De tous ces fatras il ne reste aujourd'hui que les seules Lettres provinciales.

Les gens de lettres pourraient le disputer aux théologiens. Boileau et Fontenelle, qui s'attaquèrent à coup d'épigrammes, disaient tous deux que les

---

(1) Voyez GENS DE LETTRES.

libelles dont ils avaient été gourmés n'auraient pas tenu dans leurs chambres. Tout cela tombe comme les feuilles en automne. Il y a eu des gens qui ont traité de libelles toutes les injures qu'on dit par écrit à son prochain.

Selon eux, les pouilles que les prophètes chantèrent quelquefois aux rois d'Israël, étaient des libelles diffamatoires pour faire soulever les peuples contre eux. Mais comme la populace n'a jamais lu dans aucun pays du monde, il est à croire que ces satires, qu'on débitait sous le manteau, ne fesaient pas grand mal. C'est en parlant au peuple assemblé qu'on excite des séditions bien plutôt qu'en écrivant. C'est pourquoi la première chose que fit, à son avénement, la reine d'Angleterre Elisabeth, chef de l'Eglise anglicane et défenseur de la foi, ce fut d'ordonner qu'on ne prêchât de six mois sans sa permission expresse.

L'Anti-Caton de César était un libelle; mais César fit plus de mal à Caton par la bataille de Pharsale et par celle de Tapsa que par ses diatribes.

Les Philippiques de Cicéron sont des libelles; mais les proscriptions des triumvirs furent des libelles plus terribles.

S. Cyrille, S. Grégoire de Nazianze, firent des libelles contre le grand empereur Julien; mais ils eurent la générosité de ne les publier qu'après sa mort.

Rien ne ressemble plus à des libelles que certains manifestes de souverains. Les secrétaires du cabinet de Moustapha, empereur des Osmanlis, ont fait un libelle de leur déclaration de guerre.

Dieu les en a punis, eux et leur commettant. Le même esprit qui anima César, Cicéron et les secrétaires de Moustapha, domine dans tous les polissons qui font des libelles dans leurs greniers : *Natura est semper sibi consona.* Qui croirait que les ames de Garasse, du cocher de Vertamon, de Nonotte, de Paulian, de Fréron, de Langleviel dit la Beaumelle, fussent, à cet égard, de la même trempe que les ames de César, de Cicéron, de S. Cyrille et du secrétaire de l'empereur des Osmanlis? Rien n'est pourtant plus vrai.

LIBERTÉ.

Ou je me trompe fort, ou Locke le définisseur a très bien défini la liberté *puissance*. Je me trompe encore, ou Collins célèbre magistrat de Londres est le seul philosophe qui ait bien approfondi cette idée; et Clarke ne lui a répondu qu'en théologien. Mais de tout ce qu'on a écrit en France sur la liberté, le petit dialogue suivant est ce qui m'a paru de plus net :

A. Voilà une batterie de canons qui tire à nos oreilles, avez-vous la liberté de l'entendre ou de ne l'entendre pas?

B. Sans doute, je ne puis pas m'empêcher de l'entendre.

A. Voulez-vous que ce canon emporte votre tête et celles de votre femme et de votre fille qui se promènent avec vous?

B. Quelle proposition me faites-vous là? je ne

peux pas tant que je suis de sens rassis vouloir chose pareille, cela m'est impossible.

A. Bon; vous entendez nécessairement ce canon, et vous voulez nécessairement ne pas mourir, vous et votre famille, d'un coup de canon à la promenade, vous n'avez ni le pouvoir de ne pas entendre, ni le pouvoir de vouloir rester ici?

B. Cela est clair. (1)

A. Vous avez en conséquence fait une trentaine de pas pour être à l'abri du canon, vous avez eu le pouvoir de marcher avec moi ce peu de pas?

B. Cela est encore très clair.

A. Et si vous aviez été paralytique, vous n'auriez pu éviter d'être exposé à cette batterie, vous auriez nécessairement entendu et reçu un coup de canon; et vous seriez mort nécessairement?

B. Rien n'est plus véritable.

---

(1) Un pauvre d'esprit, dans un petit écrit honnête, poli, et sur-tout bien raisonné, objecte que si le prince ordonne à B. de rester exposé au canon, il y restera. Oui, sans doute, s'il a plus de courage, ou plutôt plus de crainte de la honte, que d'amour de la vie, comme il arrive très souvent. Premièrement, il s'agit ici d'un cas tout différent. Secondement, quand l'instinct de la crainte de la honte l'emporte sur l'instinct de la conservation de soi-même, l'homme est autant nécessité à demeurer exposé au canon, qu'il est nécessité à fuir quand il n'est pas honteux de fuir. Le pauvre d'esprit était nécessité à faire des objections ridicules, et à dire des injures, et les philosophes se sentent nécessités à se moquer un peu de lui, et à lui pardonner.

A. En quoi consiste donc votre liberté, si ce n'est dans le pouvoir que votre individu a exercé de faire ce que votre volonté exigeait d'une nécessité absolue?

B. Vous m'embarrassez ; la liberté n'est donc autre chose que le pouvoir de faire ce que je veux.

A. Réfléchissez-y, et voyez si la liberté peut être entendue autrement.

B. En ce cas, mon chien de chasse est aussi libre que moi ; il a nécessairement la volonté de courir quand il voit un lièvre, et le pouvoir de courir s'il n'a pas mal aux jambes. Je n'ai donc rien au-dessus de mon chien ; vous me réduisez à l'état des bêtes.

A. Voilà les pauvres sophismes des pauvres sophistes qui vous ont instruit. Vous voilà bien malade d'être libre comme votre chien! Ne mangez-vous pas, ne dormez-vous pas, ne propagez-vous pas comme lui, à l'attitude près? Voudriez-vous avoir l'odorat autrement que par le nez? Pourquoi voulez-vous avoir la liberté autrement que votre chien?

B. Mais j'ai une ame qui raisonne beaucoup, et mon chien ne raisonne guère. Il n'a presque que des idées simples, et moi j'ai mille idées métaphysiques.

A. Eh bien, vous êtes mille fois plus libre que lui ; c'est-à-dire, vous avez mille fois plus de pouvoir de penser que lui : mais vous n'êtes pas libre autrement que lui.

B. Quoi! je ne suis pas libre de vouloir ce que je veux?

A. Qu'entendez-vous par là ?

B. J'entends ce que tout le monde entend. Ne dit-on pas tous les jours, les volontés sont libres ?

A. Un proverbe n'est pas une raison ; expliquez-vous mieux ?

B. J'entends que je suis libre de vouloir comme il me plaira.

A. Avec votre permission, cela n'a pas de sens ; ne voyez-vous pas qu'il est ridicule de dire : Je veux vouloir ? Vous voulez nécessairement en conséquence des idées qui se sont présentées à vous. Voulez-vous vous marier, oui ou non ?

B. Mais si je vous disais que je ne veux ni l'un ni l'autre ?

A. Vous répondriez comme celui qui disait : Les uns croient le cardinal Mazarin mort, les autres le croient vivant, et moi je ne crois ni l'un ni l'autre.

B. Eh bien, je veux me marier.

A. Ah ! c'est répondre cela. Pourquoi voulez-vous vous marier ?

B. Parceque je suis amoureux d'une jeune fille, belle, douce, bien élevée, assez riche, qui chante très bien, dont les parens sont de très honnêtes gens, et que je me flatte d'être aimé d'elle, et fort bien venu de sa famille.

A. Voilà une raison. Vous voyez que vous ne pouvez vouloir sans raison. Je vous déclare que vous êtes libre de vous marier ; c'est-à-dire que vous avez le pouvoir de signer le contrat, de faire la noce et de coucher avec votre femme.

B. Comment ! je ne peux vouloir sans raison ? Eh !

que deviendra cet autre proverbe : *Sit pro ratione voluntas* : ma volonté est ma raison, je veux parceque je veux ?

A. Cela est absurde, mon cher ami ; il y aurait en vous un effet sans cause.

B. Quoi ! lorsque je joue à pair ou non, j'ai une raison de choisir pair plutôt qu'impair ?

A. Oui, sans doute.

B. Et quelle est cette raison, s'il vous plaît ?

A. C'est que l'idée d'impair s'est présentée à votre esprit plutôt que l'idée opposée. Il serait plaisant qu'il y eût des cas où vous voulez parcequ'il y a une cause de vouloir, et qu'il y eût quelques cas où vous voulussiez sans cause. Quand vous voulez vous marier, vous en sentez la raison dominante évidemment ; vous ne la sentez pas quand vous jouez à pair ou non ; et cependant il faut bien qu'il y en ait une.

B. Mais, encore une fois, je ne suis donc pas libre ?

A. Votre volonté n'est pas libre ; mais vos actions le sont. Vous êtes libre de faire quand vous avez le pouvoir de faire.

B. Mais tous les livres que j'ai lus sur la liberté d'indifférence.....

A. Qu'entendez-vous par liberté d'indifférence ?

B. J'entends de cracher à droite ou à gauche, de dormir sur le côté droit ou sur le gauche, de faire quatre tours de promenade ou cinq.

A. Vous auriez là vraiment une plaisante liberté ! Dieu vous aurait fait un beau présent ! Il y aurait bien là de quoi se vanter. Que vous servirait un pouvoir qui ne s'exercerait que dans des occasions

si futiles? Mais le fait est qu'il est ridicule de supposer la volonté de vouloir cracher à droite. Non-seulement cette volonté de vouloir est absurde; mais il est certain que plusieurs petites circonstances vous déterminent à ces actes que vous appelez indifférens. Vous n'êtes pas plus libre dans ces actes que dans les autres. Mais, encore une fois, vous êtes libre en tout temps, en tout lieu, dès que vous faites ce que vous voulez faire.

B. Je soupçonne que vous avez raison. J'y rêverai.

LIBERTÉ DE PENSER.

Vers l'an 1707, temps où les Anglais gagnèrent la bataille de Sarragosse, protégèrent le Portugal, et donnèrent pour quelque temps un roi à l'Espagne, milord Boldmind officier général, qui avait été blessé, était aux eaux de Barége. Il y rencontra le comte Médroso qui, étant tombé de cheval derrière le bagage, à une lieue et demie du champ de bataille, venait prendre les eaux aussi. Il était familier de l'inquisition; milord Boldmind n'était familier que dans la conversation: un jour après boire il eut avec Médroso cet entretien.

BOLDMIND.

Vous êtes donc sergent des dominicains? vous faites là un vilain métier.

MEDROSO.

Il est vrai; mais j'ai mieux aimé être leur valet que leur victime, et j'ai préféré le malheur de

brûler mon prochain à celui d'être cuit moi-même.

BOLDMIND.

Quelle horrible alternative ! vous étiez cent fois plus heureux sous le joug des Maures, qui vous laissaient croupir librement dans toutes vos superstitions, et qui, tout vainqueurs qu'ils étaient, ne s'arrogeaient pas le droit inoui de tenir les ames dans les fers.

MEDROSO.

Que voulez-vous ? il ne nous est permis ni d'écrire, ni de parler, ni même de penser. Si nous parlons, il est aisé d'interpréter nos paroles, encore plus nos écrits. Enfin, comme on ne peut nous condamner dans un auto-da-fé pour nos pensées secrètes, on nous menace d'être brûlés éternellement par l'ordre de Dieu même, si nous ne pensons pas comme les jacobins. Ils ont persuadé au gouvernement que si nous avions le sens commun, tout l'État serait en combustion, et que la nation deviendrait la plus malheureuse de la terre.

BOLDMIND.

Trouvez-vous que nous soyons si malheureux nous autres Anglais, qui couvrons les mers de vaisseaux, et qui venons gagner pour vous des batailles au bout de l'Europe ? Voyez-vous que les Hollandais qui vous ont ravi presque toutes vos découvertes dans l'Inde, et qui aujourd'hui sont au rang de vos protecteurs, soient maudits de Dieu pour avoir donné une entière liberté à la presse, et pour faire le commerce des pensées des hommes ? L'empire ro-

main en a-t-il été moins puissant parce que Tullius Cicero a écrit avec liberté?

MEDROSO.

Quel est ce Tullius Cicero? Jamais je n'ai entendu prononcer ce nom-là à la sainte Hermandat.

BOLDMIND.

C'était un bachelier de l'université de Rome qui écrivait ce qu'il pensait, ainsi que Julius César, Marcus Aurelius, Titus Lucretius Carus, Plinius, Seneca, et autres docteurs.

MEDROSO.

Je ne les connais point; mais on m'a dit que la religion catholique, basque et romaine est perdue si on se met à penser.

BOLDMIND.

Ce n'est pas à vous à le croire; car vous êtes sûrs que votre religion est divine, et que les portes d'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Si cela est, rien ne pourra jamais la détruire.

MEDROSO.

Non; mais on peut la réduire à peu de chose, et c'est pour avoir pensé, que la Suède, le Danemarck, toute votre île, la moitié de l'Allemagne, gémissent dans le malheur épouvantable de n'être plus sujets du pape. On dit même que si les hommes continuent à suivre leurs fausses lumières, ils s'en tiendront bientôt à l'adoration simple de Dieu et à la vertu. Si les portes de l'enfer prévalent jamais jusque-là, que deviendra le saint-office?

BOLDMIND.

Si les premiers chrétiens n'avaient pas eu la li-

berté de penser, n'est-il pas vrai qu'il n'y eût point eu de christianisme ?

MEDROSO.

Que voulez-vous dire ? je ne vous entends point.

BOLDMIND.

Je le crois bien. Je veux dire que si Tibère et les premiers empereurs avaient eu des jacobins qui eussent empêché les premiers chrétiens d'avoir des plumes et de l'encre; s'il n'avait pas été long-temps permis dans l'empire romain de penser librement, il eût été impossible que les chrétiens établissent leurs dogmes. Si donc le christianisme ne s'est formé que par la liberté de penser, par quelle contradiction, par quelle injustice voudrait-il anéantir aujourd'hui cette liberté sur laquelle seule il est fondé ?

Quand on vous propose quelque affaire d'intérêt n'examinez-vous pas long-temps avant de conclure ? Quel plus grand intérêt y a-t-il au monde que celui de notre bonheur ou de notre malheur éternel ? Il y a cent religions sur la terre, qui toutes vous damnent si vous croyez à vos dogmes qu'elles appellent absurdes et impies; examinez donc ces dogmes.

MEDROSO.

Comment puis-je les examiner ! je ne suis pas jacobin.

BOLDMIND.

Vous êtes homme, et cela suffit.

MEDROSO.

Hélas ! vous êtes bien plus homme que moi.

BOLDMIND.

Il ne tient qu'à vous d'apprendre à penser ; vous êtes né avec de l'esprit ; vous êtes un oiseau dans la cage de l'inquisition ; le saint-office vous a rogné les ailes, mais elles peuvent revenir. Celui qui ne sait pas la géométrie peut l'apprendre ; tout homme peut s'instruire ; il est honteux de mettre son ame entre les mains de ceux à qui vous ne confieriez pas votre argent : osez penser par vous-même.

MEDROSO.

On dit que si tout le monde pensait par soi-même, ce serait une étrange confusion.

BOLDMIND.

C'est tout le contraire. Quand on assiste à un spectacle, chacun en dit librement son avis, et la paix n'est point troublée ; mais si quelque protecteur insolent d'un mauvais poëte voulait forcer tous les gens de goût à trouver bon ce qui leur paraît mauvais, alors les sifflets se feraient entendre, et les deux partis pourraient se jeter des pommes à la tête, comme il arriva une fois à Londres. Ce sont ces tyrans des esprits qui ont causé une partie des malheurs du monde. Nous ne sommes heureux en Angleterre que depuis que chacun jouit librement du droit de dire son avis.

MEDROSO.

Nous sommes aussi fort tranquilles à Lisbonne, où personne ne peut dire le sien.

BOLDMIND.

Vous êtes tranquilles ; mais vous n'êtes pas heu-

reux : c'est la tranquillité des galériens qui rament en cadence et en silence.

MEDROSO.

Vous croyez donc que mon ame est aux galères ?

BOLDMIND.

Oui ; et je voudrais la délivrer.

MEDROSO.

Mais si je me trouve bien aux galères ?

BOLDMIND.

En ce cas vous méritez d'y être.

LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

L'AUMONIER du prince de.... lequel prince est catholique romain, menaçait un anabaptiste de le chasser des petits Etats du prince. Il lui disait qu'il n'y a que trois sectes autorisées dans l'Empire, celle qui mange Jésus-Christ Dieu par la foi seule dans un morceau de pain en buvant un coup, celle qui mange Jésus-Christ Dieu avec du pain, et celle qui mange Jésus-Christ Dieu en corps et en ame sans pain ni vin ; que pour lui anabaptiste qui ne mange Dieu en aucune façon, il n'était pas digne de vivre dans les terres de monseigneur ; et enfin, la conversation s'échauffant, l'aumônier menaça l'anabaptiste de le faire pendre.

Ma foi, tant pis pour son altesse, répondit l'anabaptiste ; je suis un gros manufacturier, j'emploie deux cents ouvriers, je fais entrer deux cent mille

écus par an dans ses Etats; ma famille s'établira ailleurs, monseigneur y perdra plus que moi.

Et si monseigneur fait pendre tes deux cents ouvriers et ta famille, reprit l'aumônier; et s'il donne ta manufacture à de bons catholiques?

Je l'en défie, dit le vieillard: on ne donne pas une manufacture comme une métairie, parce qu'on ne donne pas l'industrie. Cela serait beaucoup plus fou que s'il fesait tuer tous ses veaux, qui ne communient pas plus que moi.

L'intérêt de monseigneur n'est pas que je mange Dieu; il est que je procure à ses sujets de quoi manger, et que j'augmente ses revenus par mon travail. Je suis honnête homme; et quand j'aurais le malheur de n'être pas né tel, ma profession me forcerait à le devenir; car dans les entreprises de négoce, ce n'est pas comme dans celles de cour; point de succès sans probité. Que t'importe que j'aye été baptisé dans l'âge qu'on appelle *de raison*, tandis que tu l'as été sans le savoir? Que t'importe que j'adore Dieu sans le manger, tandis que tu le fais, que tu le manges et que tu le digères? Si tu suivais tes belles maximes, et si tu avais la force en main, tu irais donc d'un bout de l'univers à l'autre, fesant pendre à ton plaisir le grec qui ne croit pas que l'Esprit procède du Père et du Fils; tous les Anglais, tous les Hollandais, Danois, Suédois, Prussiens, Hanovriens, Saxons, Hessois, Bernois, qui ne croient pas le pape infaillible; tous les musulmans, qui croient un seul Dieu, et qui ne lui donnent ni père ni mère; et les Indiens dont la religion est

plus ancienne que la juive; et les lettrés chinois qui depuis cinq mille ans servent un Dieu unique sans superstition et sans fanatisme? Voilà donc ce que tu ferais si tu étais le maître? Assurément, dit le prêtre, car je suis dévoré du zèle de la maison de Dieu: *Zelus domûs tuæ comedit me.*

Étrange secte, ou plutôt infernale horreur! s'écria le bon pere de famille. Quelle religion que celle qui ne se soutiendrait que par des bourreaux, et qui ferait à Dieu l'outrage de lui dire: Tu n'es pas assez puissant pour soutenir par toi-même ce que nous appelons ton véritable culte, il faut que nous t'aidions; tu ne peux rien sans nous, et nous ne pouvons rien sans torture, sans échafauds et sans bûchers.

Çà, dis-moi un peu, sanguinaire aumônier, es-tu dominicain, ou jésuite, ou diable? Je suis jésuite, dit l'autre. Eh, mon ami, si tu n'es pas diable, pourquoi dis-tu des choses si diaboliques?

C'est que le révérend père recteur m'a ordonné de les dire.

Et qui a ordonné cette abomination au révérend père recteur?

C'est le provincial.

De qui le provincial a-t-il reçu cet ordre?

De notre général, et le tout pour plaire au pape.

Le pauvre anabaptiste s'écria: Sacrés papes, qui êtes à Rome sur le trône des Césars, archevêques, évêques, abbés devenus souverains, je vous respecte et je vous fuis. Mais si dans le fond du cœur vous avouez que vos richesses et votre puissance ne sont fondées que sur l'ignorance et la bêtise de nos

pères, jouissez-en du moins avec modération. Nous ne voulons pas vous détrôner, mais ne nous écrasez pas. Jouissez, et laissez-nous paisibles ; sinon craignez qu'à la fin la patience n'échappe aux peuples, et qu'on ne vous réduise, pour le bien de vos ames, à la condition des apôtres dont vous prétendez être les successeurs.

Ah, misérable! tu voudrais que le pape et l'évêque de Vurtzbourg gagnassent le ciel par la pauvreté évangélique!

Ah, mon révérend pere, tu voudrais me faire pendre!

LIBERTÉ D'IMPRIMER.

Mais quel mal peut faire à la Russie la prédiction de Jean-Jacques? Aucun; il lui sera permis de l'expliquer dans un sens mystique, typique, allégorique, selon l'usage. Les nations qui détruiront les Russes, ce seront les belles lettres, les mathématiques, l'esprit de société, la politesse, qui dégradent l'homme et pervertissent sa nature.

On a imprimé cinq à six mille brochures en Hollande contre Louis XIV; aucune n'a contribué à lui faire perdre les batailles de Blenheim, de Turin et de Ramillies.

En général, il est de droit naturel de se servir de sa plume comme de sa langue, à ses périls, risques et fortune. Je connais beaucoup de livres qui ont ennuyé, je n'en connais point qui ait fait de mal réel. Des théologiens, ou de prétendus poli-

tiques, crient : « La religion est détruite, le gouvernement est perdu, si vous imprimez certaines vérités ou certains paradoxes. Ne vous avisez jamais de penser, qu'après en avoir demandé la licence à un moine ou à un commis. Il est contre le bon ordre qu'un homme pense par soi-même. Homère, Platon, Cicéron, Virgile, Pline, Horace, n'ont jamais rien publié qu'avec l'approbation des docteurs de Sorbonne et de la sainte inquisition.

« Voyez dans quelle décadence horrible la liberté de la presse a fait tomber l'Angleterre et la Hollande. Il est vrai qu'elles embrassent le commerce du monde entier, et que l'Angleterre est victorieuse sur mer et sur terre ; mais ce n'est qu'une fausse grandeur, une fausse opulence ; elles marchent à grands pas à leur ruine. Un peuple éclairé ne peut subsister. »

On ne peut raisonner plus juste, mes amis ; mais voyons, s'il vous plaît, quel Etat a été perdu par un livre. Le plus dangereux, le plus pernicieux de tous est celui de Spinosa. Non seulement en qualité de juif il attaque le nouveau Testament, mais en qualité de savant il ruine l'ancien ; son système d'athéisme est mieux lié, mieux raisonné mille fois que ceux de Straton et d'Épicure. On a besoin de la plus profonde sagacité pour répondre aux argumens par lesquels il tache de prouver qu'une substance n'en peut former une autre.

Je déteste comme vous son livre que j'entends peut-être mieux que vous, et auquel vous avez très mal répondu ; mais avez-vous vu que ce livre ait changé la face du monde ? Y a-t-il quelque prédicant

qui ait perdu un florin de sa pension par le débit des œuvres de Spinosa ? y a-t-il un évêque dont les rentes aient diminué ? Au contraire, leur revenu a doublé depuis ce temps-là ; tout le mal s'est réduit à un petit nombre de lecteurs paisibles, qui ont examiné les argumens de Spinosa dans leur cabinet, et qui ont écrit pour ou contre des ouvrages très peu connus.

Vous-mêmes vous êtes assez peu conséquens pour avoir fait imprimer, *ad usum delphini*, l'Athéisme de Lucrèce (comme on vous l'a déjà reproché), et nulle trouble, nul scandale n'en est arrivé ; aussi laissa-t-on vivre en paix Spinosa en Hollande, comme on avait laissé Lucrèce en repos à Rome.

Mais paraît-il parmi vous quelque livre nouveau dont les idées choquent un peu les vôtres (supposé que vous ayez des idées), ou dont l'auteur soit d'un parti contraire à votre faction, ou, qui pis est, dont l'auteur ne soit d'aucun parti, alors vous criez au feu ; c'est un bruit, un scandale, un vacarme universel dans votre petit coin de terre. Voilà un homme abominable, qui a imprimé que, si nous n'avions point de mains, nous ne pourrions faire des bas ni des souliers : quel blasphême ! Les dévotes crient, les docteurs fourrés s'assemblent, les alarmes se multiplient de collége en collége, de maison en maison ; des corps entiers sont en mouvement, et pourquoi ? pour cinq ou six pages dont il n'est plus question au bout de trois mois. Un livre vous déplaît-il ? réfutez-le ; vous ennuie-t-il ? ne le lisez pas.

Oh ! me dites-vous, les livres de Luther et de Calvin ont détruit la religion romaine dans la moitié

de l'Europe. Que ne dites-vous aussi que les livres du patriarche Photius ont détruit cette religion romaine en Asie, en Afrique, en Grèce et en Russie?

Vous vous trompez bien lourdement quand vous pensez que vous avez été ruinés par des livres. L'empire de Russie a deux mille lieues d'étendue, et il n'y a pas six hommes qui soient au fait des points controversés entre l'Église grecque et la latine. Si le moine Luther, si le chanoine Jean Chauvin, si le curé Zuingle s'étaient contentés d'écrire, Rome subjuguerait encore tous les États qu'elle a perdus; mais ces gens-là et leurs adhérens couraient de ville en ville, de maison en maison, ameutaient des femmes, étaient soutenus par des princes. La furie qui agitait Amate, et qui la *fouettait comme un sabot*, à ce que dit Virgile, n'était pas plus turbulente. Sachez qu'un capucin enthousiaste, factieux, ignorant, souple, véhément, émissaire de quelque ambitieux, prêchant, confessant, communiant, cabalant, aura plutôt bouleversé une province que cent auteurs ne l'auront éclairée. Ce n'est pas l'Alcoran qui fit réussir Mahomet, ce fut Mahomet qui fit le succès de l'Alcoran.

Non, Rome n'a point été vaincue par des livres; elle l'a été pour avoir révolté l'Europe par ses rapines, par la vente publique des indulgences, pour avoir insulté aux hommes, pour avoir voulu les gouverner comme des animaux domestiques, pour avoir abusé de son pouvoir à un tel excès, qu'il est étonnant qu'il lui soit resté un seul village. Henri VIII, Elisabeth, le duc de Saxe, le landgrave de Hesse, les princes d'Orange, les Condé, les Coligni

ont tout fait, et les livres rien. Les trompettes n'ont jamais gagné de bataille, et n'ont fait tomber de murs que ceux de Jéricho.

Vous craignez les livres, comme certaines bourgades ont craint les violons. Laissez lire, et laissez danser; ces deux amusemens ne feront jamais de mal au monde.

LIEUX COMMUNS EN LITTÉRATURE.

QUAND une nation se dégrossit, elle est d'abord émerveillée de voir l'Aurore ouvrir de ses doigts de rose les portes de l'Orient, et semer de topazes et de rubis le chemin de la lumière; Zephire caresser Flore, et l'Amour se jouer des armes de Mars.

Toutes les images de ce genre, qui plaisent par la nouveauté, dégoûtent par l'habitude. Les premiers qui les employaient passaient pour des inventeurs, les derniers ne sont que des perroquets.

Il y a des formules de prose qui ont le même sort. « Le roi manquerait à ce qu'il se doit à lui-même « si...... Le flambeau de l'expérience a conduit ce « grand apothicaire dans les routes ténébreuses de la « nature. — Son esprit ayant été la dupe de son « cœur, — il ouvrit trop tard les yeux sur le bord « de l'abyme. — Messieurs, plus je sens mon insuf- « fisance, plus je sens aussi vos bienfaits; mais éclai- « ré par vos lumières, soutenu par vos exemples, « vous me rendrez digne de vous. »

La plupart des pièces de théâtre deviennent enfin

des lieux communs, comme les oraisons funèbres et les discours de réception. Dès qu'une princesse est aimée on devine qu'elle aura une rivale. Si elle combat sa passion, il est clair qu'elle y succombera. Le tyran a-t-il envahi le trône d'un pupille, soyez sûr qu'au cinquième acte justice se fera, et que l'usurpateur mourra de mort violente.

Si un roi et un citoyen romain paraissent sur la scène, il y a cent contre un à parier que le roi sera traité par le romain plus indignement que les ministres de Louis XIV ne le furent à Gertruidenberg par les Hollandais.

Toutes les situations tragiques sont prévues, tous les sentimens que ces situations amènent, sont devinés; les rimes même sont souvent prononcées par le parterre avant de l'être par l'acteur. Il est difficile d'entendre parler à la fin d'un vers d'une *lettre*, sans voir clairement à quel héros on doit la *remettre*. L'héroïne ne peut guère manifester ses *alarmes*, qu'aussitôt on ne s'attende à voir couler ses *larmes*. Peut-on voir un vers finir par *César*, et n'être pas sûr de voir des vaincus traînés après son *char*?

Vient un temps où l'on se lasse de ces lieux communs d'amour, de politique, de grandeur et de vers alexandrins. L'opéra comique prend la place d'Iphigénie et d'Ériphile, de Xipharès et de Monime. Avec le temps cet opéra comique devient lieu commun à son tour; et Dieu sait alors à quoi on aura recours.

Nous avons les lieux communs de la morale. Ils sont si rebattus, qu'on devrait absolument s'en tenir

aux bons livres faits sur cette matière en chaque langue. Le Spectateur anglais conseilla à tous les prédicateurs d'Angleterre de réciter les excellens sermons de Tillotson ou de Smaldrige. Les prédicateurs de France pourraient bien s'en tenir à réciter Massillon, ou des extraits de Bourdaloue. Quelques uns de nos jeunes orateurs de la chaire ont appris de le Kain à déclamer; mais ils ressemblent tous à Dancour qui ne voulait jamais jouer que dans ses pièces.

Les lieux communs de la controverse sont absolument passés de mode, et probablement ne reviendront plus; mais ceux de l'éloquence et de la poésie pourront renaître après avoir été oubliés : pourquoi? c'est que la controverse est l'éteignoir et l'opprobre de l'esprit humain, et que la poésie et l'éloquence en sont le flambeau et la gloire.

LIVRES.

SECTION I.

Vous les méprisez les livres, vous dont toute la vie est plongée dans les vanités de l'ambition et dans la recherche des plaisirs ou dans l'oisiveté; mais songez que tout l'univers connu n'est gouverné que par des livres, excepté les nations sauvages. Toute l'Afrique jusqu'à l'Ethiopie et la Nigritie obéit au livre de l'Alcoran, après avoir fléchi sous le livre de l'Évangile. La Chine est régie par le livre moral de Confucius; une grande partie de l'Inde,

par le livre du Veidam. La Perse fut gouvernée pendant des siècles par les livres d'un des Zoroastres.

Si vous avez un procès, votre bien, votre honneur, votre vie même dépend de l'interprétation d'un livre que vous ne lisez jamais.

Robert le diable, les Quatre fils Aimon, les Imaginations de M. Oufle, sont des livres aussi; mais il en est des livres comme des hommes, le très petit nombre joue un grand rôle, le reste est confondu dans la foule.

Qui mène le genre humain dans les pays policés? ceux qui savent lire et écrire. Vous ne connaissez ni Hippocrate, ni Boërhaave, ni Sydenham, mais vous mettez votre corps entre les mains de ceux qui les ont lus. Vous abandonnez votre ame à ceux qui sont payés pour lire la Bible, quoiqu'il n'y en ait pas cinquante d'entre eux qui l'aient lue tout entière avec attention.

Les livres gouvernent tellement le monde, que ceux qui commandent aujourd'hui dans la ville des Scipions et des Catons, ont voulu que les livres de leur loi ne fussent que pour eux; c'est leur sceptre; ils ont fait un crime de lèse-majesté à leurs sujets d'y toucher sans une permission expresse. Dans d'autres pays on a défendu de penser par écrit sans lettres-patentes.

Il est des nations chez qui l'on regarde les pensées purement comme un objet de commerce. Les opérations de l'entendement humain n'y sont considérées qu'à deux sous la feuille. Si par hasard le libraire veut un privilége pour sa marchandise, soit

qu'il vende Rabelais, soit qu'il vende les Peres de l'Église, le magistrat donne le privilége sans répondre de ce que le livre contient.

Dans un autre pays, la liberté de s'expliquer par des livres est une des prérogatives les plus inviolables. Imprimez tout ce qu'il vous plaira sous peine d'ennuyer, ou d'être puni si vous avez trop abusé de votre droit naturel.

Avant l'admirable invention de l'imprimerie, les livres étaient plus rares et plus chers que les pierres précieuses. Presque point de livres chez nos nations barbares jusqu'à Charlemagne, et depuis lui jusqu'au roi de France Charles V dit le sage ; et depuis ce Charles jusqu'à François I, c'est une disette extrême.

Les Arabes seuls en eurent depuis le huitième siècle de notre ère jusqu'au treizième.

La Chine en était pleine quand nous ne savions ni lire ni écrire.

Les copistes furent très employés dans l'empire romain depuis le temps des Scipions jusqu'à l'inondation des barbares.

Les Grecs s'occupèrent beaucoup à transcrire vers le temps d'Amintas, de Philippe et d'Alexandre ; ils continuèrent sur-tout ce métier dans Alexandrie.

Ce métier est assez ingrat. Les marchands payèrent toujours fort mal les auteurs et les copistes. Il fallait deux ans d'un travail assidu à un copiste pour bien transcrire la Bible sur du vélin. Que de temps et de peine pour copier correctement en grec et en latin les ouvrages d'Origène, de Clément d'Alexandrie et de tous ces autres écrivains nommés *pères* !

S. Hieronymos, ou Hieronymus, que nous nommons Jérôme, dit dans une de ses lettres satiriques contre Rufin (1), qu'il s'est ruiné en achetant les œuvres d'Origène, contre lequel il écrivit avec tant d'amertume et d'emportement. « Oui, dit-il, j'ai lu « Origène : si c'est un crime, j'avoue que je suis « coupable, et que j'ai épuisé toute ma bourse à « acheter ses ouvrages dans Alexandrie. »

Les sociétés chrétiennes eurent dans les trois premiers siècles cinquante quatre évangiles, dont à peine deux ou trois copies transpirèrent chez les Romains de l'ancienne religion jusqu'au temps de Dioclétien.

C'était un crime irrémissible chez les chrétiens de montrer les évangiles aux gentils ; ils ne les prêtaient pas même aux catéchumènes.

Quand Lucien raconte dans son Philopatris, en insultant notre religion qu'il connaissait très peu, « qu'une troupe de gueux le mena dans un qua« trième étage où l'on invoquait le père par le fils, « et où l'on prédisait des malheurs à l'empereur et à « l'empire, » il ne dit point qu'on lui ait montré un seul livre. Aucun historien, aucun auteur romain ne parle des évangiles.

Lorsqu'un chrétien malheureusement téméraire, et indigne de sa sainte religion, eut mis en pièces publiquement et foulé aux pieds un édit de l'empereur Dioclétien, et qu'il eut attiré sur le christianisme la persécution qui succéda à la plus grande tolérance, les chrétiens furent alors obligés de livrer

---

(1) Lettre de Jérôme à Pammaque.

leurs évangiles et leurs autres écrits aux magistrats, ce qui ne s'était jamais fait jusqu'à ce temps. Ceux qui donnèrent leurs livres dans la crainte de la prison, ou même de la mort, furent regardés par les autres chrétiens comme des apostats sacriléges; on leur donna le surnom de *traditores*, d'où vient le mot *traîtres*; et plusieurs évêques prétendirent qu'il fallait les rebaptiser, ce qui causa un schisme épouvantable.

Les poëmes d'Homère furent long-temps si peu connus, que Pisistrate fut le premier qui les mit en ordre, et qui les fit transcrire dans Athènes, environ cinq cents ans avant l'ère dont nous nous servons.

Il n'y a peut-être pas aujourd'hui une douzaine de copies du Veidam et du Zenda-Vesta dans tout l'Orient.

Vous n'auriez pas trouvé un seul livre dans toute la Russie en 1700, excepté des Missels et quelques Bibles chez des papas ivres d'eau-de-vie.

Aujourd'hui on se plaint du trop; mais ce n'est pas aux lecteurs à se plaindre; le remède est aisé; rien ne les force à lire. Ce n'est pas non plus aux auteurs; ceux qui font la foule ne doivent pas crier qu'on les presse. Malgré la quantité énorme de livres, combien peu de gens lisent! et si on lisait avec fruit, verrait-on les déplorables sottises auxquelles le vulgaire se livre encore tous les jours en proie?

Ce qui multiplie les livres, malgré la loi de ne point multiplier les êtres sans nécessité, c'est qu'avec des livres on en fait d'autres; c'est avec plusieurs

volumes déjà imprimés qu'on fabrique une nouvelle histoire de France ou d'Espagne, sans rien ajouter de nouveau. Tous les dictionnaires sont faits avec des dictionnaires; presque tous les livres nouveaux de géographie sont des répétitions de livres de géographie. La Somme de S. Thomas a produit deux mille gros volumes de théologie. Et les mêmes races de petits vers qui ont rongé la mère rongent aussi les enfans.

Ecrive qui voudra, chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

SECTION II.

Il est quelquefois bien dangereux de faire un livre. Silhouète, avant qu'il pût se douter qu'il serait un jour contrôleur général des finances, avait imprimé un livre sur l'accord de la religion avec la politique: et son beau-père le médecin Astruc avait donné au public les Mémoires dans lesquels l'auteur du Pentateuque avait pu prendre toutes les choses étonnantes qui s'étaient passées si long-temps avant lui.

Le jour même que Silhouète fut en place, quelque bon ami chercha un exemplaire des livres du beau-père et du gendre, pour les déférer au parlement, et les faire condamner au feu selon l'*usage*. Ils rachetèrent tous deux tous les exemplaires qui étaient dans le royaume; de là vient qu'ils sont très rares aujourd'hui.

Il n'est guère de livre philosophique ou théologique dans lequel on ne puisse trouver des

hérésies et des impiétés, pour peu qu'on aide à la lettre.

Théodore de Mopsuète osait appeler le Cantique des cantiques un recueil d'impuretés; Grotius les détaille, il en fait horreur. Chatillon le traite d'ouvrage scandaleux.

Croirait-on qu'un jour le docteur Tamponet dit à plusieurs docteurs : Je me ferais fort de trouver une foule d'hérésies dans le *Pater noster*, si on ne savait pas de quelle bouche divine sortit cette prière, et si c'était un jésuite qui l'imprimât pour la première fois?

Voici comme je m'y prendrais :

« Notre père qui êtes aux cieux. »

Proposition sentant l'hérésie, puisque Dieu est par-tout. On peut même trouver dans cet énoncé un levain de socinianisme, puisqu'il n'y est rien dit de la Trinité.

« Que votre règne arrive, que votre volonté soit « faite dans la terre comme au ciel. »

Proposition sentant encore l'hérésie, puisqu'il est dit cent fois dans l'Ecriture que Dieu règne éternellement. De plus, il est téméraire de demander que sa volonté s'accomplisse, puisque rien ne se fait, ni ne peut se faire que par la volonté de Dieu.

« Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien « (notre pain substantiel, notre bon pain, notre « pain nourrissant.) »

Proposition directement contraire à ce qui est émané ailleurs de la bouche de Jésus-Christ (1):

(1) Matthieu, chap. VI, v. 31 et suiv.

« Ne dites point, que mangerons-nous, que boirons-« nous ? comme font les gentils, etc. etc. Ne deman-« dez que le royaume des cieux et tout le reste vous « sera donné. »

« Remettez-nous nos dettes comme nous les remet-« tons à nos débiteurs. »

Proposition téméraire qui compare l'homme à Dieu, qui détruit la prédestination gratuite et qui enseigne que Dieu est tenu d'en agir avec nous comme nous en agissons avec les autres. De plus, qui a dit à l'auteur que nous fesons grace à nos débiteurs ? nous ne leur avons jamais fait grace d'un écu. Il n'y a point de couvent en Europe qui ait jamais remis un sou à ses fermiers. Oser dire le contraire est une hérésie formelle.

« Ne nous induisez point en tentation. »

Proposition scandaleuse, manifestement héré-tique, attendu qu'il n'y a que le diable qui soit ten-tateur, et qu'il est dit expressément dans l'épître de S. Jacques (1) : Dieu est intentateur des méchans ; il ne tente personne. *Deus enim intentator malorum est ; ipse autem neminem tentat.*

Vous voyez, dit le docteur Tamponet, qu'il n'est rien de si respectable auquel on ne puisse donner un mauvais sens. Quel sera donc le livre à l'abri de la censure humaine si on peut attaquer jusqu'au *Pater noster*, en interprétant diaboliquement tous les mots divins qui le composent ? Pour moi, je tremble de faire un livre. Je n'ai jamais, Dieu merci, rien imprimé : je n'ai même jamais fait jouer aucune

(1) Chap. I, v. 13.

de mes pièces de théâtre, comme ont fait les frères la Rue, du Cerceau et Folard; cela est trop dangereux.

Un clerc pour quinze sous, sans craindre le holà,
Peut aller au parterre attaquer Attila;
Et si le roi des Huns ne lui charme l'oreille,
Traiter de visigoths tous les vers de Corneille.

Si vous imprimez, un habitué de paroisse vous accuse d'hérésie, un cuistre de collége vous dénonce, un homme qui ne sait pas lire, vous condamne; le public se moque de vous; votre libraire vous abandonne; votre marchand de vin ne veut plus vous faire crédit. J'ajoute toujours à mon *Pater noster*: « Mon Dieu délivrez-moi de la rage de faire des « livres ! »

O vous qui mettez comme moi du noir sur du blanc, et qui barbouillez du papier, souvenez-vous de ces vers que j'ai lus autrefois, et qui auraient dû nous corriger:

Tout ce fatras fut du chanvre en son temps,
Linge il devint par l'art des tisserands;
Puis en lambeaux des pilons le pressèrent,
Il fut papier. Cent cerveaux à l'envers
De visions à l'envi le chargèrent;
Puis on le brûle: il vole dans les airs,
Il est fumée aussi-bien que la gloire.
De nos travaux voilà quelle est l'histoire.
Tout est fumée, et tout nous fait sentir
Ce grand néant qui doit nous engloutir.

SECTION III.

Les livres sont aujourd'hui multipliés à un te

point que non-seulement il est impossible de les lire tous, mais d'en savoir même le nombre et d'en connaître les titres. Heureusement on n'est pas obligé de lire tout ce qui s'imprime; et le plan de Caramuel, qui se proposait d'écrire cent volumes *in-folio*, et d'employer le pouvoir spirituel et temporel des princes pour contraindre leurs sujets à les lire, est demeuré sans exécution. Ringelberg avait aussi formé le dessein de composer environ mille volumes différens; mais quand il aurait assez vécu pour les publier, il n'eût pas encore approché d'Hermès Trismégiste, lequel, selon Jamblique, écrivit trente-six mille cinq cent vingt-cinq livres. Supposé la vérité du fait, les anciens n'avaient pas moins de raison que les modernes de se plaindre de la multitude des livres.

Aussi convient-on assez généralement qu'un petit nombre de livres choisis suffisent. Quelques-uns proposent de se borner à la bible ou à l'Ecriture sainte comme les Turcs se réduisent à l'Alcoran; il y a cependant une grande différence entre les sentimens de respect que les mahométans ont pour leur Alcoran, et ceux des chrétiens pour l'Ecriture. On ne saurait porter plus loin la vénération que les premiers témoignent en parlant de l'Alcoran. C'est disent-ils, le plus grand des miracles, et tous les hommes ensemble ne sont point capables de rien faire qui en approche; ce qui est d'autant plus admirable que l'auteur n'avait fait aucune étude ni lu aucun livre. L'Alcoran vaut lui seul soixante mille miracles (c'est à peu-près le nombre des versets qu'il contient): la résurrection d'un mort ne prou-

verait pas plus la vérité d'une religion que la composition de l'Alcoran. Il est si parfait qu'on doit le regarder comme un ouvrage incréé.

Les chrétiens disent à la vérité que leur Ecriture a été inspirée par le S. Esprit ; mais, outre que les cardinaux Cajetan (1) et Bellarmin (2) avouent qu'il s'y est glissé quelques fautes par la négligence ou l'ignorance des libraires et des rabbins qui y ont ajouté les points, elle est regardée comme un livre dangereux pour le plus grand nombre des fidèles. C'est ce qui est exprimé par la cinquième règle de l'*Index*, ou de la congrégation de l'indice qui est chargée à Rome d'examiner les livres qui doivent être défendus. La voici : (3)

« Etant évident par l'expérience que si la Bible traduite en langue vulgaire était permise indifféremment à tout le monde, la témérité des hommes serait cause qu'il en arriverait plus de mal que de bien, nous voulons que l'on s'en rapporte au jugement de l'évêque ou de l'inquisiteur, qui, sur l'avis du curé ou du confesseur, pourront accorder la permission de lire la Bible traduite par des auteurs catholiques en langue vulgaire, à ceux à qui ils jugeront que cette lecture n'apportera aucun dommage. Il faudra qu'ils aient cette permission par écrit, on ne les absoudra point qu'auparavant ils n'aient remis leur Bible entre les mains de l'ordinaire ; et quant aux libraires qui vendront des Bibles en langue vulgaire

---

(1) Commentaires sur l'ancien Testament.
(2) Liv. II, chap. II, de la parole de Dieu.
(3) Starti, quatrième partie, page 5.

à ceux qui n'ont pas cette permission par écrit, ou en quelque autre manière la leur auront mise entre les mains, ils perdront le prix de leurs livres, que l'évêque emploiera à des choses pieuses, et seront punis d'autres peines arbitraires : les réguliers ne pourront aussi lire ni acheter ces livres sans avoir eu la permission de leurs supérieurs. »

Le cardinal du Perron prétendait aussi que (1) l'Ecriture était un couteau à deux tranchans dans la main des simples, qui pourrait les percer ; que, pour éviter cela, il valait mieux que le simple peuple l'ouït de la bouche de l'Eglise avec les solutions et les interprétations des passages qui semblent aux sens être pleins d'absurdités et de contradictions, que de les lire par soi sans l'aide d'aucune solution ni interprétation. Il fesait ensuite une longue énumération de ses absurdités, en termes si peu ménagés, que le ministre Jurieu ne craignit point de dire qu'il ne se souvenait pas d'avoir jamais rien lu de si effroyable ni de si scandaleux dans un auteur chrétien.

Jurieu, qui invectivait si vivement contre le cardinal du Perron, essuya lui-même de semblables reproches de la part des catholiques. « Je vis ce ministre, dit Papin en parlant de lui (2), qui enseignait au public que tous les caractères de l'écriture sainte, sur lesquels ces prétendus réformateurs avaient fondé leur persuasion de sa divinité, ne lui parais-

---

(1) Esprit de M. Arnaud, tome II, pag 119.

(2) Traité de la nature et de la grace. Les Suites de la tolerance, page 12.

saient point suffisans. Jà n'advienne, disait Jurieu, que je veuille diminuer la force et la lumière des caractères de l'Ecriture ; mais j'ose affirmer qu'il n'y en a pas un qui ne puisse être éludé par les profanes. Il n'y en a pas un qui fasse une preuve et à quoi on ne puisse répondre quelque chose ; et considérés tous ensemble, quoiqu'ils aient plus de force que séparément pour faire une démonstration morale, c'est-à-dire, une preuve capable de fonder une certitude qui exclue tout doute, j'avoue que rien ne paraît plus opposé à la raison que de dire que ces caractères par eux-mêmes sont capables de produire une telle certitude. »

Il n'est donc pas étonnant que les juifs et les premiers chrétiens, qui, comme on le voit par les Actes des apôtres (1), se bornaient dans leurs assemblées à la lecture de la Bible, aient été divisés en différentes sectes, comme nous l'avons dit à l'article Hérésie. On substitua dans la suite à cette lecture celle de plusieurs ouvrages apocryphes, ou du moins celle des extraits que l'on fit de ces derniers écrits. L'auteur de la Synopse de l'Ecriture, qui est parmi les œuvres de S. Athanase (2), reconnaît expressément qu'il y a dans les livres apocryphes des choses très véritables et inspirées de Dieu, lesquelles ont été choisies et extraites pour les faire lire aux fidèles.

FIN DU TOME X.

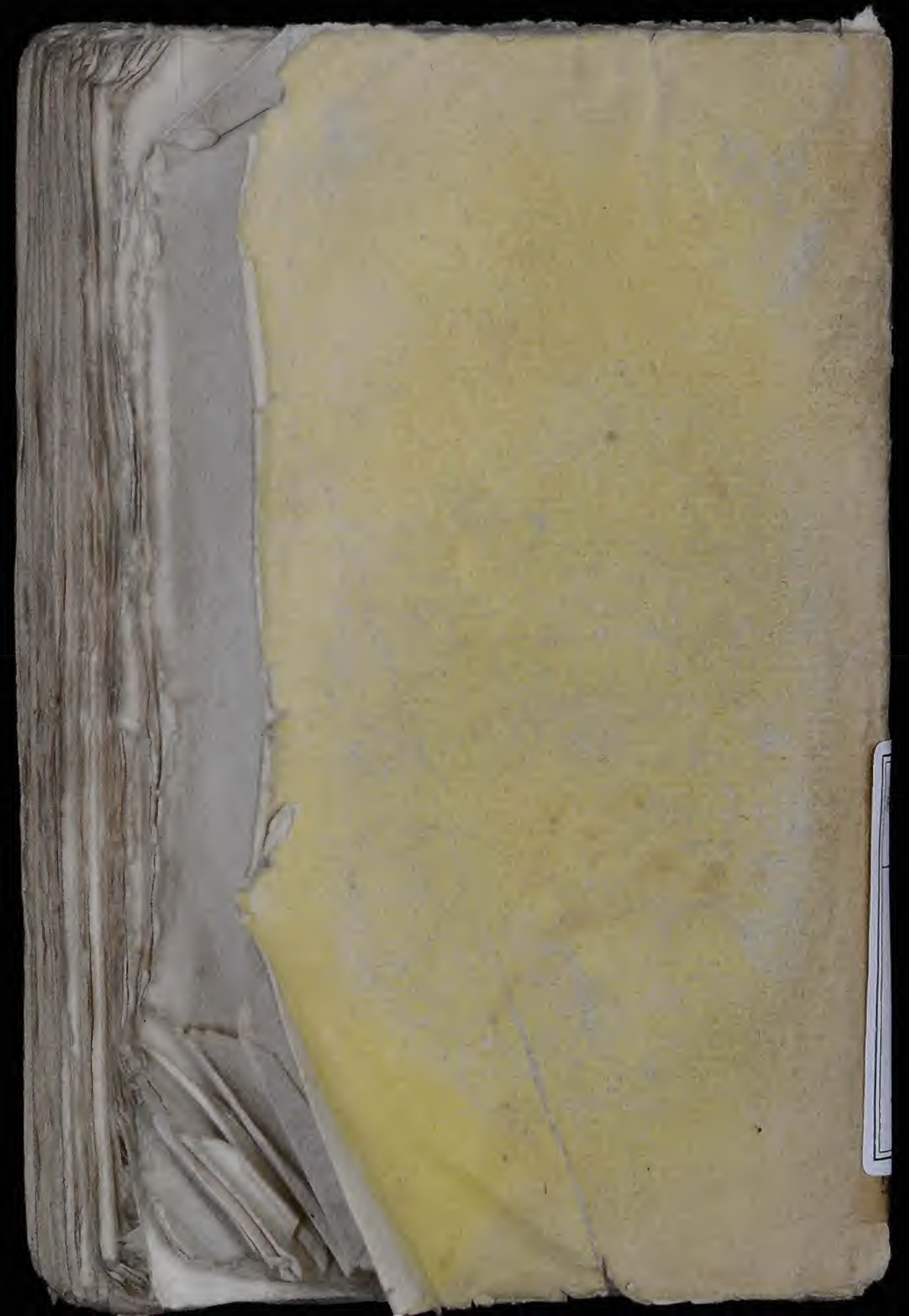
(1) Chap. XV, v. 21. — (2) Tome II, page 134.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS CE DIXIEME VOLUME.

FIN DE LA TABLE.



OEUVRES
DE
VOLTAI
Diction
Philosop
Tome

Si notre univers matériel n'est pas infini, il n'est qu'un point dans l'étendue. S'il est infini, qu'est-ce

taux. Nous sommes menés à cette conclusion par l'impuissance où nous voyons tous ces êtres de s'être

